



NOUVEAUX ATOMES AU SEUIL D'UN PAYSAGE À BASCULE

Genèse d'une nouvelle piscine nucléaire à la Hague

Margaux Fouquet, paysagiste DE

Encadrant :

Philippe Hilaire, paysagiste Dplg

RA19



Ce dossier a été réalisé dans le cadre d'une recherche-action menée sous l'égide de la Chaire paysage et énergie de l'École Nationale Supérieure de paysages de Versailles, en partenariat avec EDF. La mission, d'une durée de 4 mois, s'est étendue d'octobre 2021 à février 2022, afin d'accompagner la concertation mise en place par EDF concernant l'implantation d'une piscine à combustibles nucléaires usés à la Hague, projet saisi par le centre national de débat public (CNDP).

PARTENAIRE

EDF

CHARGÉE DE MISSION

Margaux FOUQUET, paysagiste DE

ENCADRANT

Philippe HILAIRE, paysagiste Dplg

CHAIRE PAYSAGE ET ÉNERGIE

Bertrand Folléa, responsable de la Chaire

tél : 06 12 19 05 08

b.follea@ecole-paysage.fr / bfollea@gmail.com

<http://www.ecole-paysage.fr>

Introduction

Une nouvelle haguaise devrait faire son arrivée en terre du Cotentin d'ici 2034. Le projet n'en est pour le moment qu'à sa phase amont de concertation préalable. C'est au sein d'un paysage à l'identité marquée par les bocages et les rivages qu'elle devrait s'implanter : la nouvelle piscine d'entreposage de EDF.

En 2019, les conclusions du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR)¹, outil de pilotage stratégique de l'état autour des questions des matières radioactives et déchets radioactifs, cible de nouveaux besoins pour la filière de l'atome. C'est ainsi que le projet d'une nouvelle piscine d'entreposage des matières radioactives dans la partie Ouest du site d'Orano à la Hague voit le jour. Il répond à la demande pressante de capacité complémentaire de stockage des combustibles usés MOx (mélange d'oxydes) pour le parc nucléaire français dans l'optique d'une valorisation au long terme.

La réglementation (code de l'environnement) demande aujourd'hui que le public soit associé en amont à l'élaboration de ce type de projets, notamment par la mise en place de démarches de concertations publiques. C'est dans ce cadre que la Commission nationale du débat public (CNDP) demanda à EDF l'organisation d'une concertation publique préalable au sujet de la nouvelle piscine de la Hague. Cette concertation est une procédure d'expression et d'association du public, destinée notamment à préparer la bonne insertion de ce projet sur ce territoire.

¹ Le PNGMDR, publié pour la première fois en mai 2007, résulte de l'application de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Ce plan est élaboré par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire plus précisément par la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) et par l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN). Révisé tous les trois ans, ce plan doit permettre de trouver des solutions qui garantissent une gestion transparente, rigoureuse et sûre sur le long terme de l'ensemble des déchets radioactifs en France, quelle que soit leur provenance. Le développement de ce plan a été impulsé par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) en mars 2000 afin de déployer un cadre global cohérent pour la gestion des matières et des déchets radioactifs, quel que soit leur producteur. Ce plan a différents objectifs : établir le bilan des modes de gestion existants des matières et déchets radioactifs, recenser les besoins d'installations de stockage et d'entreposage, préciser les capacités nécessaires pour ces installations et les durées d'entreposage, organiser la mise en œuvre des recherches et études sur les

matières et déchets qui ne font pas encore l'objet d'un mode de gestion définitif.

Des regards doivent être portés sur l'intégration paysagère des bâtiments dans leur environnement allant de pair avec les perspectives touristiques ambitieuses du territoire ainsi qu'avec les engagements politiques nationaux. Relatives à ces quelques points mentionnés d'importance capitale quant à l'arrivée de cette structure, des questions majeures se posent comme guides de cette mission, amenant au dessin de deux scénarios d'insertion paysagère :

- *Quels partis pris architecturaux et paysagers seraient à privilégier à la fois pour l'installation elle-même et pour les aménagements liés, en conciliant les contraintes inhérentes à un projet industriel nucléaire (sécurité et sûreté notamment) avec une volonté d'insertion paysagère ?*
- *Comment faciliter l'expression du public sur ces questions d'insertion paysagère dans la phase de concertation préalable, en identifiant les options réalistes et en les donnant à voir pour en faire des supports au dialogue ?*

Lors de cette étude, les étapes de concertation mise en place ont vu leur cours se modifier peu à peu, des mouvements d'opposition au projet se formant. Ces difficultés rencontrées sur la route du projet pour EDF, remettent à l'ordre du jour les questions d'investissements mis en place pour dessiner des projets industriels de cette envergure, afin de les considérer pour ce qu'ils sont, des objets politiques. La conception de l'insertion paysagère est elle aussi impactée, rappelant plus que jamais l'ambiguïté du terme de paysage. La définition qu'en donne la Convention Européenne du Paysage est : « *une partie de territoire telle que perçue par les populations [...]* ». Elle démontre le prisme démocratique du paysage et insiste aussi sur la multiplicité des points de vue convoqués, rendant la tâche d'une étude paysagère longue et besogneuse.

Sommaire

Partie 1 - Appréhender l'objet, apprivoiser la piscine 7

Mettre l'atome en piscine	8
Combustibles nucléaires et piscines	10
Entreposer pour revaloriser	10
La nouvelle haguaise	12

Se concerter, apprivoiser, dessiner	14
Écouter pour générer de nouvelles formes paysagères	16
Histoire haguaise : entre reconnaissance et peur de l'atome	16
La concertation au prisme de la CNDP	18

Construire par le paysage en amont	20
Lire le territoire à la recherche d'une identité	22
Trouver des marges de manoeuvre et imaginer	22
Explorer des histoires, dessiner un récit co-construit	22
Préciser le cahier des charges vers un projet territorial	22

Partie 1I - Des paysages érigés entre interdépendance et promiscuité 25

La Manche nucléaire : atome royaume	26
Manche : terre d'accueil des INB	28
Le triangle nucléaire du Cotentin : concentrer les efforts	30
L'usine sommitale de retraitement des matières radioactives de la Hague	32

De la lande de Jobourg à « l'usine sommitale de Jobourg »	34
Socle dur pour déployer l'énergie nucléaire : capture de la lande	36
L'usine génératrice de paysages : « la ruée vers l'Ouest » du Grand chantier	38
De Cogema à Orano, l'accueil d'EDF	40

Entre terre et mer, paysages-remparts : la cécité comme refuge	42
Les rivages, côte rocheuse du Nord et de l'Ouest : l'espace rêvé, partagé, « centré-fugé »	44
Les dunes immenses de Biville et les larges parcelles cultivées de rebord de plateau	46
Le bocage de la Hague intérieur, rives du nucléaire, espace étranger aux rivages marins	48
Effets centrifuge du territoire : soigner les bords, regards vers les lointains	50
Tourisme centrifugé	52
L'espace terre-mer protégé	54
De nouveaux labels comme outils au service du territoire	56

Partie III - De la figure paysagère aux desseins pour la nouvelle piscine EDF **61**

Au-delà des contraintes, une figure paysagère modelable	62
Structures paysagères et opportunités de rebond	64
Deux faces pour composer la figure paysagère	66
Par la figure paysagère, ressentir le seuil identitaire	68
À travers la figure du seuil, explorer deux scénarios d'insertion paysagère	70
Deux plans d'orientation	72
Scénario 1, minimisation de la présence des bâtiments	76
Scénario 2, mise en valeur de la présence des bâtiments	78
Conseiller le devenir de la conception de la nouvelle haguaise	80
Accompagner l'élan territorial : les perspectives de labellisation	82
Ne pas s'accomoder du laid, constituer un groupe de travail	84
Orienter les volumes bâtis	86

Partie IV - Conclusions **87**

Partie V - Annexes **91**

01.

Appréhender l'objet, apprivoiser la piscine

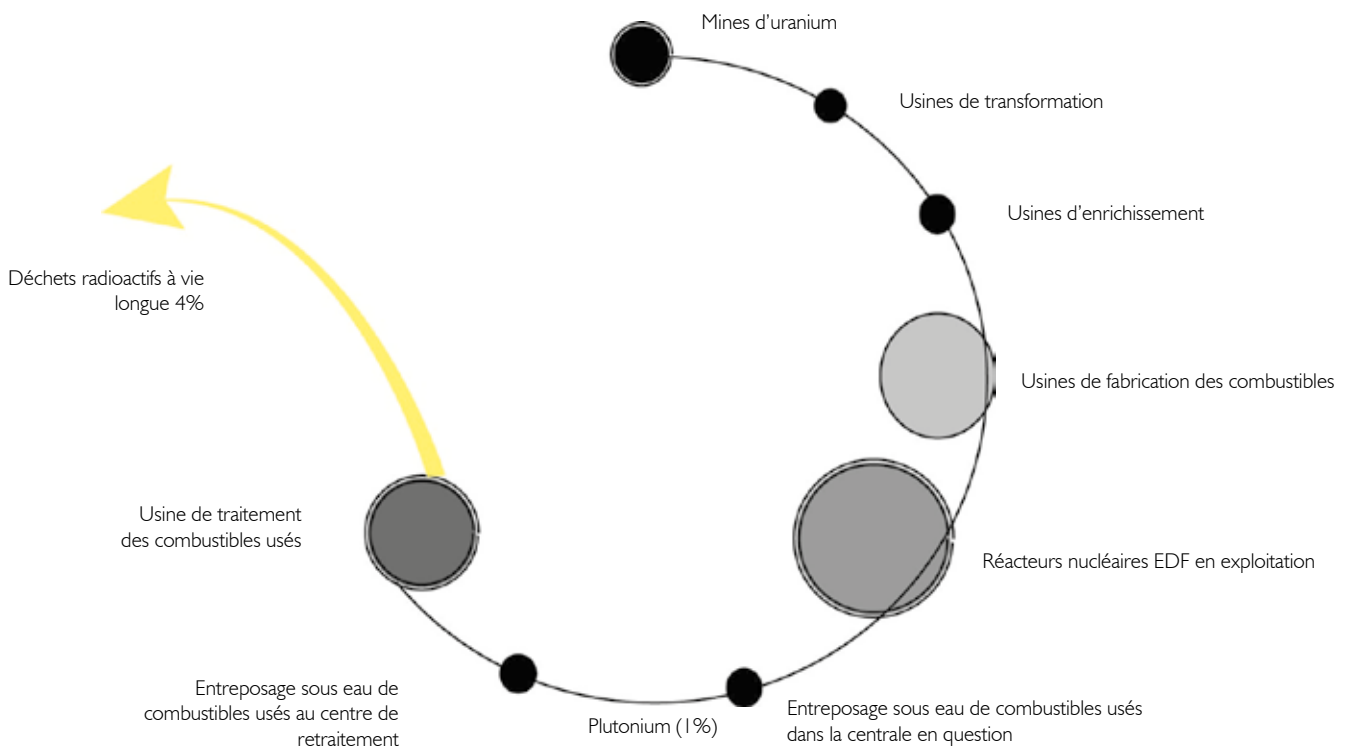
APPRÉHENDER L'OBJET, APPRIVOISER LA PISCINE

METTRE L'ATOME EN PISCINE

« Au printemps 2020, l'ASN signalait que ses capacités d'entreposage des combustibles irradiés risquaient d'entrer en saturation dans les dix prochaines années, EDF y envoyant plus de combustibles que l'usine ne peut en traiter. »¹

Voici la demande à laquelle répond le projet de piscine d'entreposage prévue à la Hague.

1 p219 ALLEMAND, Sylvain, Photo. DELANCE Patrick, *Paysages et énergies une mise en perspective historique*, Ed. Hermann, France : 2021, 353p



APPRÉHENDER L'OBJET, APPRIVOISER LA PISCINE

COMBUSTIBLES NUCLÉAIRES ET PISCINES

Il est donc question de parler de matières, de déchets et de combustibles. Un combustible nucléaire est le produit qui fournit de l'énergie dans le cœur du réacteur nucléaire en entretenant la réaction nucléaire en chaîne de fission nucléaire. Il est composé de matières dites « fissiles » (uranium, plutonium) autrement dit, aux noyaux pouvant subir une fission nucléaire sous l'effet d'un bombardement par des neutrons thermiques. Les combustibles généralement utilisés sont les combustibles d'oxyde d'uranium UOX.

Après quelques années passées dans le réacteur, les combustibles irradiés UOX perdent leur potentiel calorifique. Ils sont entreposés pendant plusieurs années dans des piscines de désactivation des centrales nucléaires, leur température étant trop élevée pour être transportés pour cause d'une radioactivité encore active (puissance résiduelle). 1200 tonnes de combustibles sont ainsi sorties chaque année. Ils sont ensuite dirigés à la Hague où ils seront entreposés quelques années supplémentaires puis retraités pour 1100 tonnes d'entre eux. Certains réacteurs, adaptés à la prise en charge de combustibles recyclés leur permettront un deuxième cycle de production énergétique.

Ce recyclage ne peut être néanmoins effectué, à l'heure actuelle, qu'une seule fois par combustible. Si sur les 1200 tonnes de combustibles sortantes par an, 1100 tonnes sont recyclées et ainsi valorisées en MOx (mélanges d'oxydes), 100 tonnes sont déjà issus d'un retraitement précédent, ils ne sont pas recyclables à court terme. Une infime partie de ce total est écartée, ce sont les déchets nucléaires. Les déchets issus de ces traitements sont des déchets à vie longue destinés à être stockés en stockage géologique (projet Cigéo).

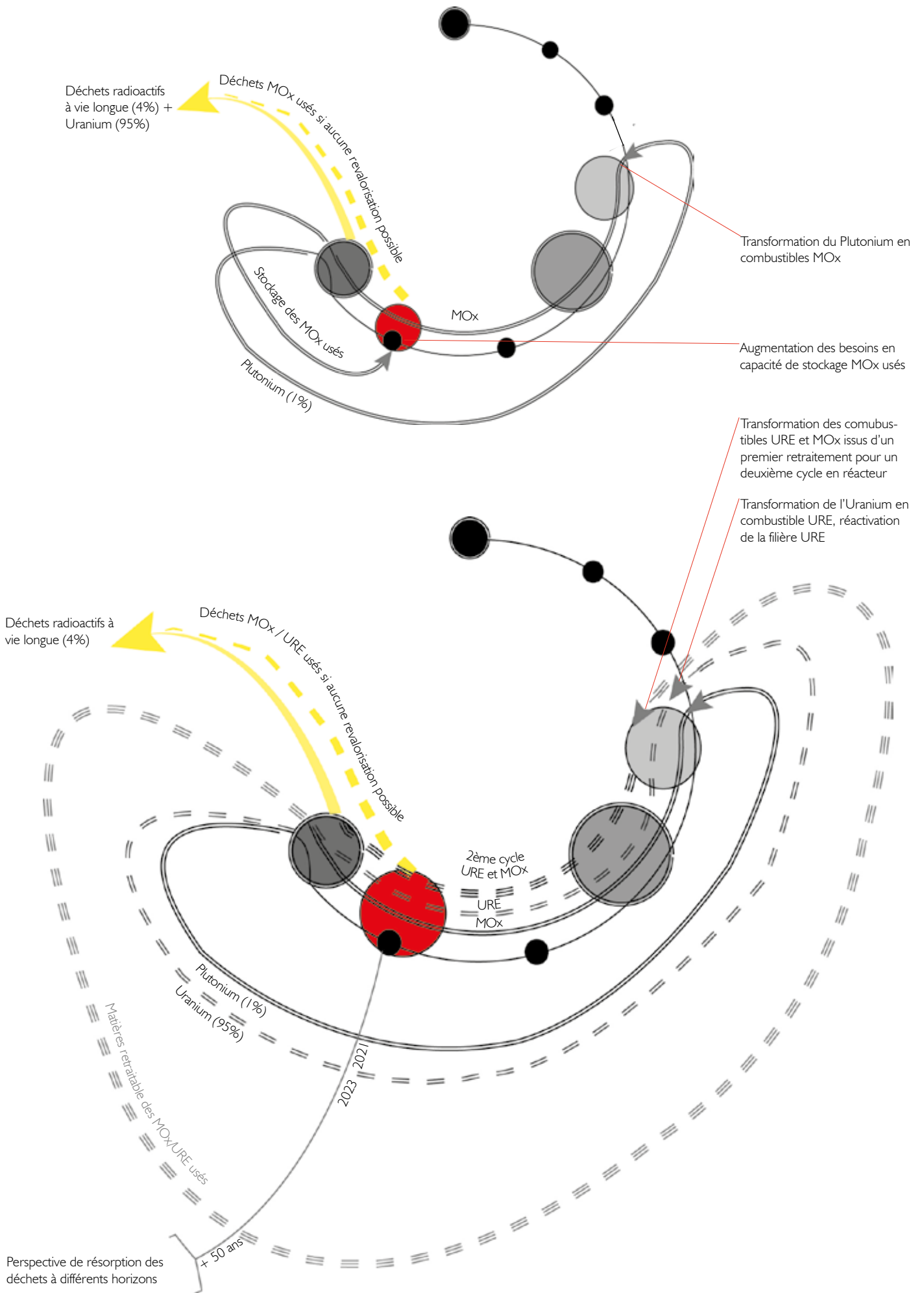
Deux recyclages sont opérés ou seront opérés prochainement : un recyclage en combustible MOx (fabriqué à partir des 1 % de plutonium de retraitement et de l'uranium appauvri produit lors de l'étape d'enrichissement) et un recyclage en combustible URE, dont la reprise de la filière est prévue pour 2023 (combustible à Uranium de Retraitement Enrichi composé des 95 % d'Uranium issu du retraitement).

ENTREPOSER POUR REVALORISER

La perspective d'un recyclage supplémentaire, ou multirecyclage du combustible MOx est un sujet de recherche du côté d'EDF, qui souhaite par des avancées technologiques, pouvoir garantir le multirecyclage au long terme. Intervient alors la différence entre matière et déchet nucléaire : la matière est une substance valorisable à contrario d'un déchet qui est une substance nucléaire usée non-réutilisable. Le but pour EDF est donc d'accroître la quantité de matière sortante et de réduire celle des déchets.

Un des enjeux énoncés par le PNGMDR reste donc celui de la gestion des matières afin d'augmenter leur durée de vie. Comme dit précédemment, le recyclage des combustibles usés ne s'opérant qu'une seule fois, ils deviennent après leur deuxième utilisation des matières potentielles. L'objectif à atteindre pour progresser dans ce champ serait d'accroître la capacité de valorisation pour chaque combustible. Cela nécessite l'augmentation d'une capacité d'entreposage des combustibles MOx usés dans l'attente de leur retraitement. Le projet qui fait l'objet de cette étude participe de cette intention « d'entreposage d'attente ».

C'est en s'appuyant sur les conclusions du débat public de 2019 sur le PNGMDR que la solution d'entreposage sous eau et centralisé dans l'espace a été retenue comme étant la plus adéquate avec les objectifs fixés par EDF plutôt qu'un entreposage à sec, réparti sur le sol français. L'entreposage sous eau serait à privilégier dans l'optique d'une conservation plus certaine des substances en vue de leur future valorisation. Le projet présenté par EDF a été retenu comme étant le seul à répondre aux attentes de sûreté ainsi qu'aux attentes de capacité d'entreposage des combustibles le temps d'adapter la filière industrielle à leur valorisation.



Cycle évolué et cycle spéculatif du combustible nucléaire

LA NOUVELLE HAGUAISE

La piscine d'entreposage est une INB (installation nucléaire de base).

Comme évoqué précédemment, l'objet piscine d'entreposage de combustible usé a aussi la particularité d'être modèle sur deux des sujets dont traite le PNG-MDR :

- *Par sa capacité d'entreposage de 6 500 tonnes (soit environ 13 000 assemblages combustibles), il centralise des matières plutôt que de les répartir sur le territoire.*

- *Par son type d'entreposage, sous eau, il apporte l'assurance d'une maintenance en bonne et due forme des matières par rapport à une infrastructure permettant un entreposage à sec (montant jusqu'à 300 °C, il peut impacter la qualité du combustible à sa sortie, d'autant plus un combustible MOx, plus délicat à entreposer).*

L'enjeu de cette structure d'entreposage réside en la conservation des substances dans l'éventualité d'un multirecyclage si les avancées scientifiques le permettent. L'infrastructure, composée d'un bloc usine et de bâtiments tertiaires, aura des dimensions imposantes et occupera un espace de 15 hectares au sein de la zone industrielle de 300 hectares d'Orano la Hague. Trois bâtiments principaux la composeront afin de permettre l'accueil des emballages de transport, le déchargement des assemblages combustibles usés et l'entreposage de ces derniers dans une piscine. Au total, l'emprise au sol de ces structures occuperait une surface de 200 m de long et de 100 m de large avec une hauteur maximale de 25 m.

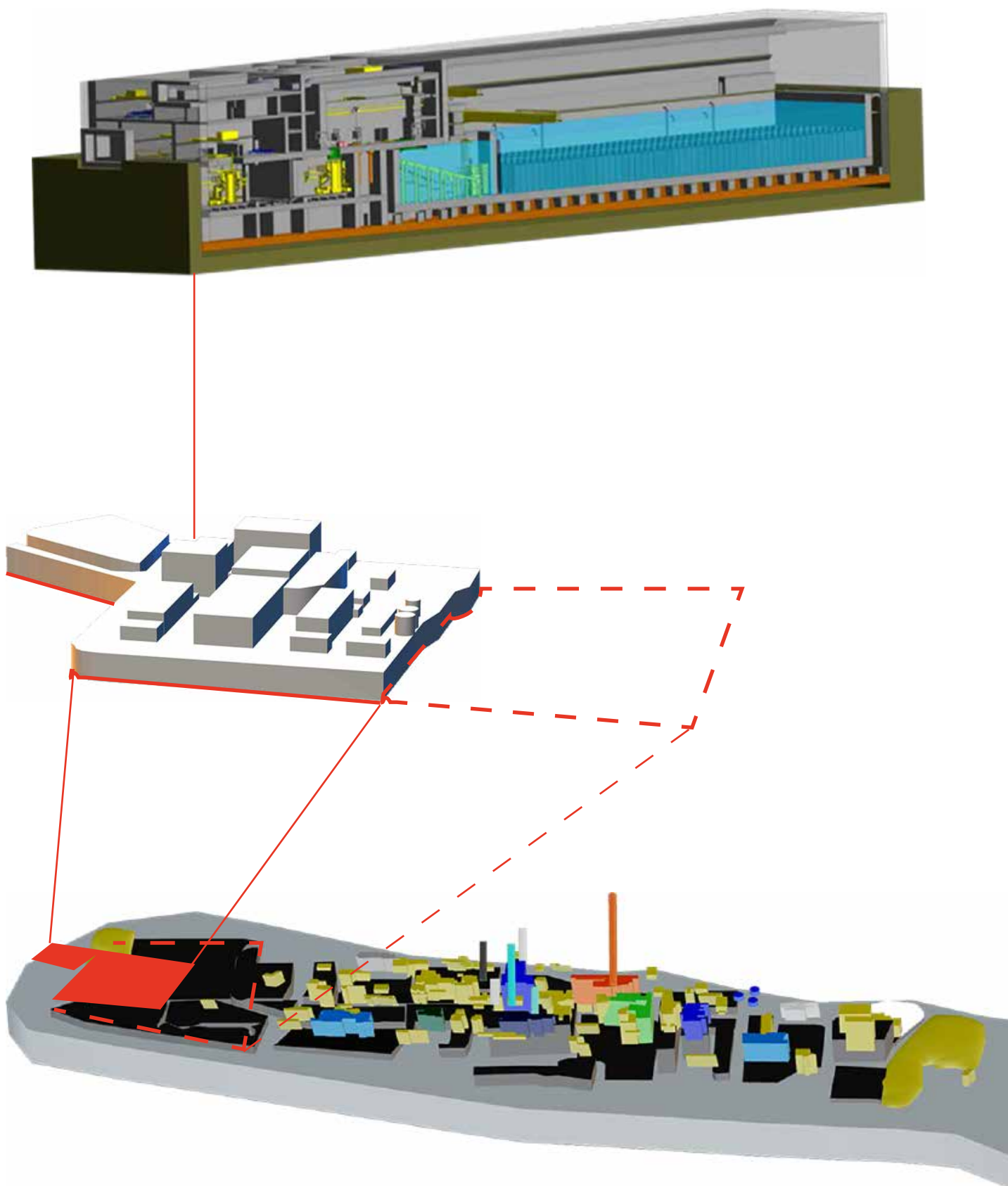
Si le dessin même du bâtiment est soumis à de nombreuses normes de sûreté, de sécurité, de fonctionnalité, approuvées par l'ASN, définissant en partie sa forme, il reste tout de même des marges de manœuvre

sur l'intégration des locaux dans leur environnement. L'environnement en question est celui de la Hague, des littoraux, d'une agriculture au visage singulier, de paysages particuliers qui définissent ce territoire.

Déjà à vocation industrielle, s'inscrivant lui-même dans un objet industriel d'environ 300 hectares, le foncier dont EDF sera acquéreur, est situé à l'intérieur de la partie Ouest du site Orano. L'ampleur du terrain offre l'espace nécessaire à une potentielle extension avec un deuxième bassin d'entreposage.

Ainsi implanté, le premier bassin accompagnera les structures de traitement déjà présentes sur le site et permettra un court transport intermédiaire des matières. Le chantier de préparation et de construction de la structure devrait se dérouler entre 2024 et 2034.

Si cette nouvelle infrastructure comporte un lot d'impératif technique orientant sa forme et sa mise en place sur site, elle ne peut être pensée ex nihilo comme un objet extra-terrestre. Une étude du territoire d'implantation s'impose, pour amarrer à bon port.



Un objet piscine, dans un objet usine, dans un objet Orano, l'emboîtement des objets

APPRÉHENDER L'OBJET, APPRIVOISER LA PISCINE

SE CONCERTER, APPRIVOISER, DESSINER

La CNDP a été saisie de ce projet par EDF, conformément au code de l'environnement, pour une installation industrielle de ce type (INB). Suite à la décision de la CNDP, EDF entreprend donc pour la construction de la piscine d'entreposage, une concertation préalable au projet se déroulant du 22 novembre 2021 au 18 février 2022. L'information, l'expression de tout un.e chacun.e sur le sujet et l'évolution des réflexions de conception sont les enjeux de cette concertation. Les réflexions autour de la conception du projet sont rendues plus appropriables aux habitant.e.s du territoire, plus englobantes aussi pour une construction la plus adaptée possible de la piscine d'entreposage.

Si l'histoire du nucléaire sur le territoire n'est pas nouvelle, l'entrée d'une démarche de concertation préalable au projet nucléaire l'est. « *Après les années-silence du début de la nucléarisation de la Hague, advinrent les années-affrontement ; aujourd'hui s'amorcent, peut-être, les années-concertation.* »¹ Entre reconnaissance et peur pour la filière, les haguais ont une histoire singulière avec la filière de l'atome. La concertation semble le moyen de faire éclore des échanges sur ce sujet parfois écarté des débats publics.

L'objet piscine doit devenir par ce biais, un élément à appréhender par son milieu d'implantation et non comme un objet élaboré ex-nihilo.

1 p103 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed.Odile Jacob. France : 1989, 185p

COGEMA - La Hague

Parlons-en ensemble.



Les activités de
COGEMA - La Hague

LES VISITES :
*n' imaginez plus,
venez voir*



La surveillance de
l'environnement

*Se baigner
dans le Nord Cotentin
et consommer
les produits de la mer*



Les moyens mis
à votre disposition
pour vous informer



INFORMATIONS PRATIQUES : POUR EN SAVOIR PLUS...
à lire en p. 4

APPRÉHENDER L'OBJET, APPRIVOISER LA PISCINE

ÉCOUTER POUR GÉNÉRER DE NOUVELLES FORMES PAYSAGÈRES

Si des réflexions ont été portées par EDF lors de la construction des premières centrales nucléaires, l'intégration des multiples nouveaux réacteurs qui ont suivi ce démarrage sur territoire français n'a pas bénéficié d'une réflexion paysagère en amont, ni de consultation préalable auprès des habitants des territoires, ou très peu. Il semble important qu'une étude paysagère aux installations énergétiques soit considérée comme essentielle.

Une étude paysagère ne peut se faire sans une concertation avec les habitants du territoire. En effet, l'énergie étant un sujet de société, elle ne peut être l'affaire que des groupes industriels concernés. Cet aller-retour paysage/échange aux habitants permet de construire une vision neutre du paysage concerné, d'en extraire l'identité dans le but d'une construction active d'un paysage original et adéquat. Pour la mise en œuvre de cette nouvelle piscine, une attention est justement portée sur l'intégration au paysage de la structure livrée comme de son chantier. Ainsi, comme évoqué en début d'étude, ce projet fait l'objet d'une concertation spécifique dans le cadre de laquelle de nombreux échanges sont proposés (réunions, ateliers, expression sur internet). Par ce biais, le paysage haguais doit devenir l'entité permettant le dialogue entre les différentes parties prenantes afin de sortir hors les murs du terrain concerné, hors Orano, hors du périmètre prédéfini.

HISTOIRE HAGUAISE, ENTRE RECONNAISSANCE ET PEUR DE L'ATOME

Si le nouveau bassin de la Hague sera une infrastructure nucléaire de plus dans le territoire de la Manche, il pose des questions quant à son acceptabilité par les populations locales. Au regard de l'histoire du nucléaire dans le Cotentin, il semble que cette question trouve quelques réponses dans la coévolution historique entre villes et industries nucléaires sur le territoire. En effet, l'économie du territoire s'est développée en partie grâce au nucléaire qui lui a assuré un rayonnement national tant par sa « modernité » que par le vivier d'emplois qu'elle a offert. À son arrivée, le nucléaire était vu comme « l'irruption bénéfique d'une industrie d'avant-garde »¹ dans la presqu'île. Il y avait urgence à la modernité comme l'exprimait la presse locale, le 21 février

1962, « L'usine nucléaire entre dans la réalité. Elle sera construite dans un temps record car l'atome n'attend pas »².

En 1979 quelques controverses se faisaient sentir lorsque le maire d'Octeville exprima son refus de devenir « la poubelle atomique du monde »³. Malgré certaines mobilisations à l'encontre de projets nucléaires dans le Cotentin, aucune n'a suscité suffisamment de controverse ou engagé assez d'arguments pour freiner un des projets mis sur la table. Aujourd'hui, les haguais sont partagés entre la reconnaissance et la peur de l'industrie nucléaire sur leur territoire comme on peut le lire dans *Paysages et énergies* « Si un temps, au début de son histoire, la centrale nucléaire symbolise la puissance industrielle, technique et scientifique de la France, très vite elle renvoie à la dangerosité des radiations et aux risques de dévastations écologiques. »⁴.

Les populations sont ainsi partagées, entre reconnaissance et angoisse de leur industrie principale : le nucléaire. Mais comme l'écrit Jacques Marion dans *La Hague* « On le dit parfois : dans la Hague, « l'usine » se voit de partout. Ce n'est pas tout à fait vrai. Malgré l'espace occupé entre Beaumont et Jobourg, malgré le jeu de cubes géant des bâtiments et la cheminée de 100 mètres, l'établissement de la Cogema⁵ s'évacue assez bien des paysages, sinon des têtes. Difficile qu'il en aille autrement d'une entreprise soumise à controverse permanente, qui fait vivre 3 000 salariés et autant de membres de sociétés sous-traitantes. Difficile quand, dans un rayon d'une douzaine de kilomètres, neuf maires sur quatorze y gagnent leur vie. »⁶

Les populations semblent en majorité favorables à l'implantation d'infrastructures nucléaires nouvelles. Françoise Zonabend, directrice d'études à l'École des Hautes études en sciences sociales, dans *La presqu'île nucléaire* évoque aussi un caractère des personnes haguaises, qui, face aux projets d'installation du nucléaire venu promptement et sans rien dire, s'est tue : « Et surtout, les gens sont tellement persuadés que tout est fait d'avance, que ça ne sert à rien de s'opposer, de répondre aux enquêtes puisque tout est décidé sans eux. »⁷ Une véritable action serait à mener pour la construction de cette nouvelle piscine, afin de montrer sur quoi les parties prenantes peuvent agir, afin de les persuader du poids qu'aura leur expression.

2 p. 131 *ibid.*

3 « La municipalité d'Octeville : Nous ne voulons pas devenir la poubelle nucléaire du monde » le Monde, 1^{er} mai 1979

4 P.107 ALLEMANN, Sylvain, Photo. DELANCE Patrick, *Paysages et énergies une mise en perspective historique*, Ed. Hermann, France : 2021, 353p

5 Cogema est l'ancien Orano

6 p.36 MARION, Jacques, CAYET Fabien, *La Hague*. Ed. Actes Sud, France : Conservatoire du littoral, 2005, 41p

7 p. 42 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p

1 p. 130 LEBARBENCHON, Roger-Jean, *LA HAGUE de la Belle Époque au nucléaire et à l'euro*. ed. Société Nationale Académique de Cherbourg, France : édition limitée à 400 exemplaires, 265p



APPRÉHENDER L'OBJET, APPRIVOISER LA PISCINE

LA CONCERTATION AU PRISME DE LA CNDP

La concertation préalable au projet, demandée par la CNDP, développe divers niveaux de concertation se voulant les plus pédagogiques possible. Les méthodes et outils mis en œuvre par EDF s'adressent à tous les publics. EDF entend à répondre à toutes les questions posées avec transparence et sincérité ainsi qu'à formuler de manière précise, la façon dont sera pris en compte le bilan de la concertation rédigé par la CNDP pour la conception du projet. Ces temps de concertation sont répartis sous plusieurs formats, en fonction du sujet (débat, tables rondes, ateliers participatifs, visite de terrain, outils numériques...). Des structures déjà présentes sur place seront mobilisées comme organes dialectiques pour cette démarche telle que les trois CLI (Commission locale d'information) du territoire.

Quatre réunions généralistes ponctuent les trois mois de concertation préalable. Des formats de concertation thématique sont entrepris en parallèle. L'étude ci-présente apporte à ces réunions thématiques des résultats réflexifs puis graphiques d'explorations de certains de ces thèmes afin d'alimenter un terreau fertile au dialogue lors des rencontres. Les rendez-vous thématiques investissent ainsi trois champs de réflexion :

- *Le chantier*

Durant 7 ans, le paysage sera un chantier. La question laissée à la concertation est celle de la cohabitation avec celui-ci, par la manière de l'approcher, mais aussi par son organisation spatiale et temporelle. Des impératifs d'activités saisonnières pourraient par exemple permettre différentes structurations de ce chantier.

- *Les enjeux socio-économiques*

Moins développés dans cette étude, le chantier ainsi que les infrastructures livrées devraient permettre de faire vivre le territoire économiquement parlant en mobilisant de nombreux emplois pour la construction (environ 500 personnes à loger, nourrir, ect.) ainsi qu'en impliquant de nombreux recrutements in fine pour son fonctionnement sur 100 ans.

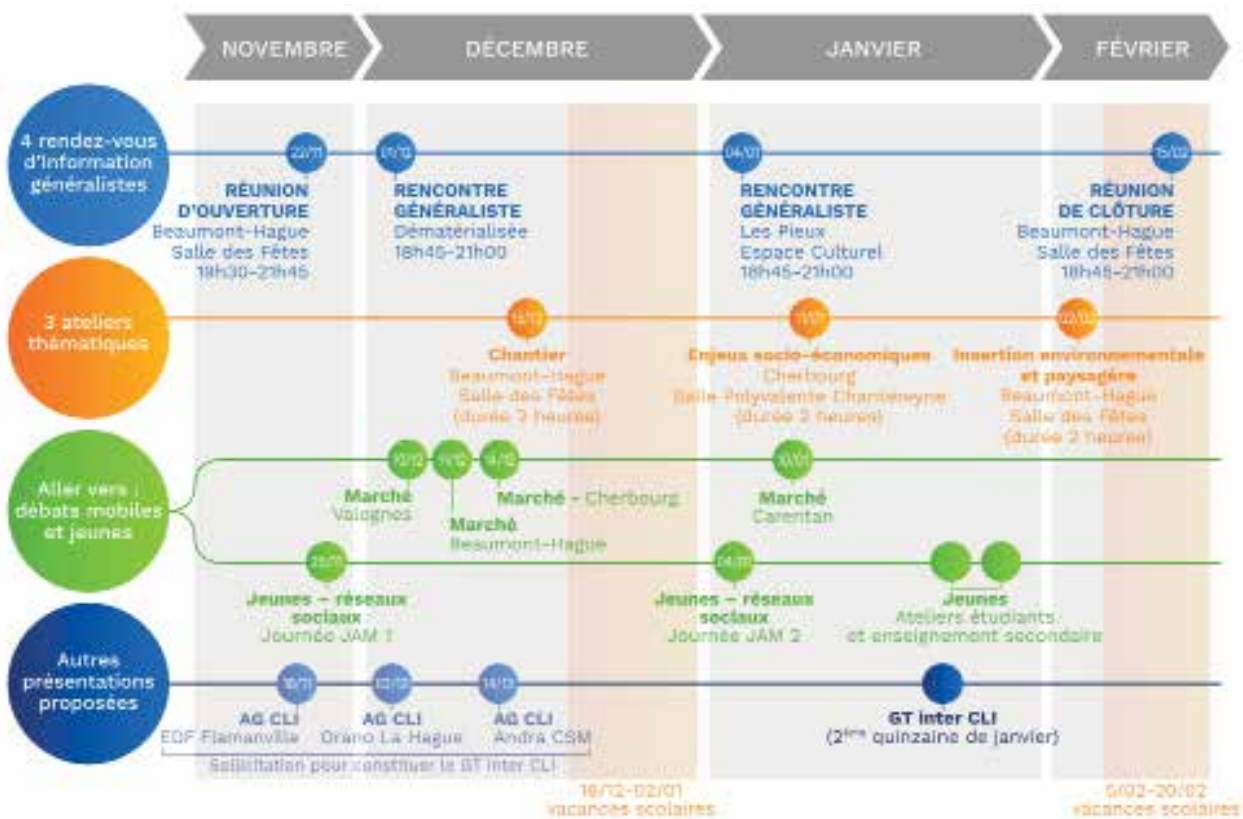
- *L'insertion environnementale et paysagère*

La structure massive des bâtiments de la nouvelle piscine d'entrepôt devrait respecter les paysages en place issus d'un héritage rural marquant. Ceci implique une prise en compte du patrimoine architectural, du patrimoine agricole ainsi que des entités paysagères présente sur la presqu'île. La visibilité sur la structure sera nécessairement à travailler afin qu'une relation visuelle puisse se créer avec les personnes extérieures au site.

Le tourisme, activité économique très importante pour le nord Cotentin devra également faire l'objet d'une réflexion. Toute personne doit pouvoir apporter ainsi son expérience des lieux tels qu'ils sont et tels qu'ils devraient pouvoir être.

On pèse l'importance d'une démarche de concertation autour de l'implantation d'une nouvelle infrastructure à la Hague prenant en considération l'objet avec son environnement d'accueil singulier. Les populations ayant été mises de côté jusqu'alors concernant leur avis sur ces projets nucléaires, se doivent d'être investies dans la genèse de la construction en devenir. La proximité des habitant.e.s à cette nouvelle piscine d'entrepôt est une opportunité d'une certaine manière, pour co-penser la conception de ce nouveau paysage concernant les populations locales. En effet, la piscine s'implantant sur la partie Nord-ouest du site Orano, aura pour voisinage direct la commune de Jobourg (485 habitant.e.s), mais aussi celle de Beaumont-la-Hague (11 500 habitant.e.s) et plus largement les paysages singuliers du Cotentin. La concertation tient toute sa place afin de discuter cette proximité pour minimiser un effet de promiscuité prévisible.

Bien qu'elles aient été favorables en majorité pour tous ces projets qui répondaient à des besoins économiques et sociaux, l'élaboration de potentiel paysage du nucléaire Cotentin ne peut se faire sans des échanges dépassant ces critères d'acceptation. Ce paysage nucléaire doit s'échafauder par l'avis de tout.e.s ceux.celles qui souhaitent prendre part à ces réflexions. Le nucléaire est un sujet public, dont les retombées formelles doivent être dans la mesure du possible adaptées aux riverains du territoire par cette réflexion paysagère, incluant de multiples acteurs, en amont.



Calendrier de la concertation prévue par EDF sur l'année 2021-2022

← Beaumont-La-Hague Hameau Mouchel → Jobourg



À l'Ouest, le périmètre d'implantation de la piscine sur le site Orano

APPRÉHENDER L'OBJET, APPRIVOISER LA PISCINE

CONSTRUIRE PAR LE PAYSAGE EN AMONT

« Le département de la Manche est un des rares à réunir la quasi-totalité des activités de la filière du nucléaire, de la recherche au retraitement, en passant par la production et plusieurs applications, notamment dans la santé. Pourtant, malgré plus de soixante ans d'histoire avec cette énergie fossile, il n'a pas été le lieu d'invention d'un paysage du nucléaire. »¹

La concertation amène à parler plus vastement, du territoire-nucléaire de la Manche, pouvant ainsi mettre en avant les questions identitaires du département. Même si à la question posée par Sylvain Allemand dans *Paysages et énergies* « le département ne gagnerait-il pas à faire valoir sa forte contribution à la production nationale d'électricité (de l'ordre de 4 %) et par là même la solidarité dont il fait preuve à l'égard de territoires bien pourvus en ressources énergétiques ? » Fabrice Jeanne répond « Malheureusement ce n'est pas en ces termes que l'on pose la réflexion. On parle plutôt de « balance commerciale ». »² On peut souligner que cette intention de concertation pourrait-être une main tendue vers une réconciliation identitaire.

L'approche des projets nucléaires par une réflexion paysagère en amont d'une réflexion architecturale pourrait pallier à cette absence d'invention d'un paysage du nucléaire adapté aux territoires afin d'éviter la solution de « *cécité paysagère* » développée par Françoise Zonabend dans *La presque île nucléaire*.

1 ALLEMAND, Sylvain, Photo, DELANCE Patrick, *Paysages et énergies une mise en perspective historique*, Ed. Hermann, France : 2021, 353p

2 P223 *ibid.*

ORANO

site d'implantation
de la piscine EDF



Le site d'implantation de la piscine, Orano, en terres haguaises

LIRE LE TERRITOIRE À LA RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ

Toute approche par le paysage en amont de la construction d'infrastructure terrestre démarre par une lecture des paysages du territoire. À la recherche d'une identité les qualifiant, les paysagistes caractérisent le génie des lieux, en tirent son essence propre, en concluent des dynamiques territoriales déjà à l'œuvre. Outre cette vision constitutive des paysages, il est aussi important que cette exploration soit faite d'après la définition donnée par la Convention Européenne du Paysage le définissant comme une « *Partie de territoire telle que perçue par les populations [...]* ».

Ces explorations apportent les lignes directrices des projets à venir afin qu'ils soient adaptés à la morphogénèse du territoire en question, mais aussi afin qu'il lui rende sa portée démocratique. Cette première étape est indispensable pour la qualification des espaces composites du site, pour comprendre leurs métabolismes, mais aussi pour saisir le lien entre politique et évolution du paysage étudié. Par ces processus, la complexité inhérente aux territoires par leur histoire et leur évolution est mise en avant comme vectrice de mouvement adéquat et non comme frein à la conception.

EXPLORER DES HISTOIRES, DESSINER UN RÉCIT CO-CONSTRUIT

Une fois les paysages considérés, les marges de manœuvre identifiées, reste à imaginer, à offrir toutes cette matières pour réfléchir. Cette réflexion doit se faire le plus possible dans une démarche de concertation afin de permettre aux vivants du lieu de participer à la genèse de ces structures, objet de société. Cette participation des parties prenantes nourrit la conception, mais aussi le rapport qui déjà se crée avec l'objet. Il sera question du soin déjà porté au territoire, des manières de l'habiter afin de pouvoir susciter la plus préférable co-habitation qu'il soit. Il s'agit alors de partager ses expériences, pour parvenir à des histoires spéculées, à un récit co-construit issu de l'écoute des uns et des autres.

TROUVER DES MARGES DE MANOEUVRE ET IMAGINER

Dans le cadre de la construction d'une infrastructure imposante et technique, comme celle de la nouvelle piscine de la Hague, l'intervention du paysagiste consistera à la recherche de marges de manœuvre possibles concernant l'implantation de l'ouvrage, dépassant les impératifs techniques et spatiaux de celui-ci. Trouver ces marges de manœuvre permet de montrer les variables sur lesquelles il reste possible d'agir pour que tout un chacun puisse s'investir dans la genèse de l'infrastructure en question et ainsi de lutter contre « *le sentiment écrasant de la vanité* »¹ décrit par Françoise Zonabend. Cette investigation s'appuie sur la lecture des paysages du territoire qui constitue une sorte d'inventaire des réponses spatiales encore en mesure d'être imaginées. Pour la piscine, il sera donc question de débusquer des possibles sur deux aspects abordés en concertation : le déroulement du chantier et la prise en compte de l'environnement allant de pair avec l'intégration paysagère de la nouvelle arrivante.

1 p104 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p

PRÉCISER LE CAHIER DES CHARGES VERS UN PROJET TERRITORIAL

L'ensemble du travail sur les paysages perçus et souhaités, réalisé en amont d'une prestation architecture, permet par une synthèse, d'orienter le cahier des charges qui sera transmis aux architectes. En effet, en tenant compte du diagnostic paysager et du bilan des réflexions des habitants, cela permet de voir le paysage à privilégier pour que celui-ci soit le plus à même d'être apprivoisé. Ces réflexions dépassent donc les qualités économiques que pourraient apporter la structure, elles abordent la capacité de la structure à pouvoir être acceptée par le territoire, mais aussi sa capacité à participer à un paysage nouveau avec lequel il est peut-être possible de cohabiter.

Le cahier des charges ainsi approfondi apporte les impératifs à respecter pour que l'implantation des infrastructures soit comprise.



02.

Des paysages érigés
entre interdépendance et promiscuité

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

LA MANCHE NUCLÉAIRE :

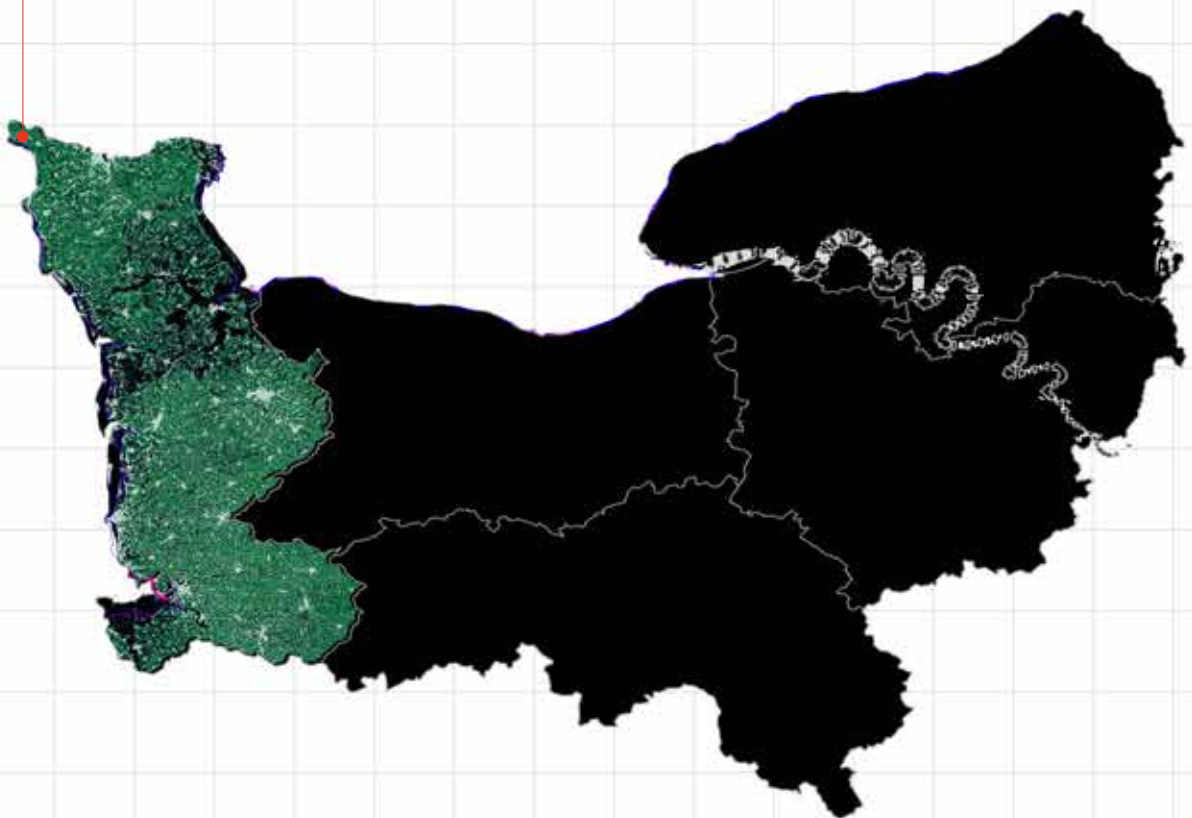
ATOME ROYAUME

Le général de Gaulle, président de la République fut le premier à s'investir politiquement dans l'histoire du nucléaire. Prenant la tête du gouvernement à la sortie des années post-2nd guerre mondiale, il s'inquiète de la puissance de la France et déclare comme l'écrit Roger-Jean Lebarbenchon dans son livre *LA HAGUE de la belle époque au nucléaire et à l'euro* : « Il faut, disait le premier président de la 5^{ème} république, affirmer l'indépendance de ce vieux pays et d'abord du point de vue militaire et énergétique. » Autrement dit la France doit posséder sa propre bombe atomique et construire des centrales électronucléaires. »¹ C'est ainsi qu'en 1958, les portes de l'école des applications militaires de l'énergie atomique à Cherbourg-Octeville s'ouvrent. Puis, c'est à l'arsenal de Cherbourg que les premiers sous-marins nucléaire français entamèrent l'activité nucléaire du territoire en 1964. C'est à l'usine de retraitement des matières fissiles de sortir de terre à trente kilomètres de Cherbourg en 1966 sur la commune de La Hague. S'ensuit la construction du Centre de stockage de la Manche (à Digulleville) en 1969. Dans les années soixante, le maître-mot est celui de l'industrialisation en masse pour accompagner le développement social des territoires ; la filière du nucléaire de la Manche et en particulier le lieu de cette étude, le site Orano en est une résultante.

¹ p127 LEBARBENCHON, Roger-Jean, *LA HAGUE de la Belle Epoque au nucléaire et à l'euro*. ed. Société Nationale Académique de Cherbourg, France : édition limitée à 400 exemplaires, 265p



BEAUMONT-LA-HAGUE
centre de retraitement des matières et
des déchets nucléaires



DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

MANCHE : TERRE D'ACCUEIL DES INB

Le Cotentin fait partie de la région de Normandie, en constitue une presqu'île dans la presqu'île qu'est le département de la Manche. Ici, toutes les Installations nucléaires de bases (INB) ont trouvé place. Le département est le seul en France à pouvoir « se réjouir » de compter toute la chaîne du nucléaire en son antre. La filière nucléaire est ainsi représentée par ces différentes branches :

Industrie :

L'usine de retraitement de la Hague, en activité depuis 1966, la centrale nucléaire de Flamanville, en activité depuis 1985 et l'arsenal de Cherbourg, constructeurs de sous-marins nucléaires, depuis 1964.

Stockage :

L'usine de retraitement de la Hague (déchet à durée longue), le centre de stockage de la Manche, à Digulleville, ouvert en 1969 (déchets à durée moyenne et courte).

Enseignement :

L'école des applications militaires de l'énergie atomique de Cherbourg-Octeville, ouverte en 1958.

Médical :

Un appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM) à Avranches, Cherbourg-en-cotentin et à Saint-lô.

Recherche :

Le groupe radio-écologie Nord-Cotentin depuis 1997
L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire de Cherbourg, Nucléopolis à Caen depuis 2010.

À elles seules, les activités de la Manche concernent 17 milliards de kWh produit par an, soit 4 % de la consommation française. L'atome pèse ainsi plus de 10 000 emplois directs seulement dans le territoire du Cotentin.

Cette spécificité offre à la Manche un rayonnement à l'échelle mondiale, notamment par le développement de technologies de pointe. L'usine de retraitement de la Hague faisant « vitrine mondiale de la chimie séparative »¹ par exemple.

En en faisant ainsi sa principale ressource économique, la Manche entretient un rapport particulier avec l'atome auquel elle dévoue son royaume. L'histoire nucléaire fait partie intégrante du territoire qui s'est en grande proportion développé à travers la filière.

Dans le livre *paysages et énergies*, une absence de paysage nucléaire assumée est pourtant notifiée : « Le département de la Manche est un des rares à réunir la quasi-totalité des activités de la filière du nucléaire, de la recherche au retraitement, en passant par la production et plusieurs applications, notamment dans la santé. Pourtant, malgré plus de soixante ans d'histoire avec cette énergie fossile, il n'a pas été le lieu d'invention d'un paysage du nucléaire. »² La « cécité paysagère »³ en territoire manchois évoquée par F. Zonabend pourrait expliquer cette absence. La piscine est une opportunité de passer outre cette cécité afin de trouver un paysage du nucléaire vivable.

1 « Normandie, terre d'accueil nucléaire » publié le 29 juin 2021, RGN l'information de référence sur l'énergie nucléaire, sfen.org

2 p 213 ALLEMAND, Sylvain, Photo. DELANCE Patrick, *Paysages et énergies une mise en perspective historique*, Ed. Hermann, France : 2021, 353p

3 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p

10 km



CHERBOURG-EN-COTENTIN

Arsenal de Cherbourg, Appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM), l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, Le groupe radio-écologie Nord-Cotentin, l'école des applications militaires de l'énergie atomique

BEAUMONT-LA-HAGUE ET DIGULLVILLE

L'usine de retraitement des déchets et des matières radioactifs, le centre de stockage de la Manche

FLAMANVILLE

La centrale nucléaire

CAEN

Nucléopolis

SAINT-LÔ

Appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM)

AVRANCHES

Appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM)

COTENTIN

La Manche, territoire nucléaire dont le Cotentin concentre les attentions

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

LE TRIANGLE NUCLÉAIRE DU COTENTIN : CONCENTRER LES EFFORTS

Le vivier d'emplois du Nucléaire du département de la Manche est concentré en particulier dans le petit territoire du Cotentin, « *on trouve sur ce promontoire rocheux, sur ce finistère de l'Europe, la plus forte concentration nationale d'industries à vocation nucléaires.* »¹ On parle alors du triangle nucléaire, formé par l'Arsenal de Cherbourg-en-Cotentin, la centrale de Flamanville et le centre de retraitement de la Hague.

Dès 1740, l'Arsenal est édifié à Cherbourg-en-Cotentin, géré par la Direction des Constructions et des Armes navales, une des filières de la Direction générale pour l'Armement pour construire des sous-marins. A partir de 1960, il devient le lieu de chantier et d'expérimentation des sous-marins à propulsion et à armement nucléaire. Voilà une des entrées vers la presqu'île assiégée.

La deuxième entrée vers la Hague se retrouve armée quelques années plus tard par la centrale nucléaire de Flamanville. Celle-ci occupe exactement l'ancien emplacement des mines de fer sous-marines de Diélette ayant été en activité de 1866 à 1962. Aujourd'hui, dans les bouches des employés de la centrale, l'expression d' « *aller à la mine* » est restée, bien que la proportion de la centrale ne rappelle en rien celles des mines. Le territoire de la centrale est composé en grande partie de terres gagnées sur la mer donnant l'impression, depuis la baie de Biville, d'une véritable forteresse de béton construite entre terre et mer. Construite en contrebas du plateau, elle se fait pourtant assez discrète depuis les terres, cachée dans son écrin.

Puis, au sommet de la presqu'île, sur sa pointe, s'élèvent les bâtiments de l'Usine de retraitement des combustibles irradiés, s'étalant sur près de 300 hectares, beaucoup moins camouflés que la centrale de Flamanville. Le CEA (commissariat à l'Énergie atomique) décida de sa construction en 1959 afin de retraiter, autrement dit d'extraire des barreaux d'uranium brûlés pendant trois à cinq ans dans les réacteurs des centrales, le plutonium et l'uranium encore contenus dans les combustibles usés et susceptibles d'être réutilisés pour usage civil ou militaire. La nouvelle piscine aura un emplacement stratégique d'un point de vue optimisation des transports de matières.

Comme l'exprime Françoise Zonabend « *En vingt ans, cette presqu'île oubliée de la civilisation moderne s'est transformée sous l'effet d'une industrialisation intense orientée vers un seul type de technologie : l'exploitation de l'atome. En moins d'un quart de siècle, la Hague est passée de l'âge de la charrue à l'ère du nucléaire.* »² L'atome confère à cette presqu'île, un rang national, lui donnant le titre de pôle de convergence français des matières et des déchets radioactifs. Cette activité est venue en quelques quatre-vingt années bouleverser la presqu'île rocheuse qui se retrouve dotée de paysages hybridés entre haute technologie et réserves naturelles. Si ces activités ont en grande partie participé à l'essor économique du département, créant ainsi une relation d'interdépendance nucléaire-territoire, elles ont également engendré une promiscuité entre les choses et les gens difficile à appréhender.

1 p30 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p

2 p 35 *ibid.*

2,5 km



L'USINE DE RETRAITEMENT
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES
Beaumont-la-Hague

L'ARSENAL DE SOUS-
MARIN NUCLÉAIRE
Chairbourg-en-Cotentin

LA CENTRALE NUCLÉAIRE
Flamanville

Le triangle nucléaire du Cotentin

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

L'USINE SOMMITALE DE RETRAITEMENT DES MATIÈRES RADIOACTIVES DE LA HAGUE

La dualité inter-dépendance/promiscuité s'exprime intensément sur le site ciblé pour la mise en place de la nouvelle piscine : l'usine de retraitement de la Hague. Cette usine, construite en 1966, domine le promontoire rocheux de la Hague occupant toute sa crête. Elle dessine les traits d'une presqu'île à la crête saillante, bruyante et imposante contrastant avec les paysages escarpés, érodés et préservés entre terre et mer. L'usine sommitale de la Hague, occupée par le groupe Orano, capture le brouillard si présent ici. Parfois elle disparaît dans les nuages et se fait oublier, pourtant son vrombissement souvent présent continue de la faire exister. Par son implantation topographique, elle est partout et nulle part à la fois. Depuis les côtes, milieux les plus foulés de la presqu'île, « *on est en bas* », on ne la voit pas, « *Les gens de la Hague, [...] disent seulement « là-haut* » »¹. Dès que l'on remonte sur le plateau, elle se déploie de toute sa longueur, comme un château sur son rocher, comme un bateau au beau milieu des vagues bocagères qui la jouxtent. « *Certains ateliers s'élèvent à vingt-sept mètres au-dessus de la lande et se prolongent d'autant sous terre.* »²

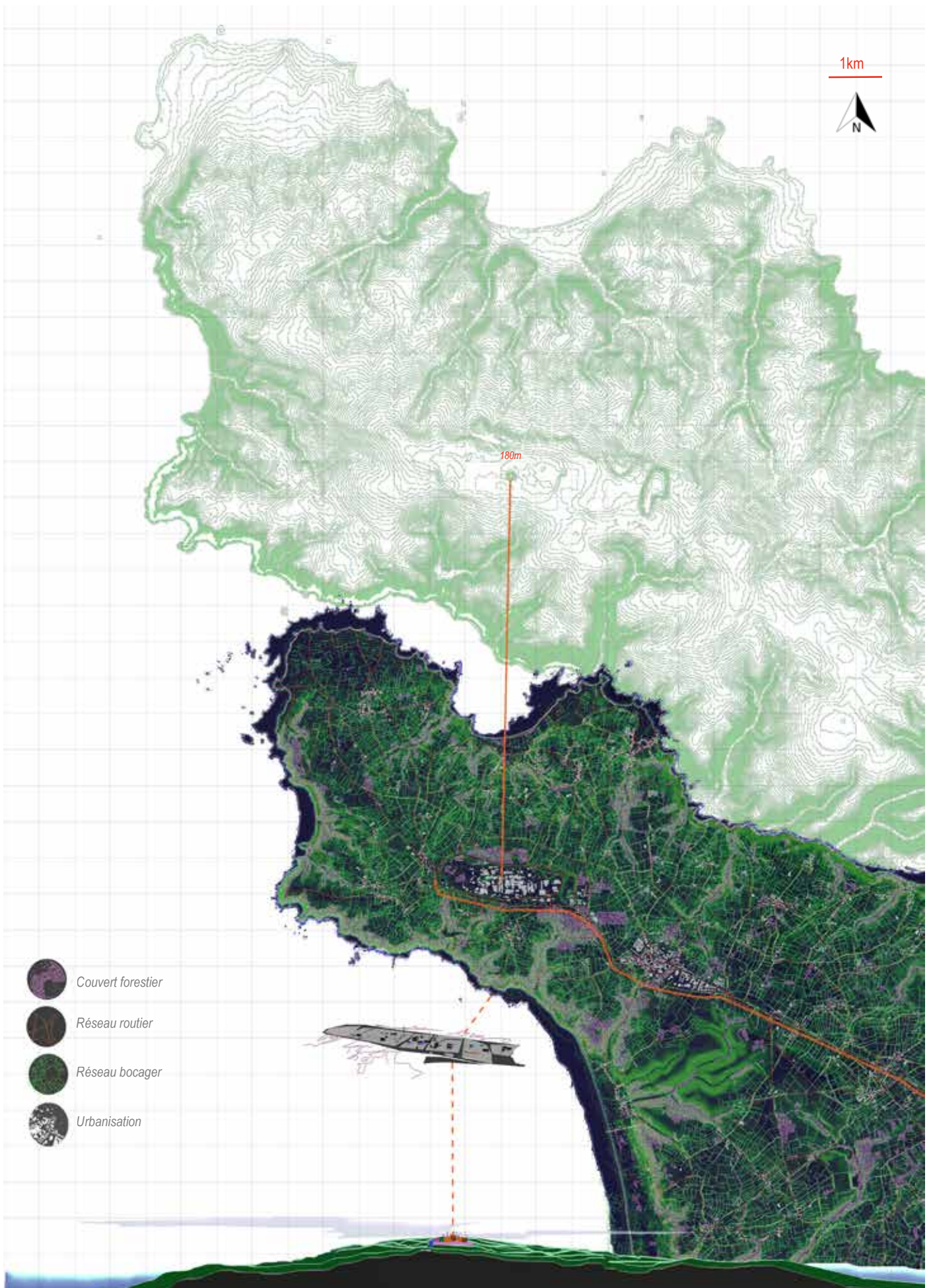
La D 901 la dessert. Ligne droite entre Cherbourg-en-Cotentin et la pointe de la Hague, on devine l'envergure de l'usine dès qu'on l'empreinte. Cet épais bandeau offre un boulevard aux camions qui viennent amarrer aux quais de l'usine. Cette dernière surgit tout à coup après un passage par Le Grand Parc, épais taillis marquant son entrée. Elle se déroule, coiffée de ses multiples cheminées, découpées en cubes de couleurs desquels courent des canaux métalliques. Impossible de l'approcher, elle est soigneusement cadenassée, fortresse enrubannée de ses « *trois rangées de grillage : barbelés, chevaux de frise et clôture électrifiée* »³. Elle est un espace occulté, pourtant présent partout, autant spatialement que dans les têtes de chacun des vivants.

Cette usine exprime les paradoxes du territoire : reconnaissant envers la filière d'un développement qui a « *sauvé le pays de la dépopulation* »⁴ mais criant en sourdine une promiscuité discrète. Si la position sommitale de l'usine fait rempart aux réactions contre son implantation, et crée une acceptation mêlée à une étonnante fascination comme l'explique F. Zonabend : « *Cette façon de refuser la réalité de l'usine par écran topographique interposé n'empêche nullement que se manifeste parmi les résidents, un désir de connaissance, une soif de savoir ce qui se passe « là-haut.* » »⁵ Son arrivée ayant entraîné des migrations des manières d'habiter le territoire en modifiant les relations entretenues entre les vivants et leur milieu, une incertitude identitaire flotte désormais. Dans *La presqu'île nucléaire*, F. Zonabend déclare cet écart comme fabriquant de mœurs à soigner pour ménager le pays haguais : « *Tous ces traits climatiques, ce matériau atmosphérique à partir desquels s'est élaborée l'identité haguaise sont aujourd'hui, sujets de lamentations et motifs de départ de la terre ancestrale. Dans ce contexte de modernité, dans cette ambiance de haute technologie qu'impose l'usine, les liens avec l'environnement se distendent, les rapports étroits que les gens de la Hague entretenaient avec la nature se disloquent. Le temps, la pluie et le brouillard, les nébulosités et les orages, tous ces phénomènes naturels dont on se plaint révèlent, de fait, qu'une civilisation, leur civilisation, est en train de mourir.* »⁶

Aujourd'hui, l'installation de cette usine fait l'objet d'une « *cécité paysagère* » de la part des populations locales, qui est comme une demie acceptation de sa présence, se justifiant par la topographie des lieux évitant de la rendre omni-présente. Un des enjeux majeurs semble être la recherche de qualification de cette identité paysage hybride, explicitée plus loin, afin d'être à même de l'assumer et d'en assurer l'existence approuvée. Une reconexion aux paysages haguais se révèle nécessaire par le dépassement de cette séparation. L'arrivée d'une nouvelle installation nucléaire est l'occasion d'appréhender le paysage du nucléaire.

1 p49 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p
2 p53 *ibid.*
3 p31 *ibid.*

4 p55 *ibid.*
5 p52 *ibid.*
6 P73 *ibid.*



Une position sommitale comme siège pour le site Orano, château de la presqu'île

DES PAYSAGES ÉRIGÉS

DE LA LANDE DE JOBOURG À L'USINE SOMMITALE DE JOBOURG

Avant d'être nommée « presqu'île nucléaire », la Hague était un territoire marqué par sa ruralité et par son isolement, résistant aux vents et aux marées, sculpté par l'érosion. Cette situation dura jusqu'à ce qu'elle soit choisie comme territoire à haut-potentiel d'accueil de l'atome.

Depuis l'atome a érigé son royaume. Il s'est dessiné un urbanisme dédié, à l'allure d'utopie comme on peut l'observer si l'on en croit ces propos de F. Zonabend décrivant une des constructions d'habitats du *Grand chantier* de l'usine de retraitement de la Hague dans les années 80, la cité Coriallo, avec l'atome pour symbole et dessin : « *Pour inaugurer avec faste l'ère atomique dans laquelle la région entrait, on imagina de donner à la nouvelle cité l'allure d'un atome entouré de ses électrons, comme si là s'était posé la première pierre de la cité du futur.* »¹

Cette nouvelle ère enclencha l'hybridation des paysages de la Hague en une nouvelle forme identitaire contrastée.

1 p36. ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p



Capture de la lande de Jobouorg : implantation du centre de retraitement de la Hague, 1953

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ



SOCLE DUR POUR DÉPLOYER L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE : CAPTURE DE LA LANDE

La lande qui suscita l'intérêt pour la construction du premier centre de retraitement, actuel Orano, est celle de Jobourg, non loin de la commune de la Hague. Dans les 6 kms qui séparent la commune de la Hague à celle de Jobourg, s'installa le centre de traitement de combustibles irradiés nommé alors « l'usine de Jobourg », dont la venue fut décidée en 1959. Cette installation se fit en plusieurs temps. Le premier fut celui du repérage du site entre 1954 et 1955 expliqué par les propos de F. Zonabend, écrit dans *La Presqu'île nucléaire* :

« Ils demandaient rien à personne [...] faisaient partir une sorte d'obus pour voir la résistance du sol, y mesuraient aussi le vent [...] ils ont voulu s'installer dans un champ qu'appartenait à la mère G., elle les a fichus dehors [...] quand on leur demandait ce qu'ils faisaient, y répondaient n'importe quoi, tantôt c'était pour faire une usine de plastiques, tantôt une usine d'engrais, ou encore une usine de casseroles, des machines d'aluminium quoi [...] »¹.

La capture de la lande de Jobourg se fit, on annonça l'édification des infrastructures de l'usine en 1962 aux populations locales. En 1966, le centre de retraitement de la Hague est mis en marche. Le contexte social pendant sa capture allait dans le sens de la construction de l'usine : le territoire souffrait de son isolement, l'activité rurale, majoritaire sur la Presqu'île était en déclin, le niveau de vie était bas, la pauvreté très présente et la fermeture de la mine de fer en 1962 était alors soulagée par de possibles promesses d'embauche dans la future usine en échange de quelques terrains fonciers.

Géographiquement, le contexte était lui aussi en faveur de l'usine : la proximité au littoral, source

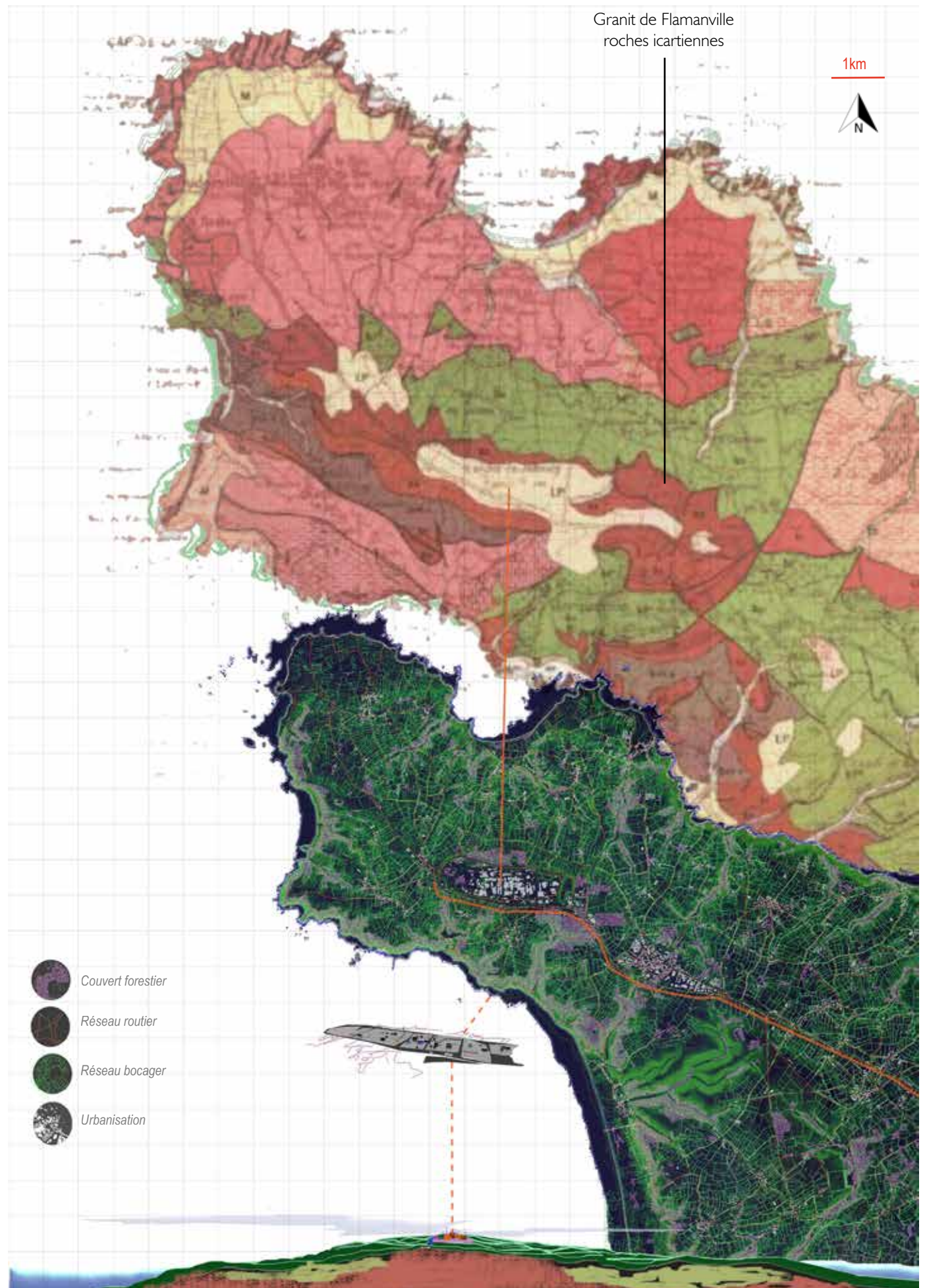
froide, offrait une plus grande sûreté pour la maintenance de l'activité nucléaire, tout comme les sols de la lande, faisant partie des sols les plus âgés de France, (gneiss et granit intrusif de Flamanville issus du précambrien ancien, icartien, il y a 2 milliards et demi d'années), et des plus durs, favorisaient son implantation.

Les élus à ce moment-là n'ont eu que très peu de choix, ayant été prévenu très tard du projet. Ils ont aussi très vite été convaincus de la sûreté de l'installation après un voyage à l'usine de retraitement de Marcoule. Les représentants religieux se rangèrent à leurs côtés après leur visite en terre de Marcoule, eux aussi. L'avis de l'église et des élus influença beaucoup l'acceptation des habitants.e.s de cette société rurale qui suivaient et écoutaient les opinions publiques et religieuses. Aucune consultation publique, ni de véritables débats démocratiques ne furent engagés, l'usine fut construite et imposée d'une certaine manière au territoire, pour des questions de survie du département et de ses campagnes. La lande de Jobourg devint l'« *usine de Jobourg* ».

Hors les murs de la lande, d'autres sites ont été capturés comme demeure de l'usine. La vallée des Moulinets où fut édifié un barrage des Moulinets à vocation nucléaire en est un exemple. On pourrait également citer les lignes électriques ponctuant la crête jusqu'à la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le territoire est devenu royaume de l'atome roi.

¹ p37. ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p



Le château industriel de la presqu'île assis sur le granit dur et très ancien de Flamenville.

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

L'USINE GÉNÉRATRICE DE PAYSAGES : « LA RUÉE VERS L'OUEST » DU GRAND CHANTIER

Après la capture de la lande de Jobourg, l'usine est construite en 1966. Son activité prospère jusqu'en 1976, date à laquelle EDF abandonnera la filière des centrales au graphite-gaz pour laquelle l'usine fut édifée.

Passé cette date, elle est menacée d'être laissée pour compte jusqu'à ce que la CEA (commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) décide d'ouvrir au sein de l'usine, des ateliers HAO (haute activité oxyde) aptes à retraiter les combustibles irradiés issus des centrales de la filière PWR (Pressurised water reactor) rendant l'usine polyvalente lui permettant d'accéder aux marchés internationaux du retraitement nucléaire. La responsabilité de l'exploitation des IBN est transférée de la CEA à la compagnie générale des matières nucléaires COGEMA en 1978.

L'établissement de la Hague s'ouvre à de nouveaux débouchés et construit, en 1981 une seconde unité de retraitement (UP3). La première unité est aussi restaurée afin d'accueillir plus de matières. Une troisième station d'épuration des effluents liquides (STE3) nécessaire à l'évacuation des eaux usées s'édifie. C'est le deuxième grand chantier. Ce chantier nommé le *Grand chantier* nécessitera la venue quotidienne sur site d'environ 5 000 travailleurs auxquels s'ajoutent les 3 000 travailleurs des usines UP2 et UP3. Cela représente chaque jour quelques 10 000 personnes convergeant vers les infrastructures de la Hague. Ce *Grand chantier* se caractérisait par une énergie importante déployée à aménager le territoire pour accueillir, organiser la vie de toute cette main d'œuvre disproportionnée et celle à venir, de 3 100 employés pour faire fonctionner les nouvelles structures. Le chantier de la centrale de Flamanville de 1978 à 1981 s'additionna au besoin de mutation du territoire. Une véritable onde de choc s'est répandue dans tout le territoire pour ce chantier qui était alors le plus grand chantier de l'Europe. Les tissus anciens furent fracturés, l'économie traditionnelle transformée, les équilibres démographiques et politiques locaux bousculés.

« L'échelle de ces travaux comme leur spécificité sont en rupture totale avec les forces vives locales aussi bien professionnelles que démographiques. »¹

C'est en 1979 que la procédure *Grand chantier*

concernant les aménagements hors site, sous la direction du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), est décidée. C'est par la coordination des programmes d'équipements routiers, sociaux ou scolaires et des constructions de logements que son action fut menée dans le but de faciliter l'accueil et l'insertion des travailleurs. Certains qualifièrent même ce chantier de « *discret* » :

« Dans une région qui compte cent trente mille habitants, nous avons fait débarquer quinze mille personnes... Tout ce qui est infrastructures a été créé en temps et en nombre. Il n'y a pas eu de crise de logement, même si les loyers ont augmenté, pas d'entreprises dans les champs, pas de caravanning sauvage ... Ce chantier est resté discret. »²

On relève tout de même l'absence d'une vue d'ensemble des aménagements du *Grand chantier* et de leur implantation. L'argent obtenu par la taxe professionnelle payée par la COGEMA enclencha la création de la communauté de commune de la Hague (19 communes), afin de la répartir. De nouveaux logements se sont étalés, les villes s'équipèrent de structures de loisir disproportionnées, mais aussi d'un vaste programme d'assainissement des eaux usées. Que les communes se portèrent volontaire à l'accueil ou non, toutes furent assiégées, que cette acceptation fut celle des maires ou qu'elle se fasse par le biais de promoteurs pavillonnaires privés. Des logements nomades furent mis en place pour accueillir la « population errante » dans des parcelles de champs, au milieu du bocage, donnant à l'époque l'étrange sensation d'une nouvelle *ruée vers l'Ouest*. Il résulte de cette époque de *Grand chantier*, des constructions de masse ayant explosées l'échelle des constituants des paysages qui faisait alors l'identité du territoire, donnant à l'espace son caractère actuel d'hybridation brutale.

« Ainsi tous les villages, ou à peu près, possèdent leur salle communale, leur terrain de sport, les chemins bocagers sont goudronnés et les routes villageoises bordées de trottoir »³. Bien qu'il fit fonctionner économiquement le territoire, voilà l'échelle disproportionnée qu'apporta le *Grand chantier* en rupture avec le développement antérieur de celui-ci et de ses paysages. Des leçons restent à tirer des répercussions qu'eut la gestion de ce chantier sur le territoire à long terme.

2
3

Ouest-france, 12 juillet 1988

p59 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p

1

p56 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p



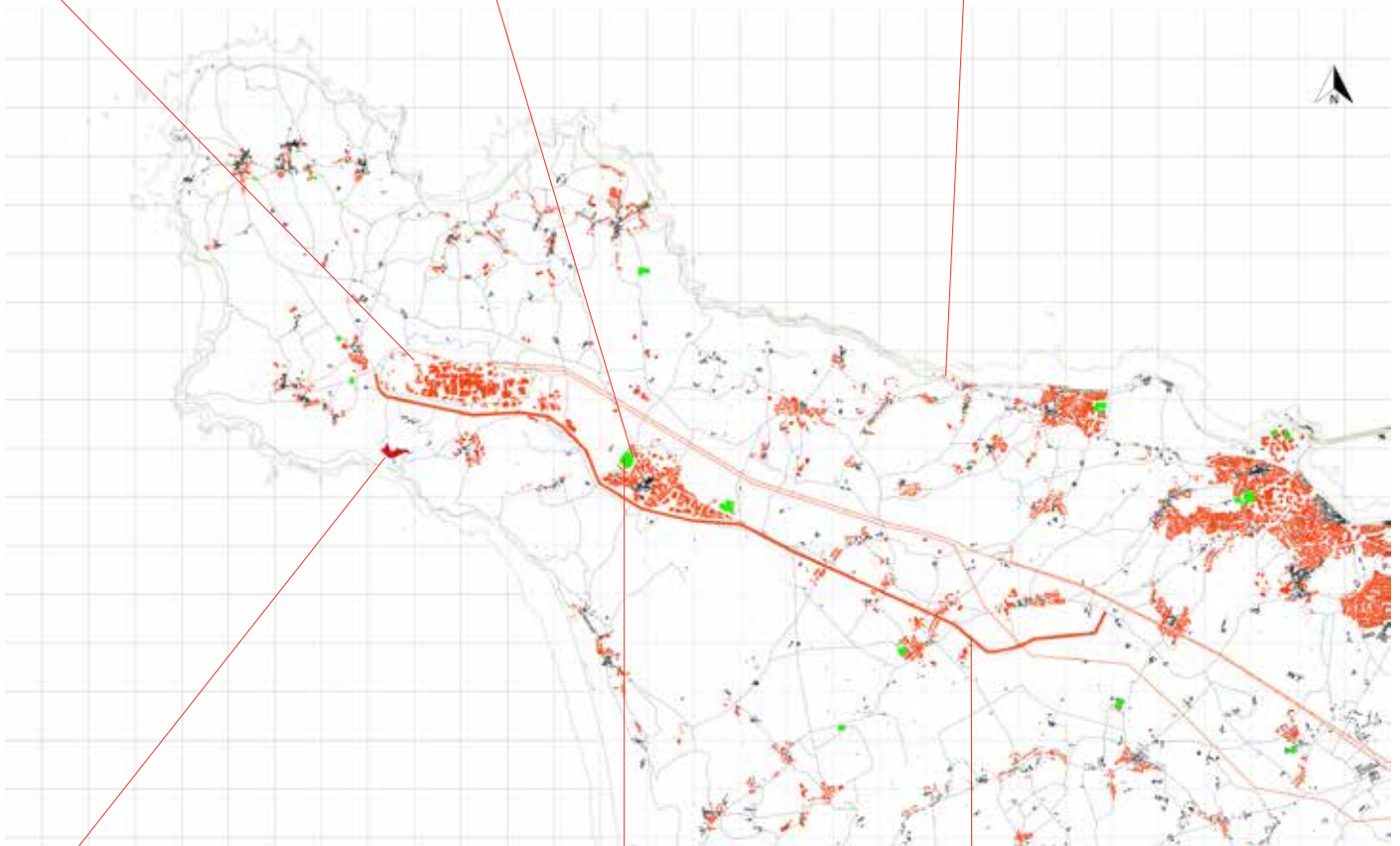
Site industriel Orano



Cité Coriallo, Beaumont-Hague



Nouvelles villas de bord de plage



L'arrivée massive en terres haguaises pour le Grand Chantier : l'urbanisme dédié



Le barrage des Moulins



Le city stade de Beaumont-Hague



L'élargissement de la D901

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

DE COGEMA À ORANO, L'ACCUEIL D'EDF

Un syndicat mixte d'après *Grand chantier* eut la charge « d'examiner et de proposer des solutions propres à faciliter le maintien d'une activité économique et un flux de population dans la région, une fois les travaux terminés. »¹ Ces études s'attardèrent sur la vaste proportion des choses laissées au territoire. Outre les « restes » spatiaux apportés par le chantier, des répercussions d'ordre social ont été identifiées comme la non-intégration des populations nouvellement-haguaises venue pour travailler dans le territoire par celles haguaises d'origine. Cette période a marqué le visage de la société haguaise, « comme éclatée en une série de noyaux autonomes qui s'excluent les uns des autres. »²

Depuis, de nouveaux chantiers ont été effectués au sein du site COGEMA, ayant contribué à l'augmentation de la capacité de stockage et de production du site en matière de retraitement. En 2010, certaines opérations de démantèlement des installations les plus anciennes du site se sont mises en route. L'arrivée de techniques nouvelles, telle que la vitrification à froid des déchets radioactifs a permis d'accroître les cadences de production et d'allonger la durée de vie des matériaux. En 2012, l'école des métiers a ouvert ses portes dans le but de maintenir et de développer les compétences au sein du site. L'opérateur du site Areva change de nom en 2018 pour le nom connu aujourd'hui d'Orano. Sous ce nouveau dénominateur l'usine à risque prospère, sur la crête de la Hague. Elle emploie aujourd'hui près de 2900 salariés hors les sous-traitants travaillant sur place.

De par son histoire, elle a co-construit ce territoire lui donnant en partie son visage actuel. L'organisation spatiale de la presqu'île est un hybride constitué de paysages issus de décennies d'héritage rural avec un paysage édifié par l'atome en une seule décennie.

Cet héritage, dont nous développerons les aspects plus tard dans cette étude, montre l'envergure des objets arrivés et l'étendue des paysages qu'ils ont transformés. Ce paysage hérité est celui d'un paysage de survie du territoire, qui a dû s'hybrider pour sortir d'un isolement dangereux. Aujourd'hui « l'envoûtement qu'exercent ces lieux pour partie parcourus et pour partie interdits »³ se voit remis en question à chaque nouvelle construction dans le site Orano. L'espoir est encore permis d'un lieu semi-perméable entre ces deux entités hybrides, paysages haguais ancestraux et infrastructures nucléaires.

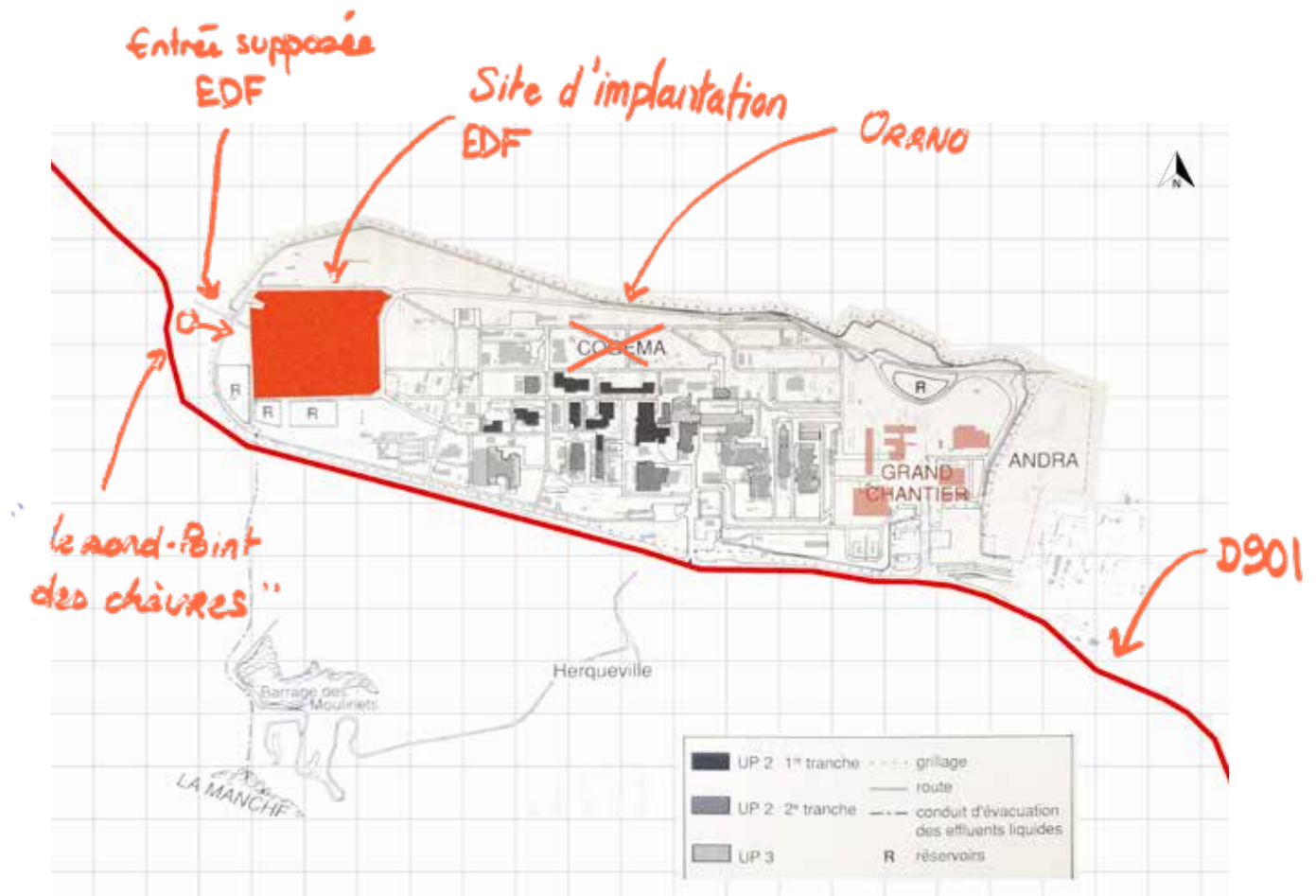
La piscine projetée par EDF fait partie des extensions à venir du site Orano. Elle occupera la partie Ouest, jouxtant le rond-point de Jobourg, cité « *Le rond-point des chèvres* »⁴ par des habitants. Au regard de toute l'histoire du site et de l'implantation sur la partie Ouest du site industriel, il est nécessaire que cette piscine puisse être conçue au travers d'une réflexion partagée avec les usagers des lieux.

Le chantier de cette piscine d'entreposage, d'une durée de sept ans (avec sept années supplémentaires, si l'évocation de son extension à une deuxième piscine est réalisée, soit 14 ans de chantier), devra lui aussi faire l'objet de débats afin d'éviter les débordements créés par le *Grand chantier* des années 80. La position de l'objet futur face à la commune de Jobourg pourrait être l'occasion de mettre le sujet de la promiscuité sur la table en tentant au maximum de la faire muter en proximité de cohabitation.

Cette construction pourrait offrir l'opportunité au site Orano de faire un premier pas en avant vers les paysages du territoire, dépassant ses propres remparts.

1 p61 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p
2 p69 *Ibid.*

3 p53 *Ibid.*
4 Réunion d'ouverture de la concertation préalable 22/11/2021 Salle des fêtes de la Hague



Structuration du site Orano et situation géographique d'accueil de la nouvelle piscine d'entreposage EDF

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

ENTRE TERRE ET MER, PAYSAGES-REMPARTS : LA CÉCITÉ COMME REFUGE

On tourne autour de la muraille d'Orano, on ne parvient pas à y entrer. Ses remparts sont trop imposants même pour seulement l'approcher. Alors on se retourne. Les paysages sous nos yeux sont ceux pour lesquels des centaines de touristes afflux chaque année sur la presqu'île. Ils sont aussi ceux qui accueilleront la nouvelle piscine d'entreposage, comme nouvelle pièce du château Orano, venant modifier le profil de cette crête sommitale. En voici leur description.

« Juste derrière ma maison ; je m'aperçus alors qu'ici deux mondes opposés coexistaient. [...] J'éprouvais à chaque retour, une même impression de bouleversement et de pérennité des lieux. Certains espaces, en quelques semaines, avaient subi un complet changement, d'autres, par contraste, restaient immuables, comme figés dans un temps immobile [...] Parcourant la Hague [...] je flânais dans ces hameaux cachés au creux des vallons qui entaillent le plateau où agriculteurs et pêcheurs vivent au rythme des saisons et des marées. Ici tout semble paisible, tout occupé que sont les hommes et les femmes à des tâches effectuées depuis la nuit des temps. [...] Et lorsque l'on pénètre dans une des demeures où, dans l'âtre de la haute cheminée de la salle commune, brûle tout au long de l'année un feu de bois attisé par une vieille femme, agenouillée sur la pierre du foyer dans une attitude ancestrale, le temps est comme aboli. »¹

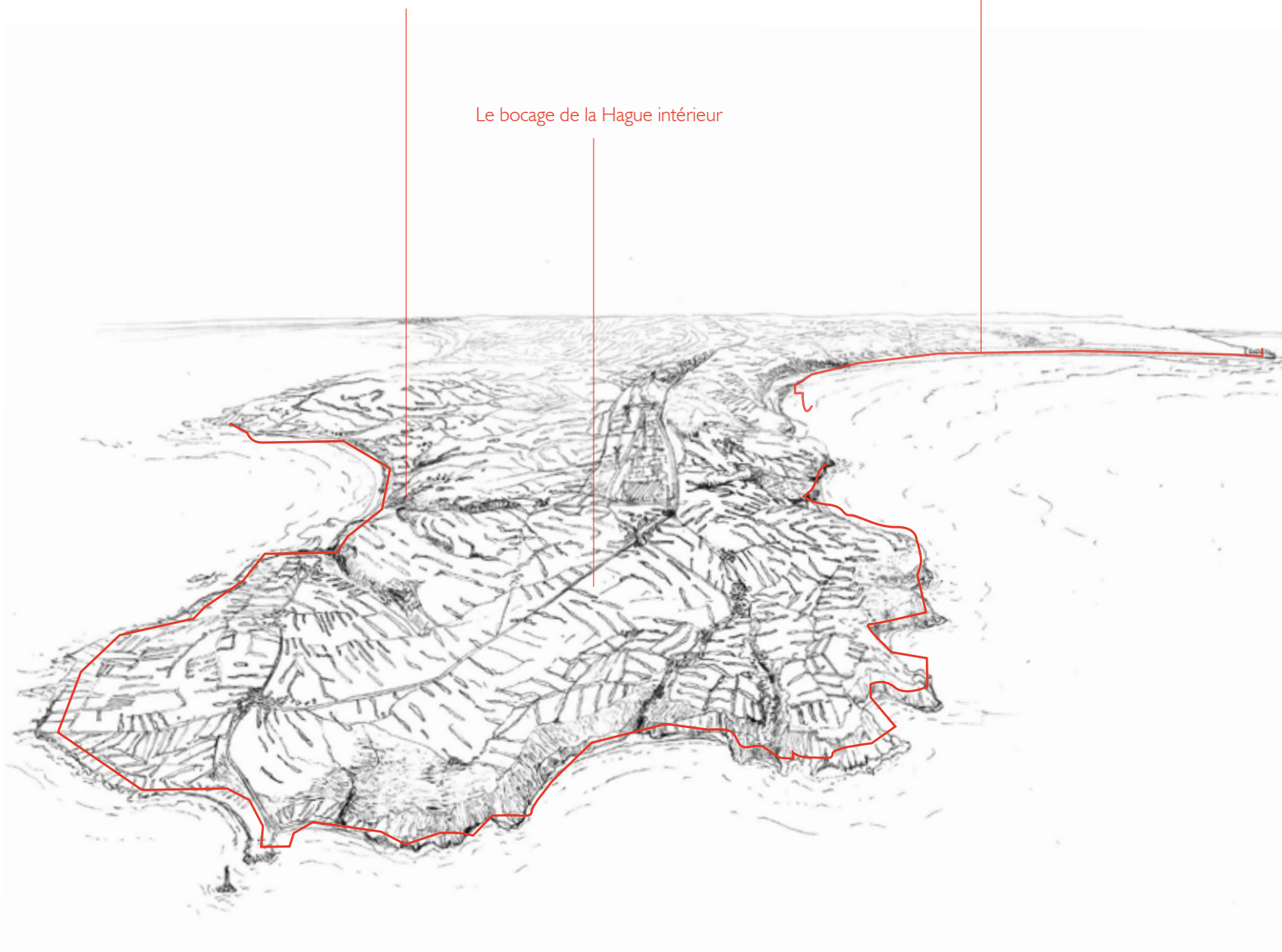
L'autre versant de la presqu'île nucléaire, le pays des vents et de la brume, a été sculpté par les humains depuis le néolithique. Ces paysages sont la résultante d'une lutte pour survivre ici. Le nom de la Hague signifie dans les langues indo-européennes « *haie* », « *enclos* », en référence aux paysages érigés pour habiter le territoire mais aussi peut-être pour en distinguer sa position géographique, enclose par la Manche, presqu'île de presqu'île. Les paysages hérités se sont construits d'une rencontre entre toutes les formes de vies du territoire et la force des vents, la pesanteur de la brume comme l'écrit Jacques Marion : « *La brume en manteau de douceur endort ce bout du monde.* »² D'après l'atlas des paysages de Normandie réalisé en 2017 sur le département de la Manche, la péninsule de la Hague est composée de trois structures paysagères caractéristiques. Après arpentage, il est notable que ces trois entités entretiennent une relation sous-jacente au paysage industriel du nucléaire de la presqu'île malgré ce que l'on peut en lire. Ensemble, paysage ancestral et paysage industriel tentent de coexister tant bien que mal. L'étude de leurs étroites relations aidera à la réflexion de l'insertion de la piscine d'entreposage afin d'identifier ce qu'elle viendra chambouler.

1 p8 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob, France : 1989, 185p
2 p44 MARION, Jacques, CAYET Fabien, *La Hague*. Ed. Actes Sud, France : Conservatoire du littoral, 2005, 41p

Les rivages, côte rocheuse
du Nord et de l'Ouest

Les dunes immenses de Biville

Le bocage de la Hague intérieur



DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

LES RIVAGES, CÔTE ROCHEUSE DU NORD ET DE L'OUEST : L'ESPACE RÊVÉ, PARTAGÉ, « CENTRIFUGÉ »

De hautes falaises granitiques abruptes et sauvages, formées de l'assaut des vagues, modèlent le front de mer Ouest de la Hague. Voici la structure paysagère de nombreuses fois représentée dans les arts depuis le XIX^{ème} siècle, caractérisant l'interface en terre et mer. Jacques Marion en dit « *Puis il y a ces falaises. Au Nord, des océans de fougères rousses, dans lesquels les méandres du sentier dessinent un ruban vert vif.* »¹.

Depuis ces promontoires, on aperçoit les lointaines îles anglo-normandes. La frange côtière de ce plateau granitique est formée d'un enchaînement de balcons rocheux couverts de landes ou de fougères dominant la mer donnant à la péninsule son découpage. Ces balcons sont entrecoupés d'anses sableuses et de vallons encaissés creusés par les petits fleuves côtiers.

Des infrastructures en sont des symboles tels que les petits ports de mouillage, un phare et un sémaphore appuyant un lien fort à la mer.

Les falaises du nez de Jobourg « *hautes de plus d'une centaine de mètres, rouges, déchiquetées, qui d'escarpements en escarpements n'en finissent pas de tomber à la mer* »² font partie des sites importants qui composent cette structure paysagère. Elles sont vêtues d'une végétation littorale adaptée aux embruns ainsi qu'à la houle continue, formant un tapis de couleur vert vif à rosé. Cette lande rase est constituée d'ajoncs, de bruyères, de fougères et de callunes. Elle se concentre dans les espaces les moins propices à l'implantation de l'agriculture (pentes raides et vallons).

Le glissement vers le plateau agricole et bocagé s'opère par des espaces de pâturage principalement, à travers de petits hameaux traditionnels, ramassés sur

eux-mêmes pour lutter contre les vents. Les maisons sont constituées de granit et de grès locaux aux toits de schiste bleuté. Derrière ces paysages, la mer, la Manche qui offre un horizon infini à toutes ces côtes et dessine ce littoral, au va-et-vient des marées. Elle donne à cette confrontation terre-mer, son visage changeant, s'effritant à mesure que la presqu'île vieillit.

Les sentiers côtiers, tels que le sentier des douaniers suivent le tracé de ces rivages escarpés. Ils constituent l'espace parcouru de la Hague, celui qui amène à regarder au loin, à rêver l'ailleurs. Ici, les lumières se jouent de la surface de l'eau, la faisant miroiter de mille nuances. Tout le monde vient pour ça : fouler ces rivages qui incarnent le rêve d'arpenter les terres du bout du monde, s'offrir cette sensation d'être au bout de quelque chose. En se retournant vers les terres depuis cet espace de rencontre, on ne voit rien que cette végétation rase, brune, rien que ces rochers érodés vieux comme le monde, et le début d'un bocage strié. La topographie interfère, elle sert d'écran interposé, de rempart à celle qu'on ne voit plus : l'usine.

« *Vous pouvez vous promener partout dans la Hague et vous voyez rien. Vous tournez autour, mais l'usine elle reste cachée, vous voyez la mer et le rivage, c'est tout.* »³

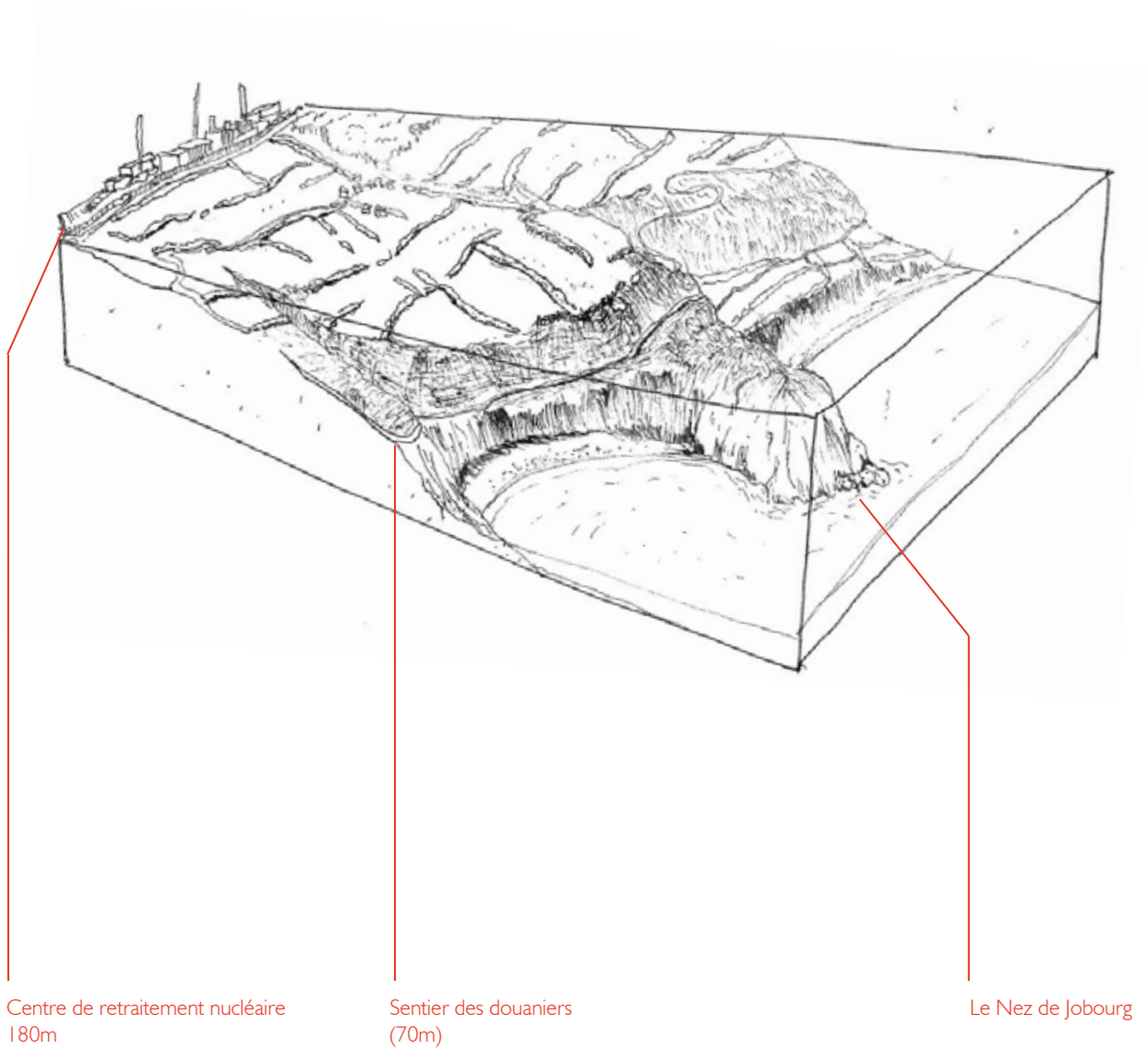
Ces bords, où tout est projeté, constituent le paysage échappatoire de la réalité industrielle de la presqu'île. Depuis ces espaces, la « *cécité paysagère* » est permise. Sauf qu'au loin, lorsque l'on remonte légèrement sur les terres, les ronrons sonores de l'usine emplissent l'espace, elle apparaît à nouveau.

1 p37 MARION, Jacques, CAYET Fabien, *La Hague*. Ed. Actes Sud, France : Conservatoire du littoral, 2005, 41p

2 p29 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p

3

p51 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p



Les écrans topographiques interposés du littoral Sud, permettant la « cécité paysagère » vis à vis de l'installation nucléaire

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

LES DUNES IMMENSES DE BIVILLE ET LES LARGES PARCELLES CULTIVÉES DE REBORD DE PLATEAU

Les dunes de Biville sont organisées autour de l'anse de Vauville, cadrée elle-même au nord et au Sud par les caps d'Herqueville et de Flamanville. Cette entité prend en compte la grande vallée de lande en amont de Vauville, les massifs dunaires et les rebords de plateau. Cette anse dunaire s'est formée par accumulation des sédiments venus de la mer, au pied des falaises mortes de Biville. La douceur du climat permet ici l'implantation des plantes exotiques comme on peut le voir au jardin de Vauville.

Certains éléments sont identitaires de ce paysage et de ces dunes. La grande vallée donnant sur Vauville ou encore la vallée de Beaumont sont des composantes marquantes. Le massif dunaire est lui aussi un élément phare de ce paysage. Cette épaisse bande lunaire constituée de monticules de sédiments accumulés, ponctuée de quelques pinèdes, offre un paysage de vastes étendues sableuses recouvertes de végétation rase dunaire. Cette étendue se ponctue de points de zones humides témoignant d'une difficulté d'écoulement vers la mer des eaux de ruissellement. Au cours du XX^{ème} siècle, les dunes occupèrent une fonction militaire, protégeant le littoral de l'urbanisation balnéaire. Un panorama sur ces dunes est offert depuis le point de vue du Thot.

L'étroite bande de terres pâturées de Vauville fait elle aussi partie des matières constitutives de ce paysage de Biville avec notamment la réserve naturelle de la mare de Vauville.

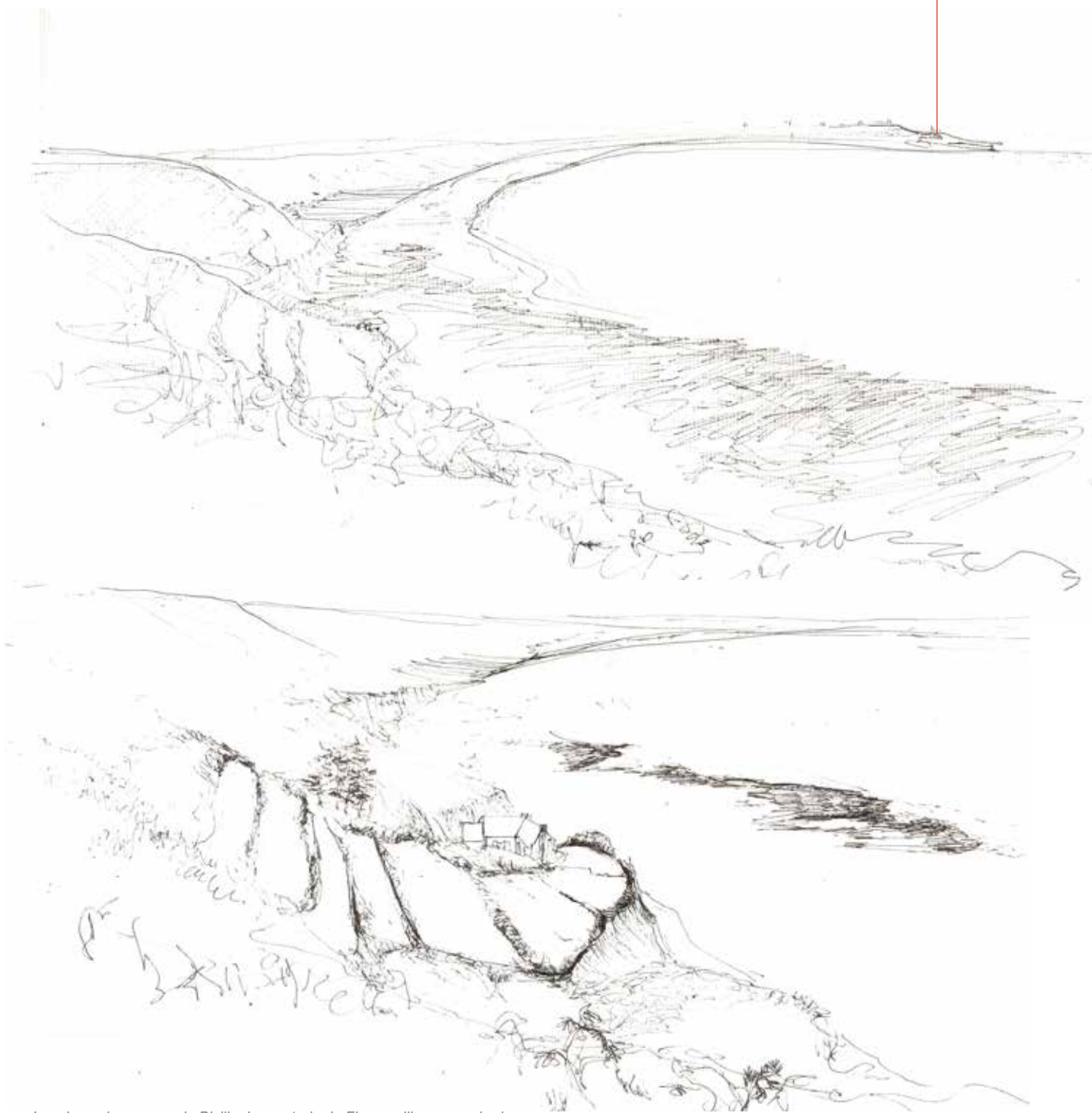
L'estran de l'Anse se déploie sur environ 500 m, on y découvre les larges vues sur le Cap de Flamanville et sur les falaises de la Hague. Une végétalisation

arbustive ou de lande sur les coteaux arrondis, ou bien une frange nette arborée marque le passage de l'Anse au plateau strié par des haies bocagères de parcelles agricoles.

Cette entité paysagère n'entretient que très peu de relation avec le centre de retraitement des déchets et matières radioactifs de la Hague. Elle tient en revanche une place particulière pour la filière du nucléaire puisqu'elle constitue une sorte de belvédère privilégié sur l'installation nucléaire de Flamanville. Depuis le point de vue du Thot, on peut ainsi avoir une mise en relation visuelle entre les deux installations nucléaires, de la Hague et de Flamanville, permettant à chacun.e.s de cerner une composante de l'identité haguaise.

La nuit toutes deux s'éclairent, de mille lumières, comme des vaisseaux amarrés sur terres, en front de mer.

Centrale nucléaire de Flamanville



Les dunes immenses de Biville, La centrale de Flamanville comme horizon

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

LE BOCAGE DE LA HAGUE INTÉRIEUR, RIVES DU NUCLÉAIRE, ESPACE ÉTRANGER AUX RIVAGES MARINS

En suivant la RD 901 sur la crête, depuis Cherbourg jusqu'à la Hague, on domine la péninsule à 174 m de hauteur. La route traverse Beaumont-la-Hague puis passe par Jobourg et finit enfin sa course à Auderville, l'extrémité Ouest de la presqu'île. Tout autour se déroule le plateau haguais constituant l'arrière-pays de ce territoire, atteignant 180 m d'altitude à son plus haut point, et donnant des vues quasi-continues sur la Manche au Sud. Sur ce plateau, se déploie un parcel-laire agricole très dense, marqué par un bocage épais et dense.

Ce bocage est composé de murets en pierre et/ou de haies comme le souligne Jacques Marion : « *Points de repère et lignes de force, les murets sont une géographie que se sont donnée les Haguais.* »¹ Constituées d'ajoncs, de prunelliers, de hêtres, de chênes, de frênes, de saules, de noisetiers, d'aubépines, de ronces et de fougères majoritairement, anémomorphosées, les haies dessinent des vagues qui suivent la topographie du plateau et dont la hauteur varie en fonction des vents. Les cultures sont principalement des prairies de fauche, bien que la culture céréalière soit aussi développée sur le haut du plateau. L'ambiance intimiste de cet espace de bocage tient en partie à la construction en creux des routes et des chemins, appelés « chasses », le long desquels les talus et murets sont coiffés d'une végétation dense et surplombante. En passant à vive allure, en voiture, les oiseaux ayant trouvés refuge dans ces haies s'envolent avec hâte, formant de véritables nuages.

L'espace de connexion du plateau bocagé à la mer, ce sont les vallons parfois boisés, parfois couvert de lande. Ces sillons intimes sont abrités du vent. Plus abruptes que le plateau, ils sont moins propices à l'agriculture. Une gestion pastorale permet de les maintenir ouverts, même si aujourd'hui, cette activité en déclin laisse une légère dynamique de boisement s'installer.

C'est au sein de ces stries, à l'amorce de ces vallons, que l'usine Orano culmine, occupant près de 300 hectares au sol. De loin, on aperçoit ses chemins dont la plus haute s'élève à 100 m de hauteur, accompagnées d'imposantes lignes à haute tension.

L'infrastructure routière massive marque le bord Sud de l'usine.

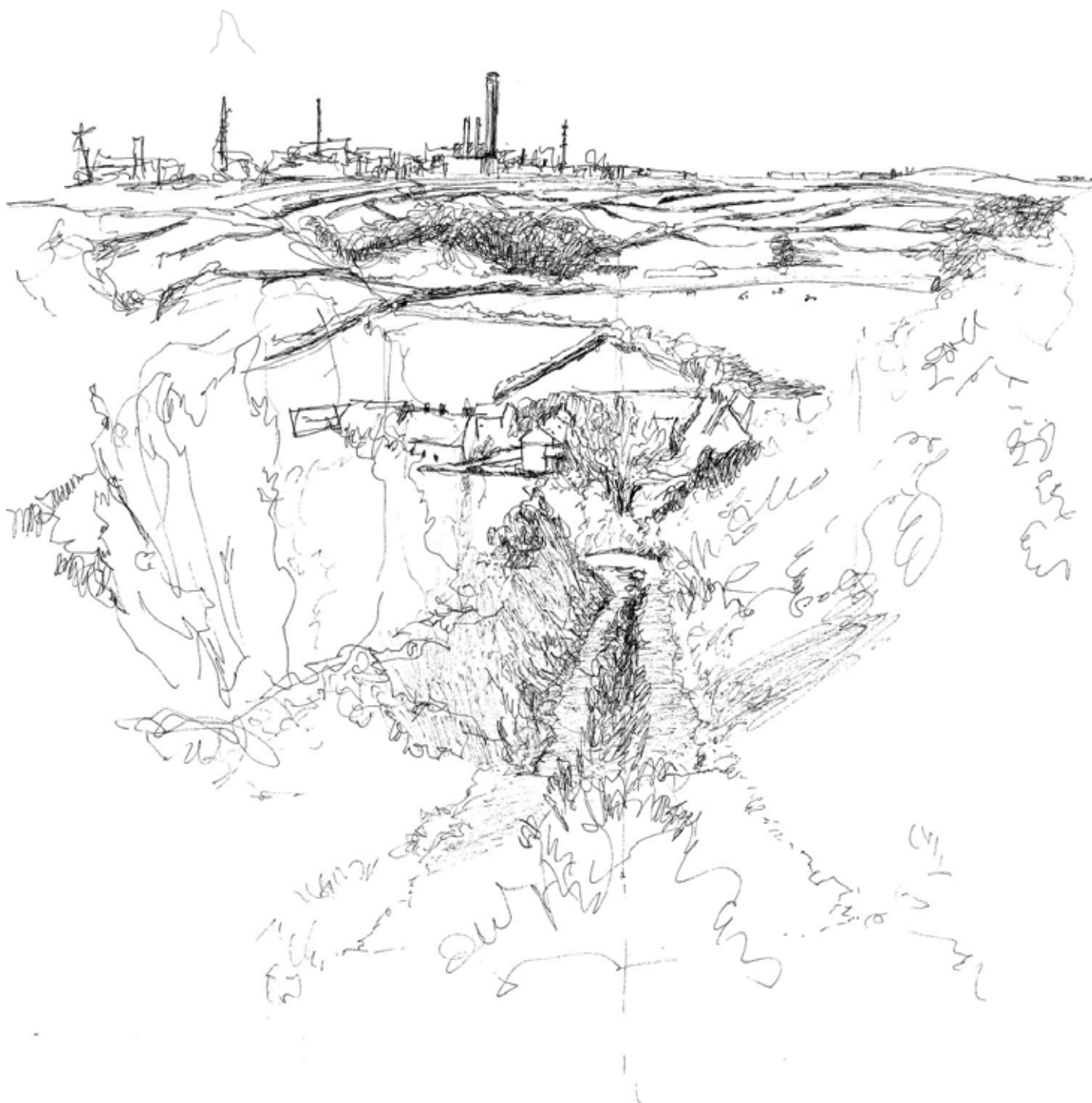
Ici, se côtoient deux mondes : le monde industriel d'Orano, site à haut risque, cloisonné, poche hermétique dont la présence ne peut être occultée et le monde bocagé, qui tend à s'estomper par manque de soin porté à son égard. En effet, de cette proximité hybride nouvelle est née un oubli des terres bocagères, délaissement au profit des littoraux non concernés par cette proximité visuel du monde Orano. Un déclin du maintien des systèmes de haies bocagères est relevé comme dynamique en court par l'Atlas Normandie, malgré des actions déjà mises en place telle que le plan de préservation du bocage (récolte de fonds voué à l'entretien de ce réseau).

La promiscuité créée depuis l'arrivée du site industriel en 1966 impacte le soin porté aux terres de l'arrière-pays. Si ces terres ont toujours été défavorisées par rapport au littoral, terres de rêves, elles n'en étaient pas moins marqueuses identitaires. Aujourd'hui, cette reconnaissance identitaire est plus floue.

En regardant la cime de la presqu'île depuis les bocages du Sud non loin d'Herqueville, l'imposant château siège, écrasant le paysage de bocage hérité. Pourtant, lorsqu'on est au Nord, au sommet de la petite église de Digulleville, le château Orano souligne ce paysage, lui apporte un toit mis en exergue par la perspective striée des bocages. Depuis ces collines Nord, les haies deviennent remparts habités de bovins, à cette citadelle perchée de mystère, élargissant ainsi les remparts-barbelés supposés de l'usine.

Là se superposent deux paysages a priori non-miscibles, donnant à voir un horizon singulier, une identité à affirmer de ce cœur de territoire haguais. Cette reconnaissance d'identité servirait à admettre et à concilier, tout au moins à coexister. Elle participerait à réduire la « cécité paysagère » en privilégiant une réflexion partagée du devenir de ces terres.

¹ p14 MARION, Jacques, CAYET Fabien, *La Hague*. Ed. Actes Sud, France : Conservatoire du littoral, 2005, 41p



Les points de vue contrastés depuis le Sud de la presqu'île (vallée des moulinets) puis depuis le Nord (Digulleville)

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

EFFET CENTRIFUGE DU TERRITOIRE :

SOIGNER LES BORDS, REGARD VERS LES LOINTAINS

Les paysages de la presqu'île sont ainsi marqués. La frontière entre chacun des paysages est franche, abrupte. L'arrivée du centre de retraitement a profondément changé le rapport qu'entretiennent les habitant.e.s ainsi que les passant.e.s à l'arrière-pays. Arrivée qui a accentué l'attractivité des littoraux pour eux seuls, avec pour décors, cet arrière-pays.

« L'univers symbolique des Haguais , leur mémoire collective, leur imaginaire, sont tout entiers marqués par la proximité de ces bords de mer laissés, encore aujourd'hui, en leur état de nature. Ces bords de mer ensauvagés, inhospitaliers, les gens de la Hague les parcourent sans cesse, les exploitent sans vergogne et les peuplent de toutes leurs chimères. En fait, ces rivages incultes constituent les véritables espaces collectifs de ces villages topographiquement éclatés [...] Si bien que ces rivages situés entre terre et eau deviennent lieux de parcours et espace de rencontre. Là s'abolissent les contraintes sociales, là est rassemblé tout le possible fabuleux de ce pays. Le rivage est le domaine des fées et des sorciers, des saints et des démons. » ¹

De par cet effet d'un arrière-pays décors, il semble s'être mis en place une dynamique centrifuge sur les bords, projetant aux rivages l'espace foulé, l'espace soigné.

1

p45 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed.Odile Jabob. France : 1989, 185p

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

TOURISME « CENTRIFUGÉ »

Le tourisme est une activité économique importante pour la presqu'île de la Hague. Le tourisme représente 4 %¹ des emplois du territoire. Si le pic de visiteurs reste la période estivale sur le territoire, de mai à septembre, les touristes afflux toute l'année sur la presqu'île. En effet, un quart des touristes viennent pour des raisons commerciales faisant de ce territoire, une terre d'accueil toute l'année. Un grand nombre de résidences secondaires participent de l'accueil de ces populations de passage qui ont élu la presqu'île comme lieu de vacance, mais aussi de multiples hôtels et auberges se situant pour la grande majorité le long des littoraux. Une importante part du tourisme est occupée par les camping-cars qui trouvent dans le Cotentin toutes les installations et toutes la tranquillités nécessaires.

Les paysages littoraux représentent la principale raison de la venue des touristes à but non-commerciaux notamment pour la qualité et la préservation des littoraux, mais aussi pour toutes les activités qu'il est possible d'y faire. Ainsi, la route des Caps, pour les véhicules motorisés ou le chemin des douaniers (GR223) pour les adeptes de la marche à pied, profitent aux visiteurs curieux de voguer de panorama en panorama, de baie en crique, de sites remarquables en sites incontournables.

Très peu de points touristiques se situent dans l'arrière-pays de la pointe de la Hague, seule la petite église de Jobourg demeure visitée et permet aux visiteurs de s'arrêter sur cette D 901 qui file toute droite vers la mer.

Le nucléaire, autrefois inclus dans le circuit touristique du mont Saint-Michel (année 70), ne fait plus partie des attraits touristiques de la Hague, ou plutôt l'accueil du public au sein des territoires nucléaires n'est plus envisagée. En effet, Orano a fait le choix, par soucis organisationnel, mais aussi par impératifs de sécurité, de ne plus faire entrer les visiteurs au sein de l'usine. Les touristes sont concentrés sur les pourtours du territoire, en passant par son centre qui ne devient qu'un espace transitoire, décor des espaces de rivages.

Le tourisme est ainsi sur la presqu'île comme « centri-réfugé », il trouve son refuge dans les espaces protégés par le conservatoire ou par la houle, loin du centre qui l'expédie au bord, sur les limites de ce pays découpé.

L'ambition de développement touristique de la presqu'île et l'arrivée possible de la piscine doivent trouver une manière de coexister, autant lors du chantier de cette dernière que lorsqu'elle sera en fonctionnement. Les routes très étroites et sinueuses de la Hague qui en forgent aussi son identité, seront à considérer pour mener à bien ce projet déstructurer le visage de du territoire. Cet enjeu est partagé aux deux secteurs de développements de la presqu'île : le tourisme et l'industrie nucléaire.



L'espace touristique parcouru, effet centrifuge vers les rivages

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

L'espace terre-mer protégé

Si l'espace terre-mer, le littoral, est celui pour lequel la plupart des touristes viennent, il est aussi l'espace le plus protégé de la presqu'île. On compte un peu moins de 4 000 hectares d'espaces protégés par le Syndicat Mixte des espaces littoraux, environ 1 800 hectares sous la tutelle du conservatoire du littoral et quelque 100 zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistiques et floristiques (ZNIEFF).

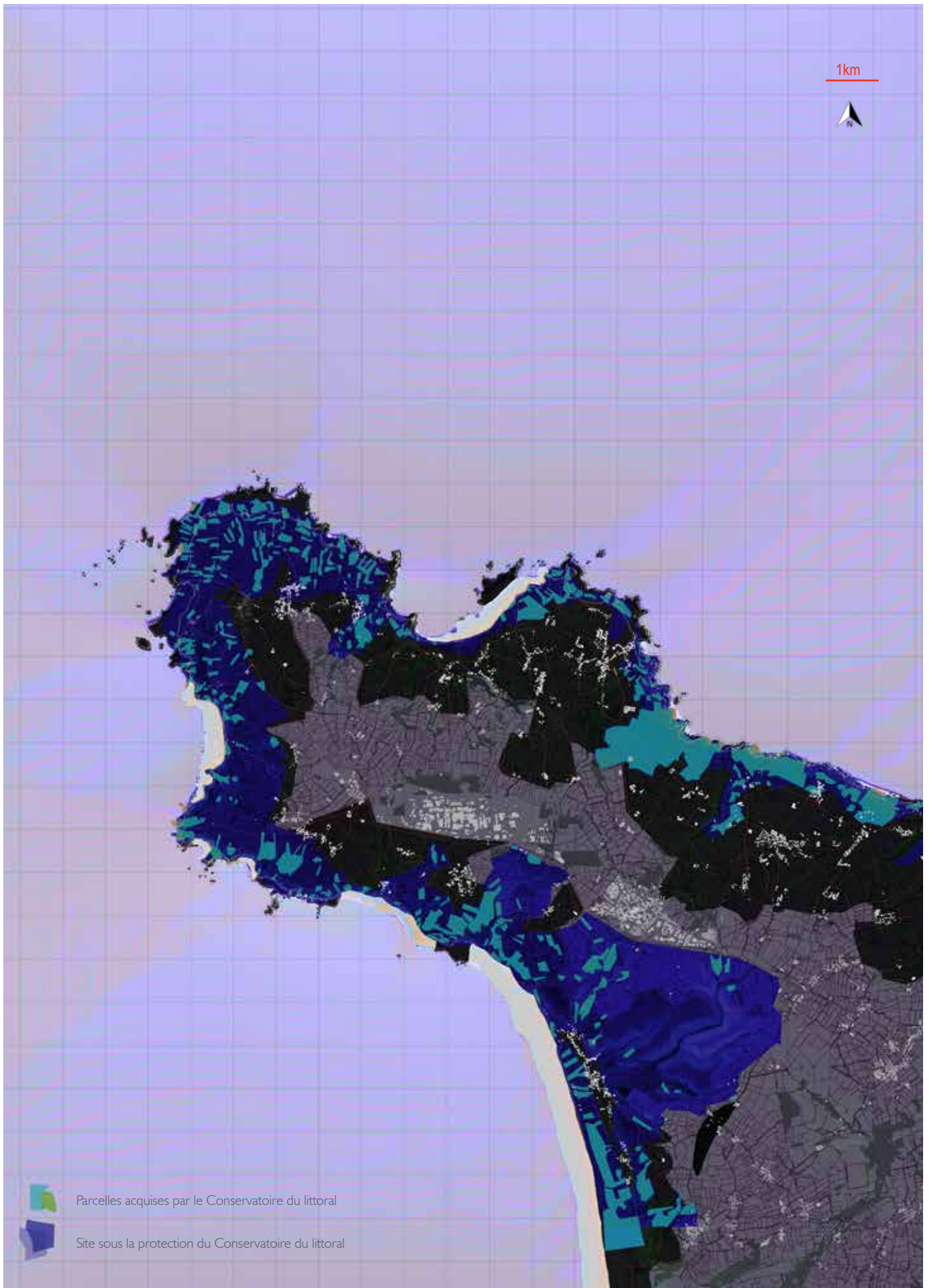
Le Conservatoire du littoral est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. « *La préservation du littoral répond à quatre enjeux principaux : la conservation d'espaces dont la valeur patrimoniale engage notre responsabilité à l'égard des générations futures ; la préservation d'un capital naturel et historique fondamental pour l'attractivité de notre territoire; le bien-être social de tous par l'accueil équitable et partagé des populations; la protection des biens et des personnes contre les phénomènes climatiques extrêmes en permettant un espace tampon entre l'océan et les enjeux humains.* ». C'est par l'achat, la restauration ainsi que par la gestion de parcelles en littoral que l'organisation protège ces terres de bord de mer.

Le conservatoire du littoral agit sur la pointe de La Hague depuis 1985. Aujourd'hui, près de 300 hectares sont protégés avec la signature d'environ 130 actes d'acquisitions. La gestion des terrains acquis est remise au Syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche, avec un garde en place sur ce site en charge du gardiennage, de l'entretien et du suivi scientifique, ainsi que des relations avec les usagers locaux. Un premier plan de gestion a été rédigé en 2009 amenant sur ce site des mesures de prévention explicitées dans un document cadre comme guide des aménagements et des gestions nécessaires pour protéger le site naturel. Le maintien de l'activité agricole en est le cœur du propos, mainte-

nant les espaces ouverts ainsi que des milieux diversifiés. Les paysages de la presqu'île sont ainsi gérés par le conservatoire du littoral, en grande partie grâce au pâturage dans les prairies afin de freiner les dynamiques progressives de boisement. Les plantes hétérogènes sont consommées, les parcelles piétinées et les ligneux ralentis par ce bétail qui permet ainsi une grande diversité de variétés et de couleurs. Il en est de même pour les prairies humides de la pointe de la Hague, zones très sensibles aux changements, aux sols fragiles, à la qualité biologique élevée, qui bénéficient de ce pâturage bien que la densité des troupeaux y pâturant soit limitée. Les « Côtes et landes de la Hague » sont également classées comme zone écologique d'intérêt européen au titre de Natura 2000.

Les actions menées sur le territoire par le conservatoire indiquent la préciosité des paysages par le soin qu'on leur confère. La richesse de ces paysages est reconnue par les organismes présents sur place, qui s'activent pour les maintenir en état, c'est dire combien les haguais et haguaises sont attachés.e.s à leur territoire. L'attention portée sur eux est la preuve d'une relation de complicité entre les paysages du Cotentin et leurs vivants.

On observe la concentration de ces actions de protection sur le littoral, laissant l'arrière-pays creux de telles démarches. Là encore l'effet centrifuge potentiellement engendré par le site industriel Orano semble jouer son rôle de centrifugeur sur la presqu'île, réduisant à ses bords le territoire soigné, qualifié, valorisé.



L'espace protégé, effet centrifuge vers les rivages

DES PAYSAGES ÉRIGÉS ENTRE INTERDÉPENDANCE ET PROMISCUITÉ

De nouveaux labels comme outils au service du territoire

Outre la reconnaissance des paysages du Cotentin comme étant remarquables par le conservatoire et ses habitants.e.s, la communauté de commune de la Hague, puis la commune nouvelle de la Hague qui a pris sa suite, est engagée dans des démarches de gestion et de préservation de ses territoires ; le label « *Grand site* » et le label « *Géoparc mondial UNESCO* ».

Le label « *Grand site* » est une méthode pour faire face aux difficultés liées à la grande fréquentation d'un site. Pour cela, l'Opération Grand site se focalise sur la préservation des caractères des lieux, origine de leur classement, ainsi que sur la qualité de vie des riverains. Ce label inclut un projet de paysage orienté sur la qualité des paysages, l'accueil des publics en leur sein ainsi que la découverte de leurs richesses naturelles et culturelles. L'objectif sur le territoire de la Hague n'est pas d'accueillir plus sur ce territoire déjà hautement fréquenté, mais d'accueillir mieux, de manière plus durable également. C'est cette augmentation de la fréquentation du site ainsi que l'évolution des pratiques de ses paysages qui poussent la communauté de commune de la Hague à entreprendre les démarches dans le but de bénéficier du label et de tenter ainsi la préservation de l'esprit des lieux de la Hague.

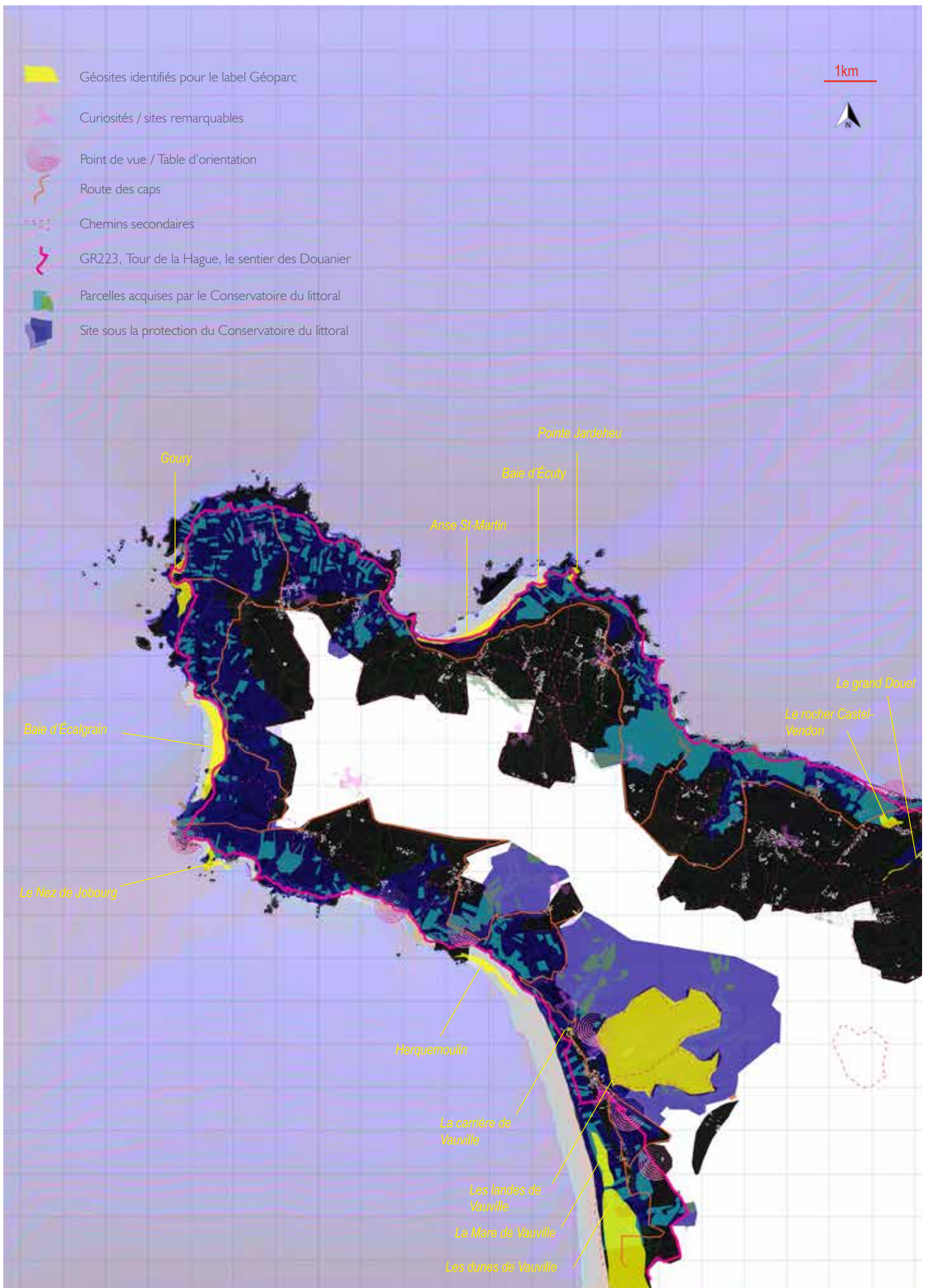
Le label « *Géoparc mondial UNESCO* » est confié à des territoires ayant une forte reconnaissance de leur patrimoine, incluant leur patrimoine géologique. Cette reconnaissance permet de promouvoir l'éducation, la science, ainsi que la culture afin de soutenir, autour de ces trois piliers, un développement local et durable du territoire. La commune de la Hague pourrait prétendre à ce label selon une étude effectuée en 2018 notifiant la richesse ainsi que la diversité de son patrimoine, de

sa géologie, mais aussi au regard de l'énergie déployée à les conserver puis à accueillir en leur sein. Ce label est avant tout un projet éducatif, visant à promouvoir la médiation et les outils pédagogiques autour du patrimoine concerné et de son interprétation. Son élaboration tient à l'identification de « géosites » supports au développement d'activités éducatives et/ou d'interprétation, qu'il convient au préalable d'inventorier. L'identification d'un géosite s'appuie sur différents critères :

« - une « *valeur centrale* » scientifique qui tient compte de l'intérêt du site pour les sciences de la Terre, de son intégrité, de sa rareté et de son intérêt pédagogique ;
- et des « *valeurs additionnelles* » qui relèvent à la fois d'intérêts culturels, économiques, paysagers et écologiques. »¹

Si le Géoparc de la Hague englobe plus que ces géosites, ils représentent néanmoins son cœur. De nombreux sites sont déjà valorisés et d'autres le seront à l'avenir.

Ces labels sont des démarches en cours devant être prises en compte pour l'intégration de la nouvelle piscine d'entreposage. Ces démarches révèlent de multiples intentions allant dans la direction d'un ménagement des territoires de la presqu'île afin de les protéger tout en conservant une forte dimension d'accueil. La médiation et l'éducation aux paysages sont aussi des valeurs prônées par ces démarches, dimensions pour lesquelles les installations nucléaires pourraient trouver leur place. La reconnaissance d'un paysage entremêlé entre industrie, richesse naturelle et patrimoine pourrait se faire autour de ces intentions de protection, d'accueil et de pédagogie.



Périmètre de soin et d'exploration, le château et ses remparts comme lacune



Freiner l'effet centrifuge par une reconnaissance du paysage hybride d'arrière pays

« Il faut avoir vu la brume de mer envahir le plateau pour ressentir l'emprise de ce pastel ouaté qu'elle répand soudain et l'intimité qu'elle instaure entre les choses et les gens, entre les demeures et les paysages engloutis, cette espèce d'éloignement et de rapprochement mêlés qu'elle impose. Certainement la douceur de cette chape mouvante et moirée est liée à l'invisible présence de la mer et à la persistance du vent. »¹

Pour parvenir à dresser le portrait du territoire, afin de s'adonner à la tâche de l'insertion paysagère d'un bâtiment tel que celui de la piscine, et de discuter avec un public divers du projet, il a fallu s'interroger sur la substance qui compose ce pays, sur ses paysages. L'insertion paysagère autant que la recherche de marges de manoeuvre doit se faire par une reconnaissance fine du territoire et des dynamiques inhérentes à ses paysages.

Voilà ce qui fut tenté dans ce chapitre, une reconnaissance d'un paysage singulier, hybride d'un temps qui s'est arrêté et d'un temps qui file.

Au regard du passé, des secrets et décisions qui se sont accumulés sur le territoire, de l'historique de la gestion des arrivées de structures massives en terres haguaises, il serait bon d'envisager des politiques de concertation comme celle mise en œuvre par EDF, pour qu'une réflexion commune soit menée sur l'intégration de ce sujet public qu'est le nucléaire. Cela permettrait notamment un aménagement dédié et pensé du territoire hybride et non seulement un étalement du territoire industriel sur un territoire hérité de longues décennies de ruralité. Il faudra encore du temps pour que « *La Hague et Cogéma s'habituent l'une à l'autre.* »²

Si le site d'Orano est le site d'implantation de la nouvelle piscine, la nouvelle structure ne doit pas être réduite à l'état d'un objet implanté en foncier indus-

1 p 35 MARION, Jacques, CAYET Fabien, *La Hague*. Ed. Actes Sud, France : Conservatoire du littoral, 2005, 41p

2 p191 LEBARBENCHON, Roger-Jean, *LA HAGUE de la Belle Epoque au nucléaire et à l'euro*. ed. Société Nationale Académique de Cherbourg, France : édition limitée à 400 exemplaires, 265p

triel, sans impact sur le territoire. Elle doit être pensée comme une nouvelle habitante dont l'arrivée est controversée et qui doit parvenir à s'intégrer dans les paysages si singuliers du Cotentin. Par sa taille imposante, son volume, elle prendra une place visuellement prégnante, mais aussi dans les têtes des vivants passagers ou habitants qui seront amenés à la côtoyer. C'est par la description et la qualification de cette identité de paysage hybridé par l'atome que pourra s'entrevoir une évolution pensée du territoire et de ses paysages allant dans une direction commune.

Cette presqu'île dans la brume, structurée de ses murets et de ses vents, coiffée de son industrie sommitale, comme d'un château sur son rocher, doit faire l'objet de plans d'action permettant au territoire de s'extraire de l'effet centrifuge observable jusqu'alors. Dans chaque recoin, dans chaque paysage, une intime relation lie paysages ancestraux et paysages de l'atome. Ce sont ces relations sur lesquelles il serait bon de s'attarder afin de co-construire un demain favorable au territoire. L'interdépendance du développement de la presqu'île et du nucléaire décrit par Roger-Jean Lebarbenchon « *Quand Cogéma tousse, déclare J.-P Dupont, vice-président du district, la Hague s'enrhume* »³ ne peut se faire sans transparence et perméabilité. Des remparts doivent se fondre pour donner accès à l'expression sur le sujet, mais aussi pour réduire l'effet centrifuge observé et transformer la promiscuité subie en proximité vécue. Les regards tournés vers les rivages et leurs lointains ne doivent pas être prétexte à l'abandon de l'arrière-pays ciblé dans *La presqu'île nucléaire* : « *Cet attrait qu'exercent le rivage et ses ressources et l'attrance de tout ce qui vient de la mer, de loin, d'au-delà l'horizon familial, entraînent le rejet des autres parties du terroir, à tout le moins, une certaine indifférence au sort réservé à leurs terres cultivées ou aux landes appropriées.* »⁴

3 p233 LEBARBENCHON, Roger-Jean, *LA HAGUE de la Belle Epoque au nucléaire et à l'euro*. ed. Société Nationale Académique de Cherbourg, France : édition limitée à 400 exemplaires, 265p

4 p45 ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob, France : 1989, 185p

03.

De la figure paysagère aux desseins pour la nouvelle piscine EDF

DE LA FIGURE PAYSAGÈRE AUX DESSEINS POUR LA NOUVELLE PISCINE EDF

AU DELÀ DES CONTRAINTES, UNE FIGURE PAYSAGÈRE MODELABLE

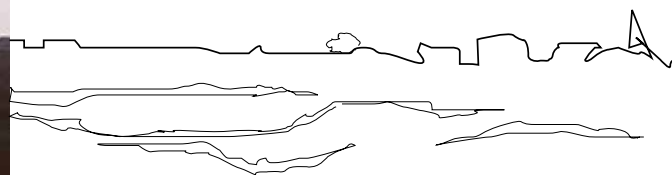
Pour partir aux desseins de l'insertion de la piscine d'entreposage, il est bon de comprendre les enjeux inhérents aux « monuments nucléaires ».

À leur arrivée, les centrales nucléaires et leurs infrastructures déclinées ont nourri les rêves des concepteurs, donnant matière à réfléchir sur des bâtiments outrepassant les échelles jusqu'alors traitées. En plus d'avoir été de nouvelles structures hors-échelle des paysages, elles avaient pour vocation d'accueillir une activité peu connue, novatrice, dont l'inconnue charriait avec lui tout un imaginaire. La conception des premiers édifices fut guidée par la nécessité de faire comprendre l'enjeu de ces structures, mais aussi de faire valoir cette activité nouvelle, à la pointe, auprès des populations d'accueil, comme objet devant devenir un symbole montrant « *l'énergie nucléaire comme un élément habituel* »¹ de nos paysages. Une étude remarquable à ce sujet fut menée dans les années 70, à la demande d'EDF par neuf architectes dont Claude Parent, des paysagistes et des coloristes qui formèrent durant plus de trois années le groupe de travail du « Plan Architecture ». De ce pari ayant pour principal enjeu « *de familiariser les hommes à l'idée de centrale nucléaire* »², on peut en lire : « *Puisque l'on côtoyait le monde rural, il fallait faire sienne l'idée de la centrale aux champs, de la centrale monde ouvert, promotrice de jardins extraordinaires, de cultures pilotes, ponctuées de nappes d'eau et de lacs, lieu de promenade [...] Hélas le premier attentat dirigé contre la centrale de Fessenheim avant sa mise en service a modifié sensiblement ces intentions... Ce qui devait être parc aménagé est devenu esplanade dégagée, ce qui devait être ligne symbolique de changement d'activités est devenu triple enceinte. Il faudra longtemps pour revenir sur ces inquiétudes nées d'une agression et pour abolir le no mans land militaire qui s'est installé entre la campagne et la centrale.* »³

De par cette citation écrite 50 ans plus tôt, on évalue bien les utopies que représentèrent alors ces bâtiments à leur arrivée. On saisit aujourd'hui que ce premier attentat dirigé contre la filière ne fut qu'une prémisse à l'atmosphère électrique animée autour du sujet par la suite. On sait aussi que des accidents se sont produits depuis la mise en route de la filière, plus ou moins graves. Ces deux tangentes dans l'histoire du nucléaire ont habillé, à juste titre, les installations nucléaires de lourdes contraintes concernant la porosité des sites industriels pour sécuriser leurs activités au maximum et de pair, pour protéger leurs territoires d'accueil.

Tout l'enjeu de cette mission est en grande partie de pouvoir dégager des marges de manœuvre, malgré toutes ces contraintes. C'est par le biais d'une figure paysagère, c'est-à-dire d'un assemblage d'espaces pouvant être mis à profit pour l'insertion paysagère que le projet trouve un appui.

1 p79 PARENT, Claude, *l'architecture et le nucléaire*. Ed. Moniteur, 1978, 95p
2 p25 Ibid.
3 p27 Ibid.



Prolonger le dessein de la crête de la presqu'île, vers l'Ouest, en touchant Jobourg

DE LA FIGURE PAYSAGÈRE AUX DESSEINS POUR LA NOUVELLE PISCINE EDF

STRUCTURES PAYSAGÈRES ET OPPORTUNITÉS POUR REBOND

Les contraintes doivent être identifiées pour mener à bien une conception paysagère. D'après l'observation du site Orano, elles sont les suivantes :

A - Une triple enceinte de sécurité entourant l'ensemble du site. Cependant, la forme de cette structure peut être modifiée pour s'adapter aux besoins formulés par le ministère de la transition écologique. **B** - La triple enceinte doit être dégagée visuellement, aucune plantation haute n'est possible ni aucun talus de terre l'accolant de près. **C** - Aucun point haut, ou zone de contemplation sur l'usine ne peut être mis en place. Les installations ne doivent pas être observables, dans le but de ne pas en comprendre le fonctionnement interne, le nuancier de couleur est lui aussi soumis à cette exigence et ne doit pas être « didactique ». **D** - La végétation interne au site doit être limitée afin de ne pas parasiter les activités en place. Toutes ces précautions sont mises à disposition dans l'objectif d'éviter des actes malveillants allant à l'encontre du site et de ses activités.

Pour réussir l'insertion de la piscine en terres haguaises « *Réussir une insertion consiste à établir un nouvel état du lieu, qui apparaisse comme cohérent aux hommes.* »¹, des éléments structurant le paysage se dégagent de l'analyse pouvant être moteur de cette insertion. Ils constituent une boîte à outils pour dessiner un projet accueillant la structure. Ces outils ont un point commun, ils participent tous de l'identité du territoire et de ses dynamiques en cours bon gré, mal gré. Déclinés en action ou en effet paysager à accentuer, ils sont une esquisse des marges de manœuvre possibles. S'appuyer sur ces structures est inévitable comme l'écrit Claude Parent en citant Yves Alexandre, paysagiste :

« *Écologiquement, le paysage existant, puis le paysage à créer, peut et doit s'étudier comme un écosystème dont les éléments et l'organisation sont étroitement conditionnés par des raisons à mettre en évidence. « Traditionnellement, le paysage existant s'organise autour d'éléments traditionnels, préexistants ou inventés, dont la raison d'être et les relations sont étroitement conditionnés par des raisons à mettre en évidence. » Le parallélisme est important car il va permettre de comprendre le fonctionnement de ce paysage, préalable essentiel à la compréhension et l'analyse globale de son image, pour faire enfin les choix créatifs.* »²

1 p3 PARENT, Claude, *l'architecture et le nucléaire*. Ed. Moniteur, 1978, 95p
2 p66 Ibid.

1 Chemins et routes en creux :

Tout réseau de déplacement a la spécificité d'être entouré de talus, de murets, sur ou dans lesquels se sont installés arbustes et arbres formant des haies plus ou moins hautes. En roulant ou en marchant, on ne voit que très rarement au-dessus de ces structures. **Potentiel/ Utilisation de cette particularité pour minimiser la présence des bâtiments.**

2 Écrans topographiques :

La presqu'île est un promontoire rocheux culminant à 180 m de hauteur. La topographie est très marquée car très abrupt près des côtes. Sur le littoral, on ne voit pas l'usine sommitale.

Potentiel/ En jouant avec la topographie et les points de vue les bâtiments peuvent être plus ou moins visuellement présents

3 Réseaux de bocagers :

Le réseau bocager même en perspective par sa trame l'usine sommitale de la Hague. Usine et haies se révèlent mutuellement. Il est constitué de haies de végétaux champêtres et spontanés parfois associées à des talus de terre ou à des murets en pierre (granit).

Potentiel/ Par continuité ou non-volontaire du réseau bocager, un jeu de perspective sur les structures peut émerger.

4 Points de vue Nord :

Depuis les promontoires de la presqu'île Nord, le recul est suffisant pour pouvoir apprécier l'hybridation de l'usine et du patrimoine rural du territoire. Ensemble, ils forment une identité. Au Sud, le recul n'est pas suffisant, l'usine écrase la crête et son paysage.

Potentiel/ Les points de vue Nord (cimetière de Digulleville par exemple) pourraient être utilisés

pour donner à voir l'identité hybride, la dichotomie Nord-sud pourrait servir à définir une volumétrie singulière des bâtiments.

5 Tourisme et sentiers :

Le réseau pédestre est majoritaire concentré sur l'espace littoral (notamment le sentier des douaniers). Certains chemins au Nord offre la possibilité d'approcher d'un peu plus près l'usine, ou au moins d'y porter un regard. Des sites touristiques participent également des vues données sur les installations industrielles, tels que l'église de Jobourg ou encore le Nez de Jobourg.

Potentiel/ Une continuité pourrait être possible des chemins vers l'arrière-pays. Depuis ces chemins ou ces sites touristiques, les points de vue ayant du recul sur le site industriel seraient à mettre en avant.

6 Point haut saturé et occulté :

Le point haut, la crête de la Hague est entièrement occupé par l'emprise de l'usine Orano. Les habitant.e.s et les visiteur.se.s sont donc privé.e.s du point haut de leur presqu'île empêchant une vue d'ensemble du territoire et donc une compréhension complète de celui-ci.

Potentiel/ Un point de vue pourrait être réfléchi pour permettre la cohabitation habitant.e.s/ Visiteur.se.s et usine avec leur territoire.

7 Filière nucléaire Manchoise :

Le département de la Manche est l'un des seuls abritant l'ensemble de la filière du nucléaire.

Potentiel/ Un lieu dédié à la pédagogie sur la filière du nucléaire pourrait être adéquat.

8 Les labellisations en cours :

Les communes de la presqu'île de la Hague ont constitué des candidatures pour obtenir les labels Géoparc mondial Unesco et Grand site de France.

Potentiel/ Les démarches en cours démontrent d'une volonté de pédagogie pour ce territoire, l'arrivée de la piscine pourrait être associée avec une démarche parallèle de pédagogie.

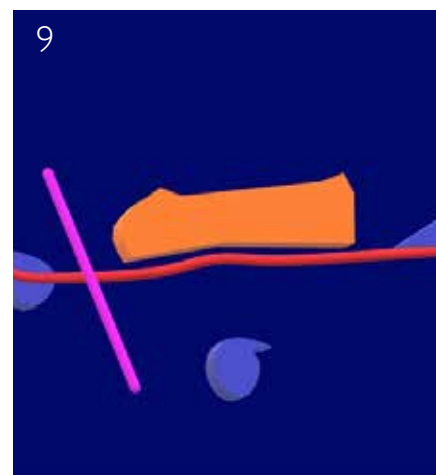
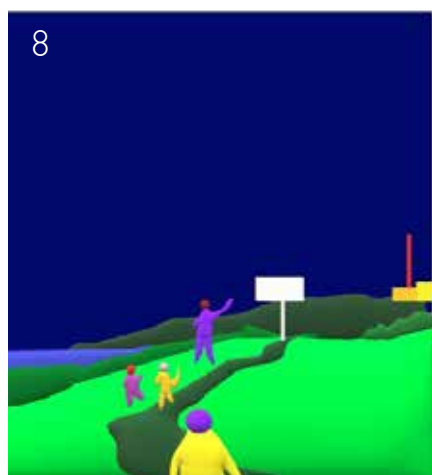
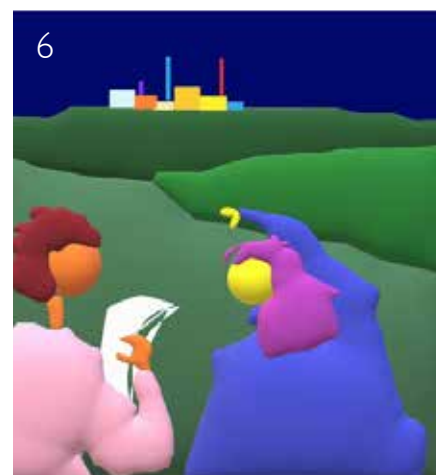
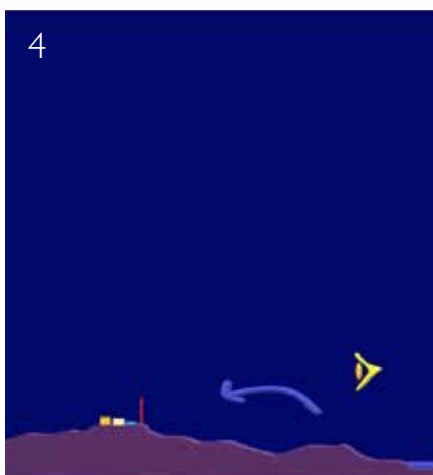
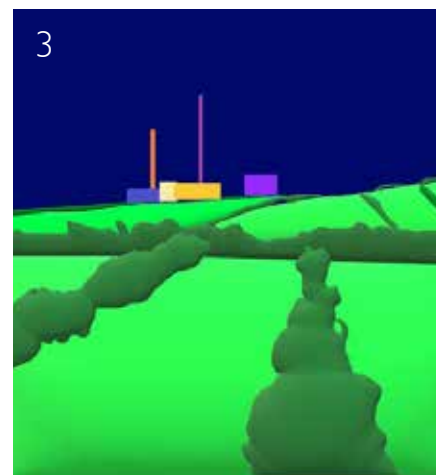
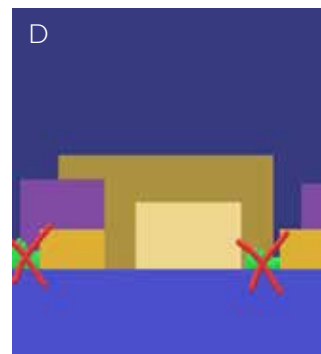
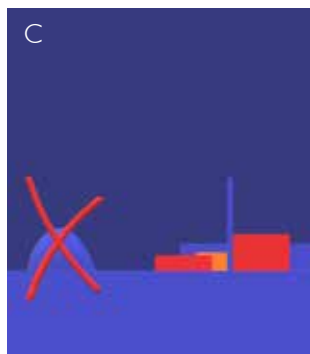
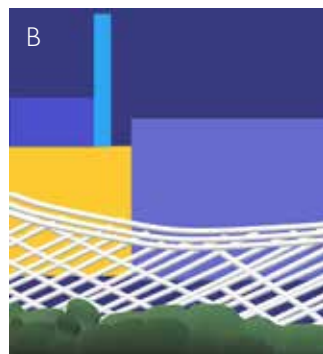
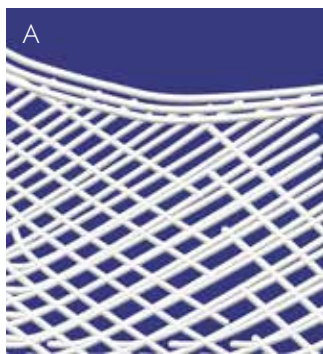
9 La bascule de Jobourg :

Le rond-point des chèvres situé entre Jobourg et l'usine, sur la D 901, constitue un point de bascule entre les deux paysages qui cohabitent sur le territoire : le paysage ancestral, rural, discret et le paysage industriel, monumental, greffé. Quatre villes sont localisées autour de cette bascule et y participent : la ville Orano (et EDF), Beaumont-la-Hague, Herqueville et Jobourg.

Potentiel/ Puisque l'usine EDF trouvera siège non loin du point de bascule, ce point pourrait devenir le pivot d'un axe de projet, dessinant une figure paysagère sur laquelle agir, reliant les quatre villes, pour faire atterrir la piscine d'entreposage.

Un outil se détache des autres comme pouvant être un axe structurant de ce projet. Il s'agit du point de bascule identifié entre Jobourg et le site de l'usine Orano.

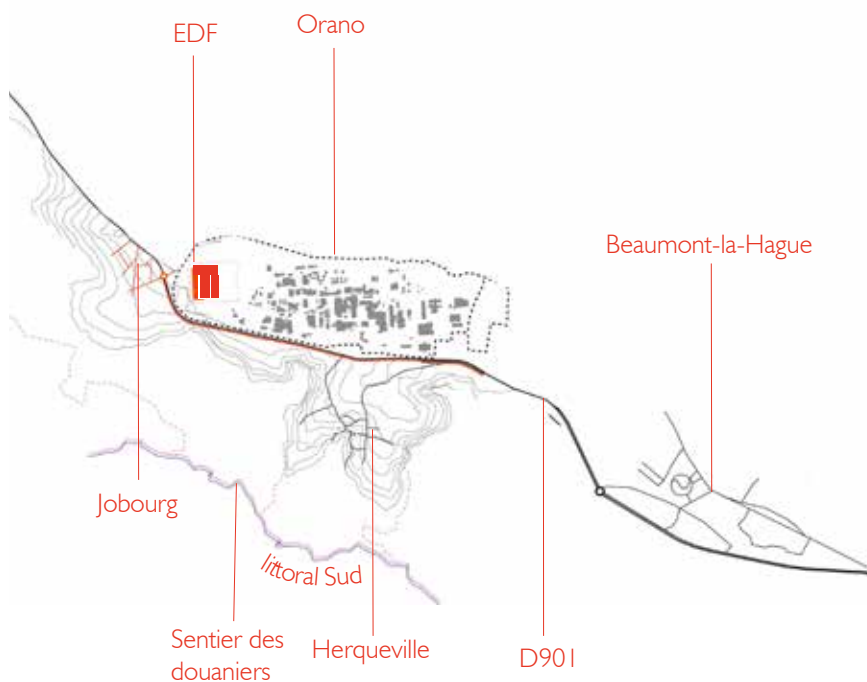
C'est sur cette sensation de passage brutal d'un paysage à l'autre que s'appuie l'entrée dans le projet d'insertion paysagère.



DE LA FIGURE PAYSAGÈRE AUX DESSEINS POUR LA NOUVELLE PISCINE EDF

DEUX FACES POUR COMPOSER LA FIGURE PAYSAGÈRE

Au Sud de la presqu'île, la crête est aplatie par les infrastructures industrielles. Le paysage industriel et monumental prend le pas. L'objectif serait pour la nouvelle structure, qu'elle ne vienne pas encombrer trop lourdement la ligne de crête. Depuis la route, la possibilité d'ouvrir différents angles de vue, invitant à considérer ce qu'il y a autour de l'usine. Un traitement de la départementale D 901 s'il est envisagé, pourrait relier les quatre villes : Orano (et EDF), Herqueville, Jobourg et Beaumont-la-Hague. La relation revisitée entre ces villes pourrait permettre d'améliorer le lien entre arrière-pays et littoral avec la mise en place d'un réseau pédestre connectant ces deux entités depuis la départementale vers le sentier des douaniers.



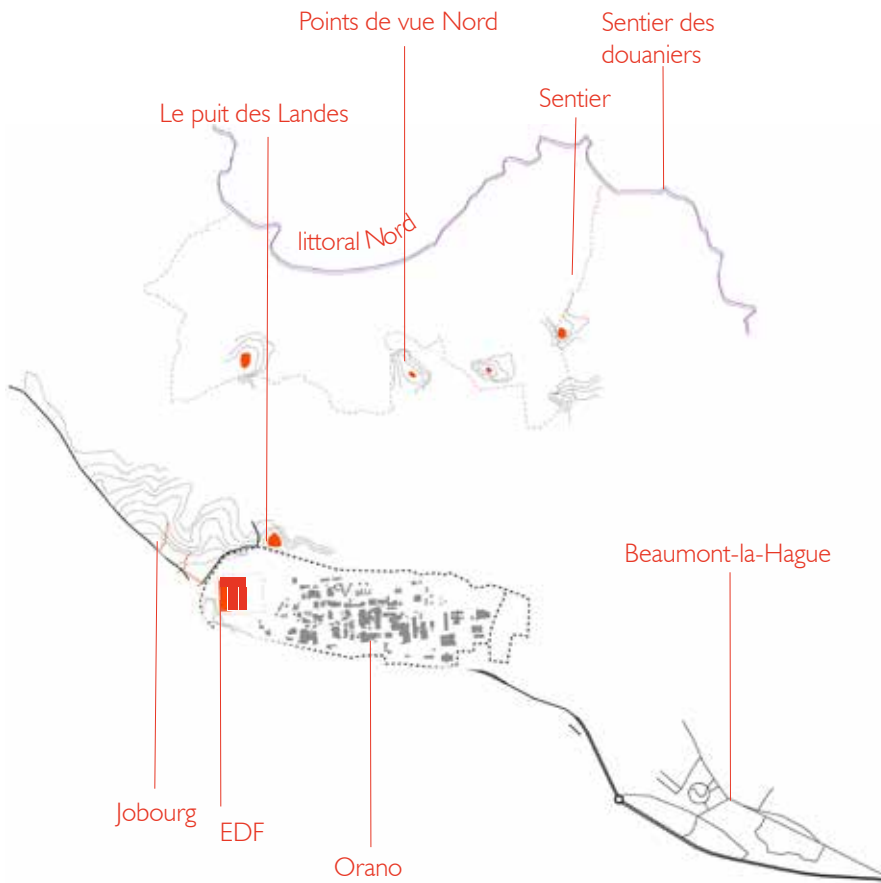
Face Sud, soigner la bascule de Jobourg, articuler les quatres villes

Jobourg

Implantation de la piscine



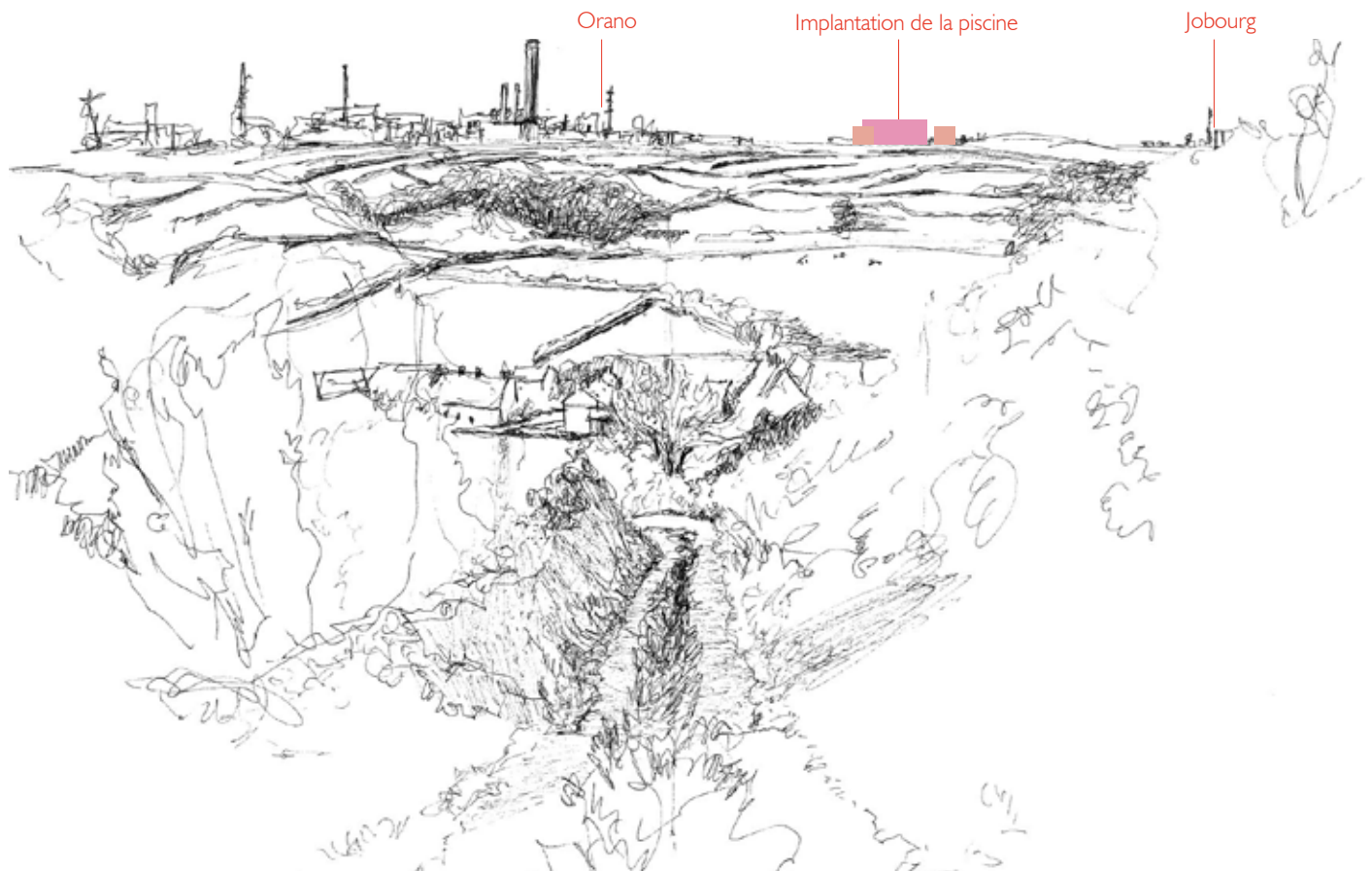
Depuis la vallée des Moulins, la crête industrielle s'impose



Au Nord de la presqu'île, la crête coiffée du château industriel. Deux paysages s'associent, le paysage industriel, monumental et greffé récemment au paysage et le paysage discret, ancestral et rural. L'identité hybride des paysages du territoire est mise en valeur. L'objectif depuis cette façade Nord, serait pour la nouvelle structure, de venir souligner cette ligne de crête, de l'équilibrer ou de la marquer. C'est depuis les points de vue Nord, que pourrait être traité la modification de crête, invitant à se saisir de l'identité nouvelle de la presqu'île.

Le réseau de chemin est un axe sur lequel s'appuyer pour donner à voir cette identité hybride, pour aider à lire ce nouveau paysage depuis les points de vue Nord. Le puits des landes, petit monticule artificiel accoler à l'Ouest du site pourrait être utilisé comme promontoire sur la presqu'île Nord. Une relation visuelle et via des chemins pourrait s'opérer entre littoraux et siège industriel sommital.

Face Nord, donner à voir la nouvelle identité territoriale



Depuis le cimetière de Digulleville au Nord de la presqu'île, l'identité hybride émerge questionnant la forme de la nouvelle piscine

DE LA FIGURE PAYSAGÈRE AUX DESSEINS POUR LA NOUVELLE PISCINE EDF

PAR LA FIGURE PAYSAGÈRE, RESSENTIR LE SEUIL IDENTITAIRE

Les structures paysagères identifiées sur chaque face donnent le dessin d'une insertion à deux prismes : la figure paysagère dégageant des marges de manoeuvre. Les perspectives de modifications qu'elle laisse entrevoir sont à appréhender au travers d'un projet de paysage dédié à l'insertion de la nouvelle piscine. Les propositions spatiales induites par cette figure d'ensemble concernent EDF, mais aussi pour certaines, l'approbation des collectivités locales. Malgré cette difficulté, le projet est présenté comme tel afin de proposer une certaine cohérence à l'insertion et de sortir hors les murs du tissu industriel. La recherche d'une figure de laquelle part un projet de paysage permet de jouer avec la non-porosité induite par les complexes industriels nucléaires.

Le projet s'appuie sur un effet paysager : le passage brutal d'un site industriel de très grande envergure au glissement vers une campagne rurale très singulière. C'est à cet endroit même que peut se vivre l'identité nouvelle du territoire hybride. Ce passage est un seuil, une porte amenant à ressentir les mutations des paysages. Cette porte entre deux mondes est aujourd'hui, avec le projet présenté par EDF, un verrou qui cristallise les réactions d'une proximité trop importante entre Jobourg et le futur site industriel. La bascule dont on parle ici, se situe au niveau du « *rond-point des chèvres* ». Deux caractéristiques font de ce point la porte entre deux paysages :

- **La topographie** forme un promontoire sur lequel s'est installé l'usine Orano. Jobourg en est le dernier point culminant à l'Ouest.
- **Le passage brutal** par la D 901 d'un paysage industriel de masse associé à un élargissement de la départementale à un paysage marqué d'une ruralité singulière aux routes en creux discrètes.

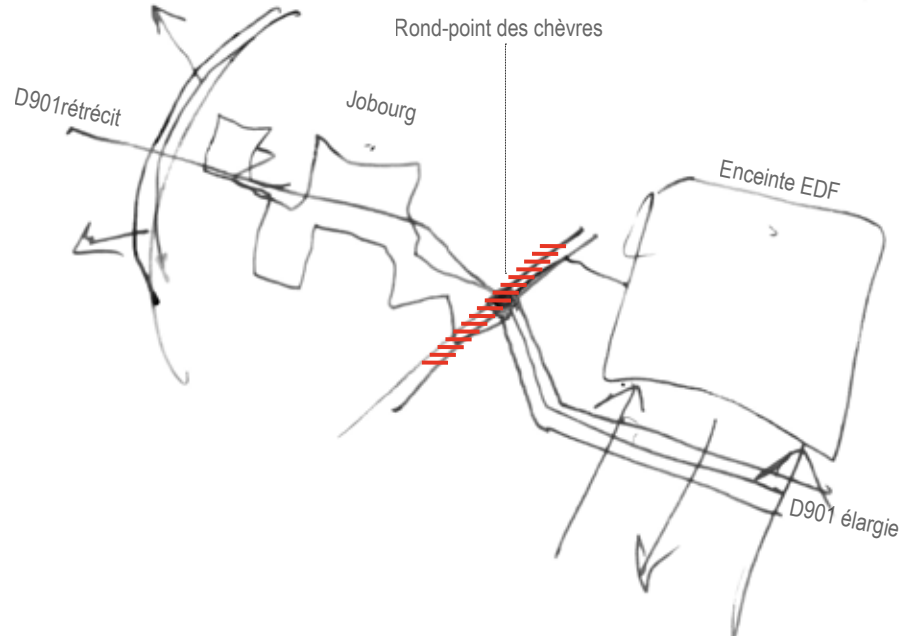


Schéma d'intention : le seuil de Jobourg qualifié comme pierre angulaire du projet de territoire



Les deux caractéristiques du seuil de Jobourg : promontoire topographique et porte paysagère

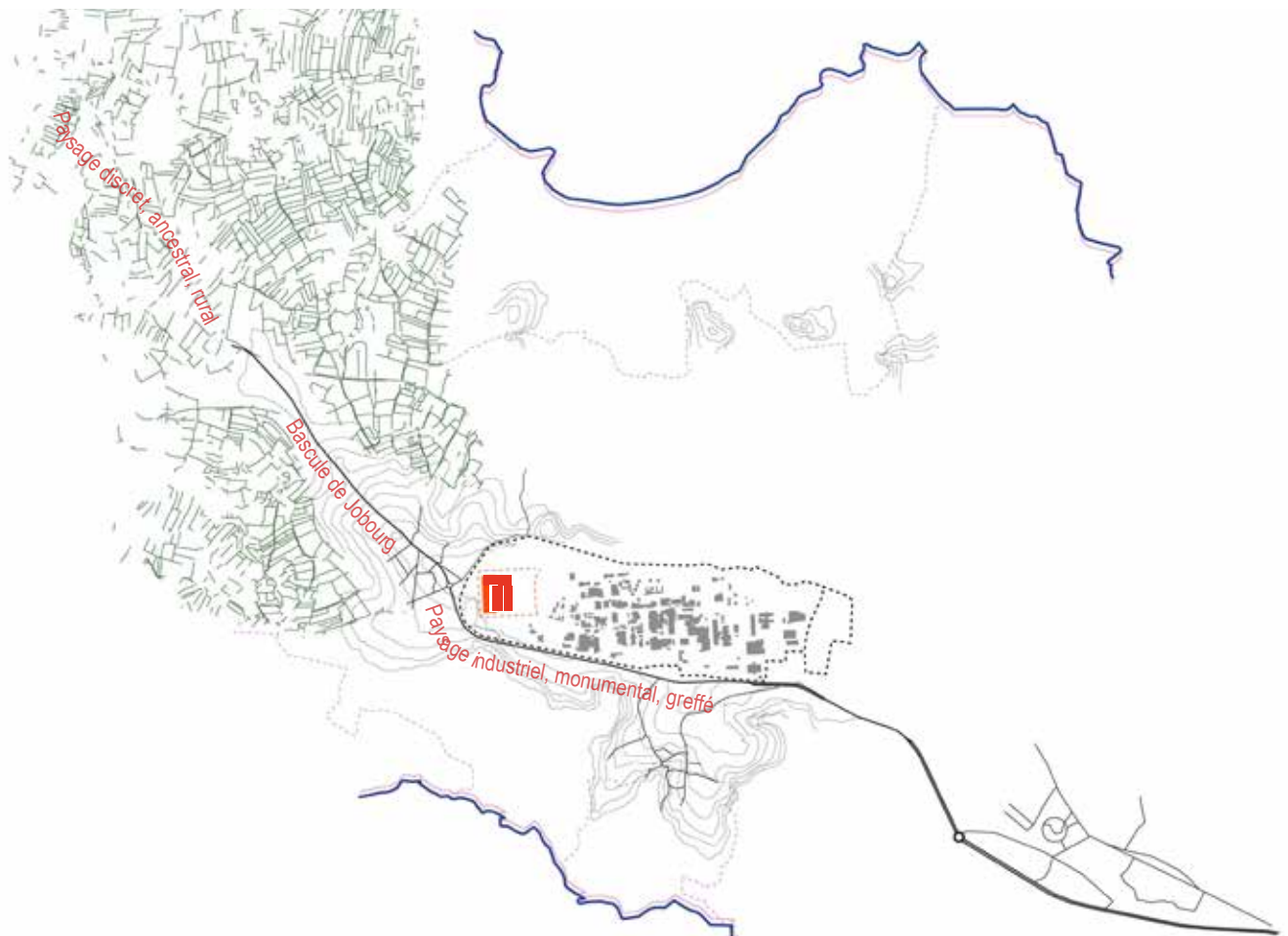


Figure territoriale des possibles paysages pour révéler l'espace seuil de Jobourg

L'ensemble des choix à effectuer pour insérer les bâtiments de la piscine d'entreposage devront prendre en compte la modification significative de la ligne de crête. En effet, les installations les plus hautes d'Orano sont centralisées au centre et à l'Est du site. Un creux existera en l'état, entre Orano et EDF, reste à savoir si celui-ci serait à conforter ou à diminuer.



Le château sur la crête de la presqu'île



Coupe sur la crête depuis le point de vue Nord avec la figuration de la future piscine

DE LA FIGURE PAYSAGÈRE AUX DESSEINS POUR LA NOUVELLE PISCINE EDF

À TRAVERS LA FIGURE DU SEUIL, EXPLORER DEUX SCÉNARIOS D'INSERTION PAYSAGÈRE

Après toute cette analyse de la situation, du site, de ses caractéristiques pouvant être des atouts à l'insertion et de ses marges de manœuvre, trois enjeux sont identifiés au travers de cette figure paysagère pour l'insertion de la piscine EDF :

- Réduire l'effet de promiscuité Jobourg - piscine EDF en s'appuyant sur la bascule.
- Soigner la modification du grand paysage par l'arrivée de la piscine.
- Travailler la relation entretenue avec le site d'accueil et la filière du nucléaire/Réfléchir à un lien différent avec son territoire.

Afin d'explorer les solutions à une bonne insertion de la piscine en terres haguaises, mais aussi dans le souci de mettre en avant, dans le cadre de la concertation, les possibles marges de manœuvre, deux scénarios sont imaginés. Ils permettent d'envisager des positionnements différents face à l'arrivée de cette piscine d'entreposage orientant directement les aménagements de la figure en découlant.

Les deux scénarios travaillés sont les suivants :

- Minimisation de la présence des bâtiments de la piscine
 - Mise en valeur de la présence des bâtiments de la piscine
- L'un comme l'autre a été déployé au travers de la figure paysagère, opérant la bascule du paysage industriel au paysage rural.

Suivant ces deux scénarios, deux plans d'orientation sont construits. Ils déclinent deux propositions de modification de la figure paysagère exposée précédemment. Ensemble, ils explorent quelques possibles marges de manœuvre. Certaines composantes sont communes aux deux scénarios.

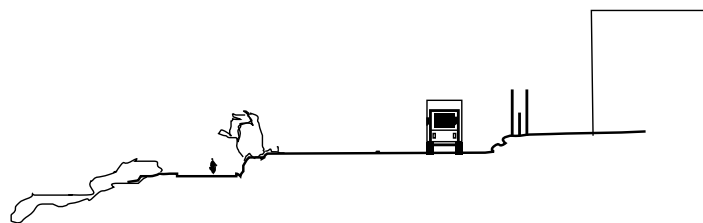
Dans chacun des cas, une option piste cyclable est proposée, même si elle devrait être validée par les collectivités en amont d'une concertation. Cette option piste cyclable et piétonne est une solution au lien à trouver entre les quatre villes : Beaumont-la-Hague, Herqueville, Orano/EDF et Jobourg. Elle permettrait de faire lien entre ces villages, en s'extrayant de la D 901 qui sera encore élargie sur certaines sections avec l'arrivée de la piscine. Ensuite, un traitement de la bascule de Jobourg, cette section entre le rond-point des chèvres et le village de Jobourg, bénéficiera d'une attention particulière comme étant l'interface entre deux mondes, industriel et rural. Le puits des Landes reste une option envisageable commune aux deux projets comme espace promontoire de la presqu'île. Dans chacun des cas, la ligne de crête devra être orientée, ainsi que la colorimétrie et la volumétrie des bâtiments (notamment les bâtiments tertiaires sur lesquels plus de manœuvres restent possibles).

DE LA FIGURE PAYSAGÈRE AUX DESSEINS POUR LA NOUVELLE PISCINE EDF

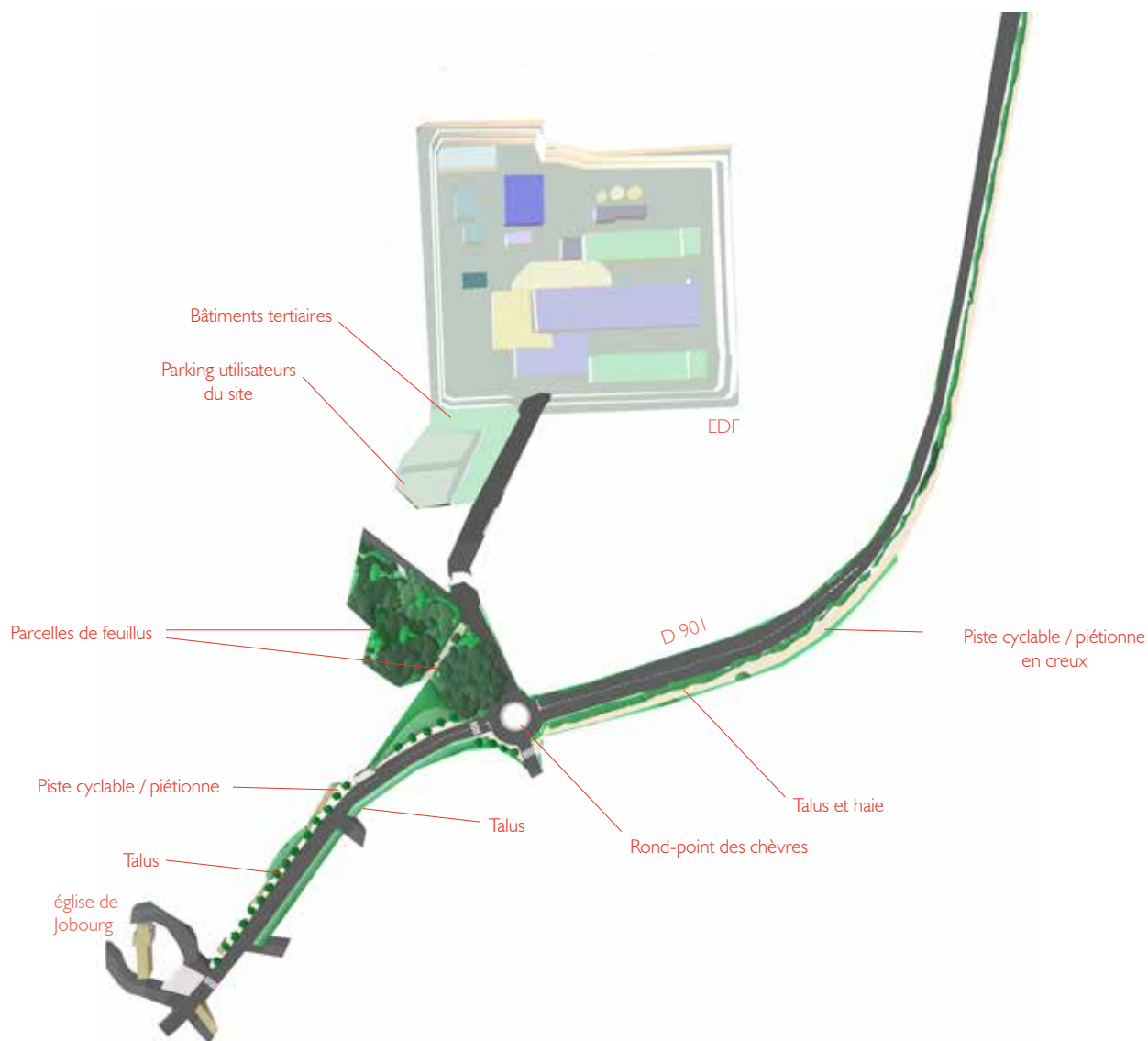
DEUX PLANS D'ORIENTATION

Le premier scénario agit sur la manière dont la structure parvient à s'effacer dans le champ de vision des habitant.e.s et des visiteurs. Par le biais de structures caractéristiques des paysages haguais, tels que les haies, les talus, les chemins creux, la bascule de Jobourg s'effectue au niveau du rond-point des chèvres. Un grand axe cyclable et piéton se déploie le long de la D901, permettant de connecter les villes de Beaumont-la-Hague, Herqueville, Orano/EDF et Jobourg.

Sa morphologie est en creux, en dessous du niveau de la route. Le talus qui la délimite est agrémenté d'une haie permettant d'occulter la présence de la départementale et du pied des usines.



La piste cyclable et piétonne en contrebas de la D 901, le talu et la haie



50 m

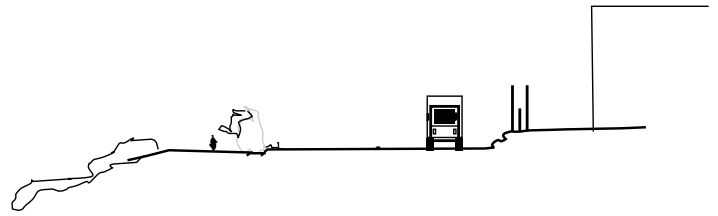


Scénario 1, minimisation de la présence des bâtiments. Figure paysagère de projet

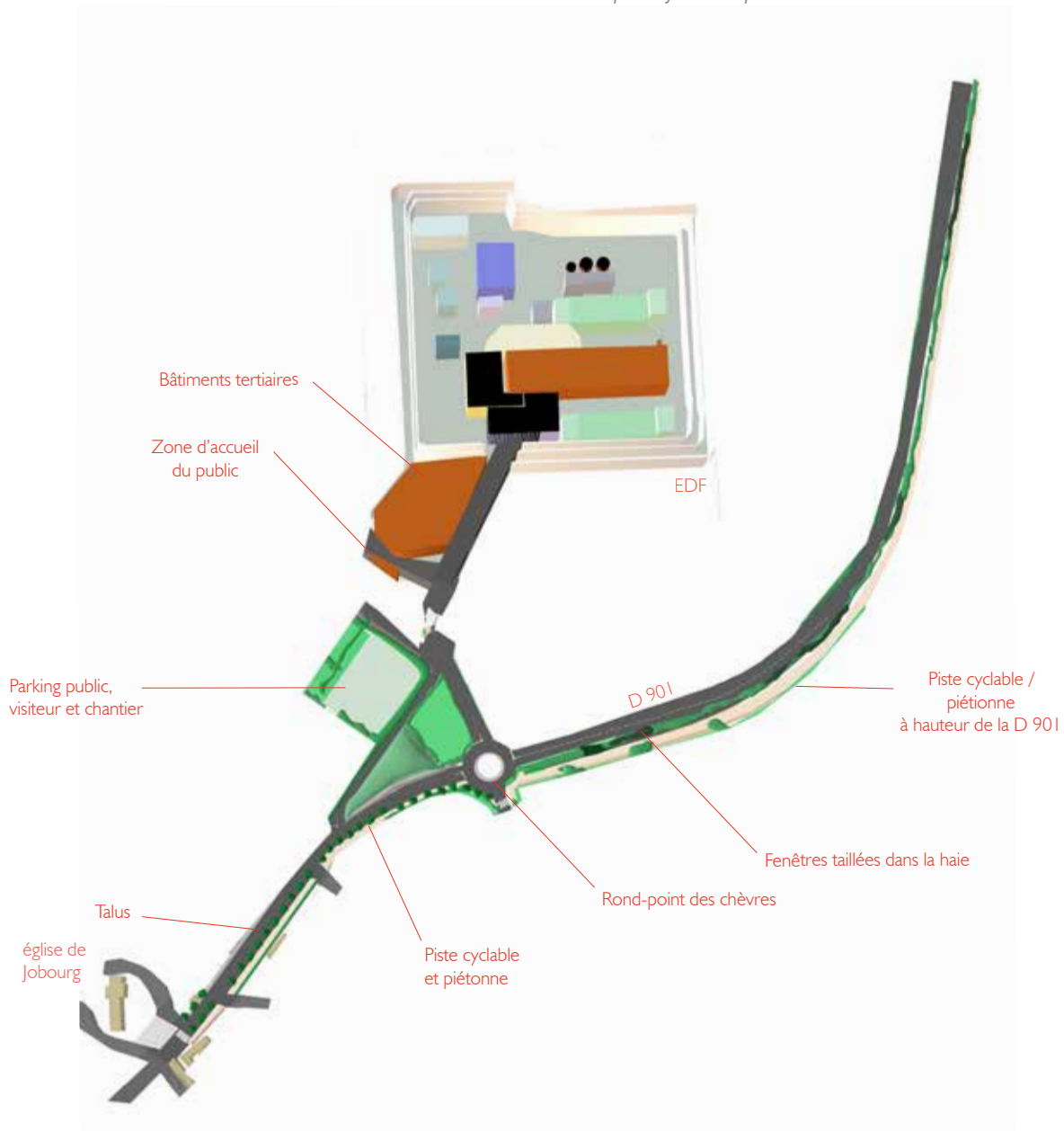


Scénario 1, minimisation de la présence des bâtiments. Plan de projet

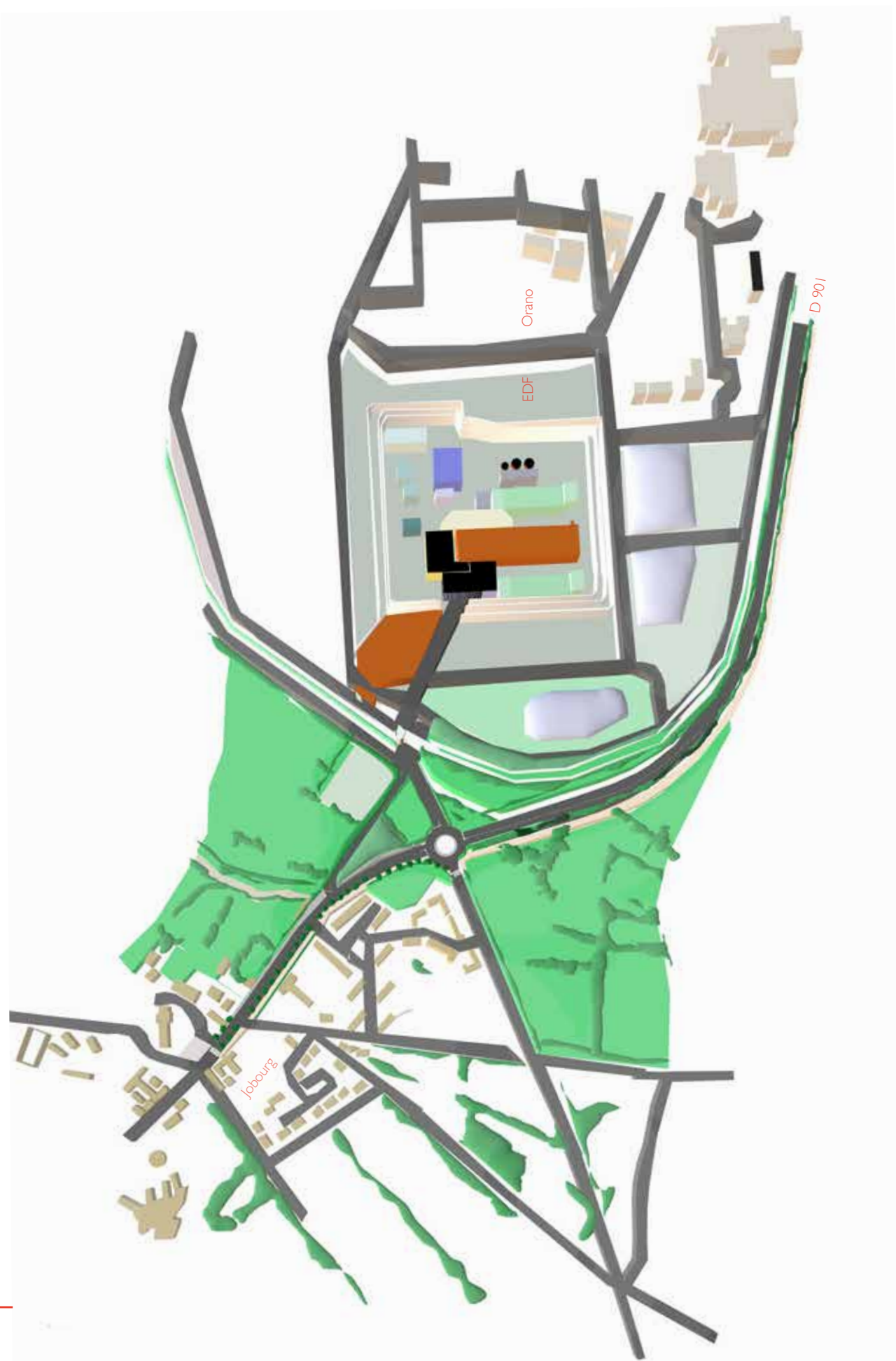
Le deuxième scénario agit sur la manière dont la structure parvient à devenir un totem dans le paysage des habitant.e.s et des visiteurs. Par le biais d'alignements ainsi que par l'exploitation des atmosphères déjà présentes (paysage ras), la bascule de Jobourg s'effectue tout au long du passage rond-point / Jobourg. Un grand axe cyclable et piéton se déploie le long de la D901, permettant de connecter les villes de Beaumont-la-Hague, Herqueville, Orano/EDF et Jobourg. Il se positionne à hauteur égale de la route, s'accompagne d'une haie laissant entrevoir l'usine ou la mer en fonction des fenêtres.



La piste cyclable et piétonne de la D 901 et la haie à fenêtres interposées



Scénario 2, mise en valeur de la présence des bâtiments. Figure paysagère de projet



Scénario 2, mise en valeur de la présence des bâtiments. Plan de projet

DE LA FIGURE PAYSAGÈRE AUX DESSEINS POUR LA NOUVELLE PISCINE EDF

SCÉNARIO 1, MINIMISATION DE LA PRÉSENCE DES BÂTIMENTS

Le premier scénario décliné est celui de la minimisation de la présence des bâtiments de la future piscine depuis Jobourg principalement. Dans ce scénario, la bascule de Jobourg, entre les deux paysages industriel et rural, est brutale. Elle s'effectue au rond-point, Jobourg est alors considéré comme faisant partie du paysage rural et discret.

Depuis le rond-point des chèvres, en allant vers la ville de Jobourg, différents obstacles interposés ponctuent les bords de la D 901, les bâtiments tertiaires sont peu visibles. Certaines parcelles non loin du rond-point sont achetées pour permettre une plantation de petite forêt, prenant exemple sur les boisements de l'entrée Est du site Orano côté du Grand parc. Elles sont un premier écran près du rond-point, pour mettre à distance les bâtiments du village. Le point de vue depuis l'église de Jobourg en est quelque peu atténué.

Du côté Sud de la route, la piste cyclable longeant la D901 partant de Beaumont-la-Hague, en contrebas d'un talus de terre, coiffé d'une haie de pruneliers, d'aubépines, et autres arbustes champêtres émerge au rond-point. Mise à distance tout ce temps des infrastructures industrielles par ce système d'écran bocager en creux si caractéristique des paysages de la Hague, elle subit elle aussi la bascule au rond-point, en sortant de son creux pour rouler vers le bourg.

Un passage piéton permet à la piste comme aux piétons, de traverser sur la chaussée Nord en face. Que l'on soit en voiture, à vélo ou à pied, on longe les talus de terre créés ou seulement rehaussés pour cer-

tains. Sur ces talus, des haies bocagères poussent spontanément. Ils forment le deuxième obstacle visuel sur les infrastructures. Au-dessus des têtes, un alignement d'arbres bas, balayés par les vents, permet d'obstruer la vue sur la piscine. Cet alignement constitue le dernier écran visuel interposé entre le village et la piscine.

Les blocs tertiaires de l'ouvrage industriel sont dissimulés par ces filtres interposés, seuls les gros blocs émergent, dissimulés eux aussi par ces mêmes filtres visuels. Du côté de la route du hameau de la Bruyère et de la cité Bel Air, des talus viennent en bordure de propriété, mettre à distance les maisons pavillonnaires longeant la D 901.

Les couleurs des bâtiments suivent la gamme colorée mise en place par Orano par soucis de continuité et d'homogénéité. Les tons choisis sont colorés et doux, en accord avec le paysage nucléaire d'Orano déjà connu et côtoyé par les habitants. Aucune délimitation par les couleurs n'est opérée entre Orano et EDF, les deux fonctionnent comme un seul paysage.

La ligne de crête modifiée est sobre, les volumes simples allant du plus grands vers l'intérieur d'Orano au plus petit vers la ville de Jobourg. Les matériaux privilégiés pour les bâtiments, en dehors de ceux exigés par les normes restrictives, sont la pierre (granite de Flamanville, pierre locale), l'ardoise. La morphologie des villages, dans lesquels les maisons sont accolées au plus serrées pour lutter contre le vent, pourrait être réutilisée ici pour regrouper au maximum sur le foncier les infrastructures.



Depuis l'arrêt de bus à l'entrée de Jobourg, perspective atténuée sur la nouvelle usine



Depuis le rond-point des chèvres, une relation entre Jobourg et le site industrielle moins frontale.

SCÉNARIO 2, MISE EN VALEUR DE LA PRÉSENCE DES BÂTIMENTS

Le deuxième scénario décliné est celui de la mise en valeur de la présence des bâtiments de la future piscine depuis Jobourg principalement. Dans ce scénario, la bascule de Jobourg, entre les deux paysages industriel et rural, est plus entremêlée. Elle s'effectue dans Jobourg qui devient la ville-seuil de la crête, se laissant infuser par la présence de l'industrie aux portes de la ville.

Depuis le rond-point des chèvres, en allant vers la ville de Jobourg, un alignement de petits arbres balayés par les vents, sur le côté Sud de la D 901 rythme la traversée du point de bascule. Il met en perspective l'ouvrage. Aucun talus n'est ajouté, les parcelles agricoles participent d'une mise en perspective par la vaste étendue rase qu'elles constituent ainsi que par la maille bocagère qui les délimite. Les bâtiments tertiaires sont visibles dès le franchissement du rond-point des chèvres.

Du côté Sud de la route, la piste cyclable longeant la D 901 depuis Beaumont-la-Hague, est séparée de la route par une haie de pruneliers, d'aubépines, et autres arbustes champêtres. Des fenêtres ponctuent la rigueur de cette haie concentrée. L'alternance des ouvertures offre aux usagers des points de vue tantôt sur la mer et sur les bocages au Sud, tantôt sur les installations industrielles. L'identité hybride du territoire est par ce biais mis en valeur. Cette même piste émerge au rond-point pour filer le long de la cité Bel air et le long de la route menant au Hameau des bruyères. Les arbres de l'alignement attachent Jobourg à l'usine

EDF et guident les usagers vers le village.

Que l'on soit en voiture, à vélo ou à pied, on emprunte cet axe affirmé par l'alignement. Il est d'ailleurs important de signifier que l'arbre en alignement n'est pas une caractéristique des paysages de la Hague, ce qui les caractérise est plutôt les haies, donnant à voir un paysage de crête ras du fait des vents soutenus. Ici, l'arbre aligné devient une nouvelle forme paysagère, bien qu'il soit amené à être déformé sans doute, prenant des formes surprenantes associé au paysage nucléaire de la crête. Par sa verticalité, l'arbre fait rappel à la verticalité des infrastructures. En alignement, il les donne à voir.

Ce même alignement agit sur la rive Sud de la route comme un écran visuel pour les maisons de la cité Bel air, permettant tout de même une mise à distance des bâtiments pour les habitant.e.s de ces quartiers. Les blocs tertiaires de l'ouvrage industriel sont visibles depuis Jobourg et depuis la D 901. Leur forme fait pont entre le village et le site EDF, invitant à l'accueil d'un public extérieur au sein des locaux (musée, visite, ect.). Les couleurs des bâtiments suivent la gamme colorée mise en place par Orano par soucis de continuité et d'homogénéité. Les tons choisis sont néanmoins plus colorés et mettent en profondeur les ouvrages. Une couleur est ajoutée, différenciant les sites EDF et Orano.

La ligne de crête modifiée est plus marquée, les volumes jouent avec la dualité Nord-sud, pour faire de l'ouvrage un repère spatial singulier. Les matériaux à privilégier sont les mêmes que pour le scénario précédent avec une utilisation de trames singulières et adaptées aux rythmes du territoire.



Depuis l'arrêt de bus à l'entrée de Jobourg, perspective révélant la nouvelle usine



Depuis le rond-point des chèvres, relation entre Jobourg et le site industrielle moins frontale

DE LA FIGURE PAYSAGÈRE AUX DESSEINS DE LA NOUVELLE PISCINE D'ENTREPOSAGE EDF

CONSEILLER LE DEVENIR DE LA CONCEPTION DE LA NOUVELLE HAGUAISE

Durant toute l'étendue de la concertation menée par EDF de novembre à février 2021/2022, des mouvements d'opposition au projet se sont créés sous le nom d'association « Piscine nucléaire STOP ». Ils plaident contre « l'usine de trop » à La Hague, mais aussi contre la forme même de cette démarche de concertation, dont ils dénoncent le caractère décisionnel déjà pris en amont par EDF concernant l'implantation de la piscine à La Hague, sans consultation préalable des collectivités locales. L'urgence de la situation du territoire français en termes de capacités de stockage des combustibles nucléaires constitue également un motif d'opposition pour cette association qui s'insurge contre le « non-choix » laissé aux collectivités locales « mises devant le fait accompli ».

C'est dans ce contexte, qu'EDF a proposé à la CNDP d'examiner une suspension de la concertation préalable en cours, le temps de définir, en relation avec le territoire, des aménagements à apporter au dispositif de la concertation. La CNDP a décidé de cette suspension effective depuis le 2 février. La concertation reprendra du 20 juin au 8 juillet, selon des modalités qu'elle validera.

Si l'on en croit l'étude menée au Québec, sur l'installation d'objets industriels au Québec, ces relations conflictuelles « pourraient être considérées comme des moments de négociation sociale qui peuvent permettre l'élaboration de nouvelles normes d'action. Comme le font remarquer Caron et Torre en s'appuyant sur Simmel : « Le conflit ne constitue pas, en effet, la dernière étape de la dégradation d'une relation, c'est au contraire une modalité de coordination des acteurs parmi d'autres, une forme d'apprentissage du lien social, avec son histoire, ses développements, ses pics et ses moments d'apaisement » (2002, n.p.). Par le conflit, des acteurs tentent d'ouvrir un espace de réflexion et de discussion par rapport à un objet, ici un projet d'infrastructure industrielle. Dans cette suite, les conflits forment parfois un contexte propice pour stimuler l'innovation. »¹

Ces conflits font partie intégrante de la concertation, en composant un dialogue constant, complémentaire aux dialogues ouverts lors des ateliers de concertation. Ces deux espaces d'expressions permettent à chacune des parties prenantes d'exprimer au mieux leurs avis. Cet oblique à l'organisation de la concertation pourrait être une opportunité pour EDF d'inventer d'autres manières de concevoir leur projet

énergétique à l'importante portée démocratique, aussi bien le processus d'entrée sur un territoire d'accueil d'une INB par une concertation adaptée, que dans la conception formelle des structures nécessaires afin « d'essayer de comprendre comment ces divers acteurs réussissent ou non à se coordonner et négocier pour se partager un même territoire. »² Cette réaction du territoire en opposition au projet est un tissu dialectique fertile à l'élaboration de ce projet, mais aussi à l'invention des autres projets à venir.

2

p12 -13 Ibid.

¹ p12.FORTIN, Marie-José, DEVANNE Anne-Sophie, LE FLOCH Sophie, « Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec ». OpenEdition Journals Association DD&T, sept. 2020, 19p



Journal Ouest France, le 13/01/2022, « Dans la Manche, des tensions autour de la construction d'une « piscine nucléaire » », concertation du 11/01/2022

DE LA FIGURE PAYSAGÈRE AUX DESSEINS DE LA NOUVELLE PISCINE D'ENTREPOSAGE EDF

Accompagner l'élan territorial : Les perspectives de labellisations

Deux démarches de labellisation sont portées par les collectivités de la Hague. Les communes de la Hague, avec appui des collectivités locales, ont pour cheffe d'orchestre à ce projet, Marie Villot, directrice des projets Unesco et Grand Site. Divers objectifs sont préfigurés par la demande de désignation :

Travailler sur l'accueil des visiteurs :

- Maîtriser et gérer la fréquentation de manière pérenne et durable.
- Trouver des alternatives en matière de mobilité et développer en particulier des mobilités durables.
- Disposer d'un schéma d'accueil et de circulation notamment des camping-cars qui préservent le littoral, les conditions d'exercice des agriculteurs et la qualité de vie des riverains

Améliorer/conservé la qualité de vie des habitant.e.s :

- Améliorer la qualité de vie des haguais.e.s qui peuvent se sentir dépossédé.e.s de leur territoire lors des pics de fréquentation
- Maintenir un cadre de vie et des services pour les haguais.e.s et susciter l'envie de rester ou de s'installer à la Hague
- Affirmer, réhabiliter son nom et l'identité culturelle et territoriale de la Hague.

En tout cela, elles participent à fédérer les initiatives de celles et ceux qui œuvrent pour la transmission d'une culture locale et créer du lien entre tous les acteur.ice.s.

Si l'intitulé, les enjeux ainsi que les contenus de ces deux demandes de label Grand Site de France et Géoparc mondial Unesco, sont détaillés dans un dossier en annexe (à la fin du document), mettons en lien ici comme synthèse de ce dossier annexe, l'arrivée de la piscine et le rôle que pourrais jouer EDF dans ces démarches. En

effet, lors des concertations ou des discussions avec les collectivités locales, le projet piscine semble préoccuper les populations qui cristallisent l'idée d'une inadéquation entre arrivée de la piscine et démarches entreprises au long terme pour la préservation de leur territoire via ces labels. Ces confrontations amènent à comprendre l'enjeu de ces labels et ceux du territoire afin d'inscrire les démarches énergétiques menées par EDF au sein des enjeux de développement territorial.

En ce qui concerne le label Géoparc, il participe à « *révéler et tisser des liens entre cet héritage [géologique] et tous les autres aspects du patrimoine naturel, culturel et immatériel.* »¹ Dans cette optique-là, le patrimoine industriel de la Hague fait partie de ce lien entre géologie et territoire érigé. En effet, le positionnement de l'usine fut choisi en partie pour la qualité des sols granitique de la presqu'île qui offrait une sûreté aux installations. L'évolution du territoire et son hybridation avec l'industrie nucléaire pourraient être explicitées afin de permettre la compréhension, comme clé de lecture de ce paysage contrasté, pour : « *Favoriser l'exploration des liens entre la géologie et ce qui nous entoure, comment la géologie a-t-elle généré avec les vivants, humain et non-humain, les paysages habités que nous avons aujourd'hui sous les yeux ?* »². Un enjeu de pédagogie semble pouvoir être pensé afin qu'EDF et (Orano ?) deviennent partenaires de la demande de label.

Pour cela, il serait souhaitable que les entreprises énergétiques installées sur le sol haguais soient intégrées aux démarches de réflexions autour des plans d'actions de ces labels ainsi qu'à leur mise en place, puisqu'elles sont des actrices principales de la presqu'île. Cela dans le but d'accompagner les efforts de développement durable dans les-

quels veulent et doivent s'inscrire les collectivités locales si elles souhaitent devenir Géoparc mondial Unesco.

Concernant le label Grand Site, les sites en question doivent être gérés et protégés, **faisant partie d'un plan de gestion cohérent à l'échelle du territoire ciblé.** Les aménagements sont effectués pour améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et pour maîtriser leur flux. Ils sont aussi pensés pour faire cohabiter de la meilleure façon qu'il soit, ce flux de passage avec les résident.e.s et acteurs de la presqu'île (l'agriculture notamment). L'action menée concerne donc la protection des milieux, mais aussi, l'amélioration du cadre de vie des différents acteurs du territoire. Ainsi, « *des aménagements et des services aux visiteurs fondés sur le respect de l'identité et de la singularité des lieux* »³ sont imaginés. **Or, l'activité nucléaire et ses retombées matérielles participent de cette singularité des lieux, et de l'identité de la presqu'île.** Ce point révèle l'importance dans la communication autour de la présence des infrastructures industrielles nucléaires, ainsi que le rôle partenaire qu'elles devraient jouer dans cette labellisation comme actrices incontournables de la presqu'île.

L'arrivée de cette nouvelle piscine nucléaire pourrait offrir l'opportunité d'un dialogue, pour que ces installations soient soumises à la rigueur de plans d'actions et d'aménagements, allant dans **un sens commun de développement durable des paysages et de cohabitation des acteurs au sein du territoire.** Le projet de la piscine, arrivant en même temps que ces démarches, pourrait permettre la possibilité d'imaginer un paysage du nucléaire différent participant de l'avenir du territoire en matière d'engagements plus durables.

1 et 2 Doc. Statutes and Operational Guidelines of the UNESCO Global Geoparks (Français)

3 Doc. Règlement d'usage du label « Grand site de France » version révisée 2010

GRAND SITE



DE FRANCE

DOSSIER

GRAND SITE - PROTÉGER ET GÉRER

Modèle sur des paysages remarquables de qualité et d'exception reconnus, les Grand Sites de France sont une initiative unique d'Etat, qui vise à reconnaître les différents enjeux des territoires concernés, de se faire une vision du paysage de son territoire, d'en faire un patrimoine et de protéger le caractère des lieux à l'origine du classement et la qualité de vie des habitants.

L'impulsion réglementaire de classement et l'élaboration des documents réglementaires d'une nouvelle initiative ont permis de protéger l'intégrité du Grand Site de France et de garantir plus de visibilité et de visibilité plus élevée.

Les Grand Sites de France :
 11 sites labellisés
 14 sites en discussion avec la loi
 1 projet d'inscription nationale



GÉOPARC - SENSIBILISER ET ÉDUCER

Les Géoparc nationaux ont des territoires qui offrent un riche patrimoine géologique et géologique remarquable, la culture et la science, et il s'agit de les protéger et de les valoriser. En 2018 a été créé le statut de Géoparc National et le statut de Géoparc National a été créé en 2018 à l'initiative de la Haute-Normandie, de la Normandie et de la Bretagne. Le statut de Géoparc National a été créé en 2018 à l'initiative de la Haute-Normandie, de la Normandie et de la Bretagne.

147 Géoparc dans le monde, dont 11 en France
 25 Géoparc en France

11 Géoparc en France : (Géoparc de France, Géoparc de la Normandie, Géoparc de la Bretagne, Géoparc de la Haute-Normandie, Géoparc de la Normandie, Géoparc de la Bretagne, Géoparc de la Normandie, Géoparc de la Bretagne, Géoparc de la Normandie, Géoparc de la Bretagne)

ZOOM SUR ...

GRAND SITE FAUQUES D'ÉTRETAT / CÔTE D'AUBRE

avec Hervé Toulouzaire, Maire, Vice-Président du département de la Seine-Maritime, chargé de pilotage de la démarche Grand Site de France

Le classement de la Côte d'Aubre au Grand Site de France a été décidé en 2014. C'est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie. Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie.

Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie. Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie.

Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie. Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie.

Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie. Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie.

Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie. Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie.

PÉDAGOGIE ET ÉDUCATION

LES MAÎTRES MOTS DE LA DÉMARCHE GÉOPARC

avec Marie-Françoise, directrice des projets Opération Grand Site, Chargée de La Hague et développement durable

Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie. Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie.

Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie. Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie.

Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie. Le Grand Site de France est une initiative unique de la Seine-Maritime et de la Haute-Normandie.

Journal de la Hague Horizon disponible sur le site internet de la Hague



DE LA FIGURE PAYSAGÈRE AUX DESSEINS DE LA NOUVELLE PISCINE D'ENTREPOSAGE EDF

NE PAS S'ACCOMMODER DU LAID, CONSTITUER UN GROUPE DE TRAVAIL

Tout projet de paysage contient une portée démocratique. Celui de la piscine nucléaire n'y échappe pas, au contraire, il est un sujet plus que jamais démocratique. Sa conception devrait être guidée par l'enjeu politique auquel elle donne forme en faisant l'objet d'attentions particulières, à la mesure des enjeux auxquels elle donne lieu. Au regard des études menées dans les années 70, avec l'arrivée du nucléaire en France, on se rend compte de l'enjeu de conception qui était joué là, pour faire accepter ces nouveaux « ovnis » atomiques jusqu'alors inconnus, inimaginables. L'acte de conception était considéré comme primordial, avec les outils, les moyens nécessaires pour faire de ces structures, des outils territoriaux au service des territoires, acceptés par les populations. Aujourd'hui, les structures industrielles y compris nucléaires semblent s'être, dans leur forme, banalisées, ne représentant plus la nouveauté qu'elles habitaient à leur arrivée. L'invention du paysage généré par ces infrastructures d'importance ne constitue plus la priorité de leur insertion. La sûreté et la sécurité sont mises sur le devant de la scène des étapes de conception, à raison, mais laissant néanmoins une place restreinte à la conception même du nouveau paysage engendré.

Or, il ne faudrait pas là, s'accommoder du laid d'une structure industrielle, en ne pensant qu'à la fonctionnalité qu'elle revêt et en oblitérant la déformation des paysages qu'elle crée. Il ne faudrait pas non plus oublier les enjeux politiques qu'elle abrite. Pour le projet piscine, une intervention architecturale sur concours est prévue, avec intervention en amont d'un paysagiste pour mission d'étude d'intégration paysagère des bâtiments. Sans oublier la concertation de trois mois organisée par EDF. Malgré ces efforts, il semble nécessaire qu'une équipe pluridisciplinaire soit rassemblée (coloristes, architectes de différents bords, paysagistes de différents horizons, en relation avec des ingénieurs) pour inventer ces bâtiments à la mesure de leur importance, avec le temps qu'il est nécessaire pour trouver consensus à la création de la structure. Toute création de cette envergure territoriale et politique, devrait à mon sens faire l'objet de « *Plan Architecture et paysage* » à l'image de celui créé en 1975¹ afin d'enrichir une base de réflexion adaptée à chaque territoire.

De tels ouvrages ne peuvent être standardisés d'un espace à l'autre malgré les contraintes qu'ils intègrent. Les réclamations portées par les assemblées présentes lors des réunions de concertation menées par EDF à la Hague, révèlent en partie cette nécessité de création, d'invention et d'adaptation. Elles révèlent aussi le manque de temps consacré à la concertation de ces structures prises, elles aussi au dépourvu face à l'urgence des besoins de la filière du nucléaire.

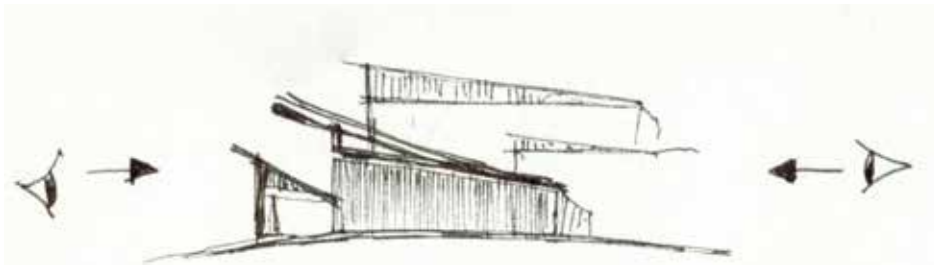
La conception est une étape non-négligeable de la genèse d'infrastructures massives, non seulement pour évaluer l'impact et de pouvoir en transmettre des chiffres clés ou les compenser, mais aussi et surtout pour inviter à la cohabitation des territoires, pour continuer à générer des paysages souhaitables, portant en eux l'histoire du monde que nous habitons.

ORIENTER LES VOLUMES BÂTIS

Cette mission de réflexion au prisme du paysage aura permis de définir quelques points d'attention pouvant orienter le cahier des charges qui devrait être fourni aux architectes comme prévu, à moins que d'autres corps de métier viennent compléter l'équipe. La mission appuie sur le point névralgique que constitue la section entre le bourg de Jobourg et le rond-point des chèvres. Elle révèle le changement d'échelle très important qui coexistera dans une distance très courte entre le village et le site industriel lorsque celui-ci verra le jour. Ce changement d'état du paysage, d'une atmosphère industrielle à une ruralité discrète est un axe sur lequel s'appuyer, afin de conforter l'identité hybride nouvelle du territoire haguais. Outre cet axe de réflexion, certains éléments caractéristiques des paysages pourraient permettre une première approche structurelle :

- La nouvelle piscine est considérée comme un **totem du paysage**, ponctuant la crête de la presqu'île, servant de repère spatial aux habitant.e.s comme aux passant.e.s.
- La structure nouvelle profite au **déploiement de la pédagogie des paysages haguais** via les demandes de labellisation, en participant à l'accueil pédagogique.
- Les bâtiments tertiaires sont à considérer comme **pont** entre Jobourg et l'usine, pouvant dans le cas d'un **accueil du public** devenir le trait d'union, la main tendue vers le village.
- **La hiérarchie des bâtiments peut être pensée en rapport d'échelle avec le contexte** : les bâtiments les plus hauts se rassemblent au centre, vers Orano, tandis que la hauteur des bâtis se rapprochant des limites foncières décroît pour venir s'assembler à la maille bocagère.
- **La différence de perspective entre le Nord et le Sud sur la crête industrielle est exploitée**, orientant des bâtis à deux faces. Au Nord, la structure est plus imposante marquant une main tendue vers Jobourg, au Sud, elle est travaillée de telle sorte à alourdir le moins possible la crête.
- **Une colorimétrie des bâtiments permettant une variance au site Orano** peut être pensée, s'appuyant sur des couleurs des paysages de la presqu'île (exemple : le marron/rouge des fougères peuplant les vallons) en jouant notamment sur les petits éléments architecturaux pour faire ressortir les détails et diminuer l'aspect massif des bâtiments.

¹ p2 CLAUDE, Parent, l'architecture et le nucléaire. Ed. Moniteur, 1978, 95p



Nord | Sud



Jobourg | Orano



Croquis de recherche d'orientation architecturale ; L'optique Nord/Sud, le dimensionnement des bords, le totem



Orano

EDF | Jobourg

Le nouveau totem piscine sert de marqueur de la bascule de jobourg depuis les monts de Digulleville

04. CONCLUSION

L'analyse du territoire et de son insertion paysagère s'arrête ici, aux portes du cahier des charges, avec ces dernières orientations qui viennent le préciser.

C'est en s'appuyant sur les structures paysagères de ce territoire à l'identité marquée, mais aussi partagée entre industrie, littoral et ruralité singulière que certaines marges de manoeuvre on pu être décelées, ainsi qu'en écoutant les remarques lancées à la volée en concertation.

Par son projet d'arrivée en terre haguaise, la nouvelle piscine d'entreposage de combustible nucléaire usé d'EDF remet à jour la quête d'identité du territoire, entre cécité du paysage nucléaire et espace littoral « centrifugé ».

Les futurs de cette presqu'île scindée en deux, ses pourtours et ses lointains rivages, contre son arrière-pays, rural et industriel, partagent les populations locales, partagent les populations locales, dont une partie clame haut son mécontentement, face aux propositions d'EDF d'implanter en ces terres, une fois de plus, un objet nucléaire. Ces remous sur la route de ce projet, sont une invitation à inventer de nouvelle manière de procéder pour co-construire le projet le plus en amont possible, mais ils sont aussi une invitation à remettre en cause la considération portée pour ces objets politiques au travers des moyens mis en œuvre pour les concevoir, à la hauteur des enjeux qu'ils abritent.

Au prisme du paysage, l'étude ci-présente propose des premières pistes de cohabitation entre ce nouvel ouvrage et la presqu'île, avec un point d'attention sur le petit village de Jobourg duquel il deviendra voisin. Ce projet aboutit sur une porte d'entrée, proposant de travailler par la brèche identitaire, en qualifiant ce territoire comme habité d'une identité hybride, érigée au fil des temps, comme héritage à mettre en valeur ensemble pour faire territoire. Une figure paysagère à deux faces, Nord et Sud, permet d'entrevoir deux scénarios d'insertion paysagère, malgré toutes les contraintes inhé-

rentes aux INB. Cette figure exploite l'expérience paysagère de la bascule d'un paysage fortement industriel à un paysage fortement rural, comme axe de conception à ce nouveau projet énergétique. Ainsi, le projet serait une opportunité de discuter du rapport entretenu aux infrastructures nucléaires, et qui sait, peut-être d'imaginer un paysage du nucléaire. Il est aussi une opportunité de dialogue avec les collectivités locales, sur le projet commun de territoire qu'ils peuvent porter ensemble, notamment au travers des démarches de labellisation en cours.

Pour ce qui est de cette mission par l'approche paysagère en amont d'une approche architecturale, on peut notifier la nécessité pour l'implantation de telles infrastructures d'une intervention d'expertise paysagère afin de prendre connaissance avec le futur lieu d'accueil de l'INB. Cette nécessité permet de concilier avec les acteurs du territoire, de comprendre les dynamiques dans lesquelles s'immiscera l'ouvrage. En revanche, à des fins de servir une concertation et surtout à la vue de l'envergure des bâtiments, des échanges auraient pu être menés avec une équipe d'architectes travaillant en parallèle sur ces mêmes questions liées au projet, afin de co-construire ensemble les potentiels de tels ouvrages. L'ampleur et la taille des bâtiments sont telles que cette réunion de corps de métier complémentaires aurait pu paraître importante afin de répondre au mieux à l'enjeu, toujours inédit, que représente la création des INB. Cela dans l'objectif d'imaginer encore, et d'inventer sans risquer de standardiser, ces ouvrages nucléaires qui tiennent une place imposante, aussi bien dans le champ politique que dans l'espace dans lequel ils s'abritent.

Avec la poursuite de la concertation, les collectivités locales peuvent encore participer au partage de leurs idées sur ce projet, afin de trouver des consensus de développement du territoire, d'imaginer ensemble.

ABRÉVIATIONS

ASN = Autorité de sûreté nucléaire

CEA = Commissariat à l'énergie atomique

CIAT = Comité interministériel d'aménagement du territoire

CLI = Commission locale d'information

CNDP = Commission nationale du débat public

INB = Installation nucléaire de base

MOx = Mélange Oxydes

PNGMDR = Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs

PWR = Pressurised water reactor

UOX = Uranium Oxyde

URE = Uranium de retraitement enrichi

ZNIEFF = Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

BIBLIOGRAPHIE

ALLEMAND, Sylvain, Photo. DELANCE Patrick, *Paysages et énergies une mise en perspective historique*, Ed. Hermann, France : 2021, 353p

FORTIN, Marie-José, DEVANNE Anne-Sophie, LE FLOCH Sophie, « *Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec* ». OpenEdition Journals Association DD&T, sept. 2020, 19p

LEBARBENCHON, Roger-Jean, *LA HAGUE de la Belle Epoque au nucléaire et à l'euro*. ed. Société Nationale Académique de Cherbourg, France : édition limitée à 400 exemplaires, 265p

MARION, Jacques, CAYET Fabien, *La Hague*. Ed. Actes Sud, France : Conservatoire du littoral, 2005, 41p

PARENT, Claude, *l'architecture et le nucléaire*. Ed. Moniteur, 1978, 95p

ZONABEND, Françoise, *La presqu'île nucléaire*. Ed. Odile Jacob. France : 1989, 185p

05.

Annexes

DOSSIER : LES LABELLISATIONS EN COURS À LA HAGUE, GÉOPARC ET GRAND SITE.

Outre la reconnaissance des paysages du Cotentin comme étant remarquables par le conservatoire du littoral et ses habitant.e.s, Commune nouvelle de La Hague est engagée dans des démarches de gestion et de préservation de ses territoires ; le label « *Grand site de France* » et le label « *Géoparc mondial UNESCO* ».

Le label « *Grand site de France* » est une méthode pour faire face aux difficultés liées à la grande fréquentation d'un site. Pour cela, l'Opération Grand site se focalise sur **la préservation des caractères des lieux**, origine de leur classement, ainsi que sur la qualité de vie des riverains. Ce label inclut un **projet de paysage orienté sur la qualité des paysages, l'accueil des publics en leur sein ainsi que la découverte de leurs richesses naturelles et culturelles. L'objectif sur le territoire de la Hague n'est pas d'accueillir plus sur ce territoire déjà hautement fréquenté, mais d'accueillir mieux**, de manière plus durable également. L'augmentation de la fréquentation des sites touristiques ces dernières années, ainsi que l'évolution des pratiques de ses paysages poussent la commune nouvelle de la Hague à entreprendre ces démarches afin de bénéficier du label pour préserver l'esprit des lieux de la Hague.

Le label « *Géoparc mondial UNESCO* » est attribué aux territoires en reconnaissance de **leur patrimoine, incluant en premier plan leur patrimoine géologique**. Cette reconnaissance permet de **promouvoir l'éducation, la science, ainsi que la culture afin de soutenir, autour de ces trois piliers, un développement local et durable du territoire**. La commune de la Hague pourrait prétendre à ce label selon une étude effectuée en 2018 notifiant la richesse ainsi que la diversité de son patrimoine, de sa géologie, mais aussi au regard de l'énergie déployée à les conserver

puis à accueillir en leur sein. Ce label est avant tout **un projet éducatif, visant à promouvoir la médiation et les outils pédagogiques** autour du patrimoine concerné et de son interprétation. Son élaboration tient à l'identification de « **Géosites** » supports au développement d'activités éducatives et/ou d'interprétation, qu'il convient au préalable d'inventorier. L'identification d'un géosite s'appuie sur différents critères :

« - une « *valeur centrale* » scientifique qui tient compte de l'intérêt du site pour les sciences de la Terre, de son intégrité, de sa rareté et de son intérêt pédagogique ;
- et des « *valeurs additionnelles* » qui relèvent à la fois d'intérêts culturels, économiques, paysagers et écologiques. »¹

Si le géoparc de la Hague englobe plus que ces géosites, ils en représentent néanmoins son cœur. De nombreux sites sont déjà valorisés et d'autres le seront à l'avenir.

Ces labels sont des démarches en cours devant être prises en compte pour l'intégration de la nouvelle piscine d'entreposage. **Par ces démarches, on peut lire l'investissement à faire valoir le territoire sur les champs de la médiation et l'éducation aux paysages, dimensions pour lesquelles les installations nucléaires pourraient trouver leur place**. La reconnaissance d'un paysage entremêlé entre industrie, richesse naturelle et patrimoine pourrait se faire autour de ces intentions de protection, d'accueil et de pédagogie.

Le dossier ci-après résume les attendus ainsi que les enjeux des deux labels, Géoparc mondial Unesco et Grand site de France.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES DES LABELS POUR LA PRESQU'ÎLE DE LA HAGUE ?

Travailler sur l'accueil des visiteurs :

- Maîtriser et gérer la fréquentation de manière pérenne et durable.
- Trouver des alternatives en matière de mobilité et développer en particulier des mobilités durables.
- Disposer d'un schéma d'accueil et de circulation notamment des camping-cars qui préservent le littoral, les conditions d'exercice des agriculteurs et la qualité de vie des riverains

La qualité de vie des habitant.e.s :

- Améliorer la qualité de vie des haguai.se.s qui peuvent se sentir dépossédé.e.s de leur territoire lors des pics de fréquentation
- Maintenir un cadre de vie et des services pour les haguai.se.s et susciter l'envie de rester ou de s'installer à la Hague
- Affirmé, réhabilité son nom et l'identité culturelle et territoriale de la Hague.

Fédérer les initiatives de celles et ceux qui œuvrent pour la transmission d'une culture locale et créer du lien entre tous les acteur.ice.s.

LE LABEL GÉOPARC MONDIAL UNESCO

En bleu sont notifiés les critères pouvant aider la participation de EDF à la démarche.

QU'EST-CE QU'UN GÉOPARC ?

Le concept de Géoparc est né au milieu des années 1990, en réponse à la nécessité de conservation et de valorisation de sites d'importance géologique majeure dans l'histoire de la Terre. Les paysages et les formations géologiques sont des témoins clés de l'évolution de notre planète et des éléments déterminants pour le développement durable.

Au point de départ des Géoparc se trouvent donc des sites géologiques. Témoins de l'histoire de notre planète, leur étude permet à la fois de comprendre la longue évolution de la Terre mais aussi de mieux saisir l'équilibre de notre écosystème actuel. À ce titre, ils constituent un patrimoine précieux et unique. Un Géoparc a donc pour mission de **valoriser l'ensemble de ces patrimoines en développant des actions raisonnées**. Il s'attache notamment à :

- **Préserver les géosites** qui, par essence, sont aussi vulnérables que le vivant : érosion, tremblements de terre, altération ; autant de processus qui les abîment.
- **Développer et entretenir une conscience géologique auprès du grand public** grâce à des outils pédagogiques.
- Impulser une **stratégie de développement économique et touristique durable**.
- **Associer les habitants à cette démarche**, en tant que partenaires, acteurs et agents essentiels du dynamisme de la région concernée.
- **Promouvoir une approche globale où l'ensemble des patrimoines locaux sont mis en valeur**.

Le label Géoparc conçoit l'éducation, les sciences et la culture comme autant de garants supplémentaires de la préservation de nos patrimoines et de comportements respectueux de notre environnement. En cela, il comprend cinq domaines d'actions : **l'éducation, le patrimoine, la recherche, le développement économique durable, la coopération nationale et internationale**. Il ne se réduit pas à la seule importance de son héritage géologique. **Il vient révéler et tisser des liens entre cet héritage et tous les autres aspects du patrimoine naturel, culturel et immatériel**. Il s'agit de mettre en relief la façon dont l'histoire de la planète a façonné nos vies et nos sociétés. La démarche prend donc également en compte : **les pratiques sociales passées et actuelles, les savoir-faire traditionnels qui façonnent le territoire**, ou encore les sites d'intérêt archéologique, écologique, historique et culturel qui, intégrés au projet, font du Géoparc un véritable levier de développement et de projets pour le territoire.

QUELS SONT LES CRITÈRES RELATIFS AUX GÉOPARCS ?

(i) Les Géoparc mondiaux UNESCO sont des **espaces géographiques unifiés**, où les sites et paysages de portée géologique internationale sont **gérés selon un concept global de protection, d'éducation, de recherche et de développement durable**. (frontière clairement définie, taille adéquate pour remplir leurs fonctions, patrimoine géologique de portée internationale validé par des scientifiques professionnels indépendants).

(ii) Les géoparc mondiaux UNESCO valorisent ce patrimoine en lien

étroit avec tous les autres aspects du patrimoine naturel et culturel du site, en vue d'améliorer la prise de conscience et la compréhension d'enjeux de société importants sur la planète dynamique qui est la nôtre. (processus géologiques, les géorisques, le changement climatique, la nécessité d'exploiter durablement les ressources naturelles de la Terre, l'évolution de la vie et l'autonomisation des peuples autochtones).

(iii) Les géoparc mondiaux UNESCO sont dotés d'un **organe de gestion ayant une personnalité juridique reconnue par la législation nationale** et équipé de façon à pouvoir gérer adéquatement l'intégralité du territoire du géoparc.

(iv) **Si le territoire d'un site candidat empiète sur un autre site désigné par l'UNESCO**, comme les sites du patrimoine mondial ou les réserves de biosphère, la proposition de désignation sera clairement justifiée, notamment en **démontrant la valeur ajoutée qu'apporterait le statut de géoparc mondial UNESCO**.

(v) Les géoparc mondiaux UNESCO font participer activement les communautés locales et les peuples autochtones, en tant que parties prenantes essentielles du site. **Un plan de gestion conjointe** répondant aux besoins sociaux et économiques des populations locales, assurant la protection du paysage dans lequel elles vivent et leur permettant de conserver leur identité culturelle **est élaboré et mis en œuvre en partenariat avec les communautés locales**. **Il est recommandé que tous les acteurs et autorités concernés, aux niveaux local et régional, soient représentés dans la gestion**

des géoparc mondiaux UNESCO. Les savoirs, pratiques et systèmes de gestion locaux et autochtones sont intégrés, de même que la science, dans la planification et la gestion du site.

(vi) Les géoparc mondiaux UNESCO sont invités à **partager leurs expériences et conseils** et à **entreprendre des projets communs**. L'adhésion au Réseau est obligatoire.

(vii) Les géoparc mondiaux UNESCO respectent les lois locales et nationales relatives à la protection du patrimoine géologique. **Les sites clés du patrimoine géologique situés à l'intérieur des géoparc bénéficient d'une protection juridique antérieure à toute candidature.** Par ailleurs, les géoparc sont utilisés pour promouvoir la protection du patrimoine géologique à l'échelon local et national. L'organe de gestion ne participe pas directement à la vente des objets géologiques habituellement proposés dans les « boutiques de minéraux » ni ne commerce ces minéraux.

(viii) Ces critères sont contrôlés au moyen de listes de vérification dédiées à l'évaluation et la revalidation.

COMMENT CANDIDATER POUR PROPOSER SA DÉSIGNATION ?

Avant de présenter officiellement leur proposition de désignation, les candidats soumettent une expression d'intérêt par la voie officielle définie par la commission nationale pour l'UNESCO ou l'organisme gouvernemental chargé de la coopération avec l'Organisation dans l'État membre concerné, en faisant appel au comité national des géoparc, le cas échéant.

Un dossier de candidature complet et soigneusement mis en forme (comprenant des documents justificatifs **démontrant que le site fonctionne de facto comme un géoparc mondial depuis au moins un an**) est transmis au Secrétariat de l'UNESCO par la voie officielle définie par la commission nationale pour l'UNESCO ou l'organisme gouvernemental chargé de la coopération avec l'Organisation dans le pays concerné, en faisant appel au comité national des géoparc, le cas échéant. **Le dossier est accompagné d'un certificat d'approbation expresse émanant d'autorités locales et régionales compétentes, ainsi que d'une lettre de soutien de la commission nationale** pour l'UNESCO ou de l'organisme gouvernemental chargé de la coopération avec l'Organisation. Le Secrétariat de l'UNESCO associe le point focal national principal à tous ses échanges avec le candidat au statut de géoparc mondial, notamment les conclusions de la mission d'évaluation de terrain, les décisions du Conseil et l'approbation de la proposition de désignation par le Conseil exécutif de l'UNESCO.

QUI ÉLABORE ET MET EN OEUVRE LE PROJET LOCALEMENT ?

Les collectivités territoriales sont chargées de mener à bien l'élaboration des démarches ainsi que de leur mise en oeuvre. **Une majorité d'acteurs locaux, agissant sur le territoire doivent être concernées par ce projet, il est conseillé que toutes les autorités et acteurs au niveau local et régional y soient représentés ou invitées à prendre part** pour une gestion concertée, efficace et durable ainsi que pour une cohésion territoriale.

QUEL EST LE CALENDRIER DE CANDIDATURE ?

- **Le candidat à un géoparc mondial UNESCO envoie une lettre d'intention, idéalement avant le 1er Juillet**
- **Soumission des candidatures entre 1er octobre et 30e novembre**
- Phase permettant de vérifier que les dossiers sont complets
- Évaluation des dossiers jusqu'au 30 avril
- Mission d'évaluation sur le terrain à partir du 1er mai
- En septembre, le Conseil des géoparc mondiaux UNESCO donne son avis sur les candidatures
- **Lors de sa session de printemps, le Conseil exécutif de l'UNESCO rend sa décision au sujet des candidatures retenues**

Le nombre de candidature «active» est limité à deux par état membre.

COMBIEN DE TEMPS POUR LE PROCESSUS DE CANDIDATURE ET DE VALIDATION ?

Entre l'émergence d'une idée géoparc et sa labellisation, **il faut compter environ 5 ans** car pour être labellisé il faut que le territoire candidat fonctionne déjà comme un Géoparc depuis un an ou deux.

COMMENT SONT ÉVALUÉES LES CANDIDATURES GÉOPARC ?

Les géoparc mondiaux UNESCO sont évalués lors de la candidature initiale et pendant le processus de revalidation, par une **équipe indépendante composée de conseillers chargés de l'étude des dossiers et d'évaluateurs de terrain** (deux évaluateurs au maximum assignés par sites). La portée internationale du patrimoine géologique

des sites candidats au statut de géoparc mondial UNESCO est mesurée par les conseillers, suivant des critères scientifiques spécifiques.

À l'issue de la mission d'évaluation de terrain, **un rapport est rédigé par les évaluateurs** et soumis au Secrétariat de l'UNESCO, qui le transmet ensuite au Conseil pour examen.

COMMENT SONT EXAMINÉES LES CANDIDATURES ?

(i) à l'échelon national, toute candidature au statut de géoparc mondial UNESCO est examinée et soumise au Secrétariat de l'Organisation par la voie officielle définie par la commission nationale pour l'UNESCO ou l'organisme gouvernemental chargé de la coopération avec l'Organisation dans le pays concerné, en faisant appel au comité national des géoparcs, le cas échéant.

(ii) dès réception des dossiers complets de candidature, le Secrétariat de l'UNESCO prépare un document synthétique décrivant toutes les propositions de désignation reçues (résumé d'une page par candidature, incluant une carte détaillée), qui sera publié en ligne dans les deux langues de travail pour un délai de grâce de trois mois, afin de permettre aux États membres de les examiner.

(iii) lors de la réunion publique annuelle du Programme international de géosciences, le Secrétariat de l'UNESCO présente brièvement les propositions relatives à la désignation de géoparcs mondiaux UNESCO reçues.

(iiii) si un État membre s'oppose par écrit à une proposition de géoparc mondial pendant la période ou la réunion mentionnées aux points (ii) et (iii) ci-dessus, la proposition de désignation ne sera pas soumise à l'évaluation scientifique, et il appartiendra aux États membres concernés de trouver une solution.

Le Conseil examine les dossiers de candidature, l'évaluation du patrimoine géologique effectuée à partir des dossiers et les rapports des missions de

terrain selon les critères en document annexe. **Il peut recommander soit d'accepter une candidature, soit de la rejeter, soit de reporter son examen de deux ans au maximum pour que les améliorations qui s'imposent y soient apportées. En cas de report, il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle évaluation de terrain.** Les décisions du Conseil ne peuvent faire l'objet d'un appel.

Afin d'assurer de façon constante la qualité élevée des géoparcs mondiaux UNESCO, notamment la qualité de leur gestion, **leur statut sera soumis tous les quatre ans à un examen de revalidation approfondi.** (cf 5.6 document Statutes and operational Guidelines)

QUELS SONT LES ACTEURS D'UN GÉOPARC ?

- **Un conseil scientifique** ayant un rôle consultatif auprès du Géoparc. Il permet d'apporter des informations à caractère scientifique constituant une aide à la décision pour les élu.e.s. Il peut être constitué de divers corps de métier (géologue, hydrologue, ingénieur, archéologue, géographe, paysagiste ect...)

- **Des médiateur.ice.s officiel.le.s**, sont des acteur.ice.s du territoire formé.e.s comme médiateurs du Géoparc comme c'est le cas pour Ils Géoparc mondial UNESCO du Chablais qui propose aux socioprofessionnels actifs dans les domaines de l'éducation à l'environnement, du tourisme, de la culture... de suivre une formation encadrée par des géologues de terrain.

- **Des professionnels passionnés comme acteurs locaux** oeuvrant à une découverte du territoire axée sur ses patrimoines naturels, culturels et immatériels, mais aussi à la valorisation des ressources et de l'économie locales, à la sensibilisation des publics au respect de l'environnement ou encore au développement d'un tourisme bienveillant.

- **Des structures ou organisations**

partenaires comme **des musées**, des associations, des sociétés...)

QUEL CONTEXTE ET QUELS ENJEUX TYPES DÉFENDUS ?

Mise en valeur de l'héritage des paysages érigés par la géologie (exemple : caractérisation terroirs viticoles/architecture) et favoriser l'exploration des liens entre la géologie et ce qui nous entoure, comment la géologie

L'EXEMPLE DU GÉOPARC BEAUJOLAIS LABELLISÉ EN 2018

a-t-elle généré avec les vivants, humain et non-humain, les paysages habités que nous avons aujourd'hui sous les yeux ?

« Au fil du temps, l'Homme a puisé dans le sol pour façonner son cadre de vie, poursuivant ainsi le travail de modelage des paysages, commencé bien avant son arrivée sur Terre. Au fil des géosites, c'est donc un voyage à travers le temps que nous vous proposons »

Temps de désignation : près de six ans pour aboutir à l'obtention du label « UNESCO Global Geopark » en avril 2018.

Les enjeux : Accompagnent l'évolution du territoire et se doit d'être coordinateur de la sensibilisation et de l'information sur la protection des sites et des paysages

- **Sensibilisation aux enjeux environnementaux / Comprendre ce qui constitue notre socle** pour mieux respecter et protéger Terre.

- **Protection du patrimoine géologique dans un territoire en mouvement** / Le Beaujolais s'adosse à la métropole lyonnaise, comptant plus d'1,3 millions d'habitants. Le territoire est donc soumis à une forte dynamique d'étalement urbain, réduisant les espaces naturels à des îlots de plus en plus déconnectés les uns des autres. L'enjeu de préservation et de protection du patrimoine géologique et de ses paysages est central.

- **Déploiement du développement dans un contexte d'urgence climatique** / Bien que soumis à une forte pression urbaine, le Beaujolais conserve une dominante rurale, à préserver pour la qualité de vie de ses habitant.e.s. Le développement durable du territoire est à promouvoir face aux défis environnementaux multiples. Le Beaujolais étant déjà mis à mal par les effets du dérèglement climatique, le Geoparc doit se montrer exemplaire en engageant et en valorisant des solutions alternatives pour un meilleur respect de notre environnement.

Ces enjeux sont au cœur de la stratégie défendue par le syndicat mixte du Beaujolais pour l'évolution du Géoparc mais qui ont aussi été les enjeux mis en avant pour leur candidature. Ils aboutissent à un plan d'actions concrètes de 2019 à 2022.

QUELLES AMBITIONS TYPES À DÉFENDRE ?

- **Protéger l'environnement :** mieux comprendre le passé pour appréhender l'avenir et assurer une transmission des

patrimoines pour les générations futures.

- **Rassembler et fédérer :** avec une collaboration locale unissant élu.e.s, entreprises, associations, habitant.e.s, scientifiques, enseignant.e.s pour construire ensemble un même projet.

- **Assurer un développement économique local et durable :** en privilégiant l'utilisation de ressources naturelles et humaines du territoire, en développant un tourisme responsable et en valorisant les produits locaux.

Publics ciblés : Les habitant.e.s qu'il.elle.s soient en faveur d'une ouverture du Géoparc sur l'extérieur, et portant avec fierté la labellisation de leur territoire en la faisant résonner au-delà des frontières, ou qu'il.elle.s soient plutôt enclins à la préservation de leur tranquillité, de leur convivialité intra-territoire et les visiteurs

QUELLES ACTIONS TYPES À METTRE EN PLACE POUR PRÉTENDRE AU LABEL ?

AXE 1 : Révéler le géo-tourisme dans une démarche de développement durable :

- **Connaissance et expérience : Former** des guides et des partenaires (nouvelles activités, promouvoir le réseau) / Poursuivre la création d'un programme de géo-événement / Créer des parcours de géo-tourisme pour visiteur / Accompagner le développement de l'offre en géo-tourisme / Refondre le site internet avec une approche visiteur / **Accompagner le développement durable auprès des professionnels** / Développer les produits dérivés locaux et durables

- **Aménagement :** Réaliser un cahier des charges d'aménagement des Géosites / Aménager les Géosites de manière ludique, participative et créative à partir de matériaux présents localement / **développer la signalétique routière** / Accompagner la création des espaces Geoparc Beaujolais dans les lieux de visite (créer des espaces d'informations et de médiation du Géoparc)

AXE 2 : Développer la médiation scientifique scientifique par l'immersion et l'exploration dans le Geoparc Beaujolais :

- **Grand public :** Produire une exposition itinérante immersive permettant de voyager dans l'histoire géologique du Geoparc / Créer des vidéos de vulgarisation / Publier un magazine sur les géo-patrimoines du Geoparc Beaujolais / Réaliser un événement artistique sur le thème de la géologie

- **Scolaire :** Faire des interventions en milieu scolaire / Former les enseignants / **Développer des outils pédagogiques**

AXE 3 : Faire du beaujolais un territoire de recherche et de protection des géo-patrimoines :

- **Connaissance et diffusion :** Organiser des événements sur la géologie du territoire / Réaliser des fiches descriptives détaillées des Géosites / Favoriser la recherche active sur le terrain / Réaliser un livret « balade géologique en ville »

- Protection et conservation : Sensibiliser et communiquer autour du patrimoine géologique / Mettre en place des mesures de protection du géopatrimoine et des paysages (initier des démarches de création de mesures de protection juridiques, s'intégrer dans les actions du Plan paysage du SCOT)

AXE 4 : Etendre le rayonnement du Geopark Beaujolais au niveau national et international par la collaboration dans les réseaux : s'investir dans le réseau UNESCO, Valoriser le lien entre le vin et la géologie au sein du réseau

AXE SUPPORT ORGANISATIONNEL : Mobiliser des financements publics et privés / Instaurer un budget participatif

POURQUOI LA HAGUE PEUT-ELLE PRÉTENDRE AU LABEL ?

L'héritage géologique de la Hague présente un intérêt international pour l'éducation, la science et la culture car il La presqu'île de la Hague est le témoin de **2,1 milliards d'années d'histoire de la Terre**, c'est-à-dire presque la moitié de l'histoire de notre planète. Cette histoire enfouit notamment les **vestiges de 3 chaînes de montagne** ayant été effacées sous l'action de l'érosion mais elle dévoile également, les **archives de 220 000 ans d'histoire** du climat qui font écho aux enjeux d'aujourd'hui. La géologie de la presqu'île **rend compte du travail des hommes et des femmes qui ont façonné et continuent de façonner ces paysages remarquables.**

DEPUIS QUAND L'IDÉE A-T-ELLE GERMÉ POUR LES COLLECTIVITÉS DE LA HAGUE ?

En **2018**, une étude identifie le potentiel de la Hague à devenir un Géoparc mondial de l'Unesco. C'est de 2019 à 2021, qu'une phase d'études et de concertation pour inventorier les patrimoines et identifier les enjeux s'amor-

LA CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

ge. Puis, de 2020 à 2021 sont mises en oeuvre les premières actions éducatives et de valorisation des patrimoines dans **l'objectif d'un dépôt de candidature au label Géoparc en 2022.**

Si ce dépôt est effectué en 2022, la décision de l'Unesco serait attendue en 2024.

CONTACT UTILES

Du côté de la Hague :
Marie VILLOT, Directrice de projet Géoparc, Grand Site et développement durable :
geoparc-grandsite@lahague.com
02 33 01 93 21

Du côté Unesco :
Jean-Simon PAGÈS, Président du comité National des Géoparcs de France :
jspages.ughp@gmail.com

QUELS LIENS ENTRE LA PISCINE ET LE LABEL GÉOPARC ?

Le Géoparc participe à « **révéler et tisser des liens entre cet héritage** [géologique] **et tous les autres aspects du patrimoine naturel, culturel et immatériel.** » Dans cette optique-là, le patrimoine industriel de la Hague fait partie de ce lien entre géologie et territoire érigé. En effet, le positionnement de l'usine fut choisi en partie pour la qualité des sols granitique de la presqu'île qui offrait une sûreté aux installations. L'évolution du territoire et son hybridation avec l'industrie nucléaire pourrait être explicitées afin de permettre la compréhension, comme clé de lecture de ce paysage contrasté, pour : « **favoriser l'exploration des liens entre la géologie et ce qui nous entoure, comment la géologie a-t-elle généré avec les vivants, humain et non-humain, les paysages habités que nous avons aujourd'hui sous les yeux ?** Un enjeu de pédagogie semble pouvoir être pensé afin que EDF et (Orano ?) deviennent partenaires de la demande de label.

Pour cela, les deux entreprises devraient participer à la réflexion autour des plans d'actions ainsi qu'à leur mise en place, puisqu'elles sont des actrices principales de la presqu'île, dans le but d'accompagner les efforts de développement durable dans lesquels veulent et doivent s'inscrire les collectivités locales si elles souhaitent devenir Géoparc mondial Unesco.

LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE

En bleu sont notifiés les critères pouvant aider la participation de EDF à la démarche.

QU'EST-CE QUE LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE ?

Le label Grand Site de France a été créé par l'Etat pour **garantir l'excellence de la gestion des sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation**, qui sont l'objet de la politique nationale des Grands sites. Il est défini par l'article L 341-15-1 du Code de l'environnement, créé par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et constitue une marque déposée par l'Etat auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle depuis 2002. Il se réfère aux principes de la Convention du patrimoine mondial de 1972 (Unesco) et de la Convention européenne du paysage de 2000 (Conseil de l'Europe, Florence).

Code de l'environnement, article L341-15-1 : « Le label « Grand site de France » peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet. Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label. »

Le label garantit que le site est préservé, géré et mis en valeur suivant les principes du développement durable. Il atteste notamment que le gestionnaire :

- **Préserve** les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site
- **Assure son entretien et sa gestion** au quotidien
- **Permet un accueil du public dans le respect** des qualités patrimoniales du site,.
- Intègre le **développement économique local dans le projet du site,**
- **Veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible** avec le caractère patrimonial du site et les conditions de vie des habitants.
- **travaille de façon concertée avec les partenaires du site et de son projet.**

Sont éligibles les espaces qu'il est convenu d'appeler des «Grands sites», c'est à dire **des territoires remarquables pour leurs qualités paysagères, naturelles et culturelles**, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la protection des monuments naturels et des sites, qui **accueillent un large public et qui sont engagés dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur patrimoniale, l'attrait, et la cohérence paysagère.**

QUELS SONT LES CRITÈRES RELATIFS AU LABEL GRAND SITE ?

Trois conditions sont exigées pour obtenir le label Grand Site :

- **Un site ayant les caractéristiques d'un Grand site, en termes de protection, de notoriété et de fréquentation** (comme écrit précédemment)
- **La mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable** et visant à satisfaire les objectifs définis

précédemment

- **Un organisme de gestion partenariale attributaire du label**, dont le fonctionnement est assuré de manière pérenne au moyen d'un budget identifié et adapté aux enjeux, qui coordonne la mise en œuvre du projet du Grand site en associant les diverses parties prenantes.

Le site doit offrir :

- Un état, un entretien et un fonctionnement satisfaisants et à la hauteur du site ;
- **Des aménagements et des services aux visiteurs fondés sur le respect de l'identité et de la singularité des lieux.**

COMMENT CANDIDATER POUR PROPOSER SA DÉSIGNATION ?

La demande de labellisation, adressée au ministre, est **envoyée par la structure gestionnaire du site à la préfecture de son siège**, sous forme d'un courrier accompagné du dossier de candidature. **La préfecture en assure l'instruction au niveau local avec l'appui de la DREAL. Dans ce cadre, la candidature est présentée pour avis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.** Le préfet la transmet ensuite au ministre chargé des sites. Au niveau central, le ministère saisit pour avis **la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages (CSSPP), qui examine le dossier de candidature au label Grand site de France.** Afin de préparer cet examen, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) désigne **un membre de l'Inspection générale pour effectuer une mission de terrain** et rapporter devant la commission. En outre, l'avis du Réseau des Grands Sites de France est sollicité. La décision

ministérielle, signée du ministre chargé des sites, est publiée au Bulletin Officiel du ministère correspondant. **Il est statué sur la demande dans un délai de six mois à compter du dépôt du dossier.**

Tous les six ans, le label est remis en jeux par une vérification de la perspective d'évolution du territoire et une par re-validation de l'engagement de ses collectivités au cours des dernières années à gérer et protéger ses espaces au travers des plans d'actions mis en place.

QUELLES SONT LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIF DE LA CANDIDATURE ?

(i) La déclaration d'engagement signée du représentant élu de l'organisme de gestion, qui atteste de sa motivation à demander le label et résume ses engagements pour l'avenir ;

(ii) La présentation du site et de son contexte territorial, avec les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles qui font de ce territoire un Grand Site (protections règlementaires, caractère remarquable, fréquentation, consensus local).

Un état des lieux de la préservation, de l'entretien et de la gestion du site au moment de la demande est présenté, ainsi que la démarche suivie pour le restaurer, le préserver ou le mettre en valeur ;

(iii) Les éléments clefs du projet de préservation de gestion et de mise en valeur du site pour les années à venir. Ces éléments permettront d'apprécier, au regard des enjeux mis en évidence, comment seront assurés l'entretien, la préservation et la gestion du site **selon**

les principes du développement durable, pendant la période future de labellisation ;

(iv) Les moyens techniques et financiers de gestion du site et l'organisation de la structure gestionnaire. Sont également précisées les modalités de la gouvernance, incluant la concertation avec les acteurs et la population locale ainsi que l'information du public ;

(v) Les modalités d'évaluation et de suivi, et notamment les indicateurs et outils de suivi choisis, le suivi de la fréquentation, l'observatoire photographique du paysage

QUI ÉLABORE ET MET EN OEUVRE LE PROJET LOCALEMENT ?

Les collectivités territoriales sont chargées de mener à bien l'élaboration des démarches ainsi que de leur mise en oeuvre. **Une majorité d'acteurs locaux, agissant sur le territoire doivent être concernées par ce projet, il est conseillé que toutes les autorités et acteurs au niveau local et régional y soient représentés ou invitées à prendre part** pour une gestion concertée, efficace et durable ainsi que pour une cohésion territoriale.

COMBIEN DE TEMPS POUR LE PROCESSUS DE CANDIDATURE ET DE VALIDATION ?

Entre l'émergence d'une idée labellisation grand site, et sa labellisation actée, **il faut parfois compter plusieurs années** comme par exemple l'Estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort a qui à été décerné du label après 10 ans de travail.

QUELS SONT LES ACTEURS D'UN GRAND SITE ?

- L'Opération Grand Site (OGS) est une démarche partenariale volontaire, demandée par **les collectivités locales et soutenue par l'Etat.**

- **Une forte volonté des responsables locaux est un préalable indispensable à la réussite du projet.** Ils sont donc associés à la démarche au sein du **comité de pilotage de l'opération.**

- **L'Etat est un intervenant privilégié** des OGS en raison du suivi dont il fait bénéficier les projets, des autorisations qu'il donne ainsi que des concours financiers qu'il mobilise.

- Ainsi, les **DREAL** (inspecteur des sites notamment) et les **UDAP** (architecte des bâtiments de France) accompagnent les collectivités et les gestionnaires des sites. **Des établissements publics peuvent également avoir un rôle à jouer** tel que le **Conservatoire du littoral et des rivages lacustres** ou **l'Office national des forêts**. Le réseau des Grands Sites de France fédère les sites labellisés et ceux qui souhaitent le devenir.

LA CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

POURQUOI LA COMMUNE DE LA HAGUE VEUT-ELLE PRÉTENDRE AU LABEL ?

Deux raisons à cela ; D'une part, pour la **protection des paysages de la Hague** qualifiés en 1992 de « pittoresques » a été reconnue comme d'intérêt général pour la Nation (par un classement au titre de la loi de 1930). D'autre part parce que **la notoriété de ces paysages génère une fréquentation qu'il convient de maîtriser.**

DEPUIS QUAND L'IDÉE A-T-ELLE GERME POUR LES COLLECTIVITES DE LA HAGUE ?

En 1979, l'idée d'un Grand Site National émerge. La politique des Grands Sites retient le nez de Jobourg parmi les sites où une intervention est nécessaire. **Portée par le District de la Hague, une première Opération Grands Sites** (26 Opérations identifiées en tout) **se déroule de 1990 à 2002.** En 2019, démarre une phase d'études et de concertation qui précise les enjeux d'une nouvelle Opération Grand Site face à la fréquentation touristique en hausse et la nécessité de restaurer les paysages. **De 2021 à 2022, le projet est défini, les plans d'actions programmés pour une seconde Opération.**

De 2022 à 2024 devraient se mettre en oeuvre les premiers aménagements et travaux de gestion.

QUELS SONT LES ENJEUX POUR LA PRESQU'ÎLE ?

La commune de la Hague qui porte le projet du Grand Site, souhaite à travers lui, **renforcer l'identité de son territoire, valoriser la diversité de**

ses patrimoines et en particulier la richesse de ses paysages.

La réussite du projet repose sur une **mise en valeur maîtrisée** de l'ensemble de ces patrimoines naturels, culturels et immatériels et par une attention particulière portée aux habitants, fondement d'un développement responsable et durable.

La Hague souhaite également **concilier la préservation des singularités du site et l'activité éco-nomique agricole qui est très dynamique sur le territoire.**

Un programme **d'animations culturelles et d'éducation à l'environnement à l'attention du grand public et des scolaires**, inscrit par ailleurs comme une pièce maîtresse du projet de Géoparc, fait en outre ainsi partie de la feuille de route du Grand Site. L'objectif de la commune, qui est soutenue dans sa démarche par la communauté d'agglomération du Cotentin, est de **démontrer que La Hague est un territoire accueillant, authentique, vivant et dynamique où il fait bon vivre et s'installer.**

QUELS ATOUTS POSSÈDES DÉJÀ LE TERRITOIRE ?

La quasi totalité de son littoral est site classé. Une partie est propriété du Conservatoire du Littoral qui entend bien appuyer la commune dans son opération Grand Site. Ces objectifs sont intégrés aux plans de gestion, en cours de renouvellement, qui contribuent à l'obtention du label.

OÙ EN EST LA COMMUNE DE LA HAGUE ?

La commune a démarré une phase d'étude et de diagnostic :

- Étude en cours sur le fonctionnement des déplacements permettant à la fois de **quantifier la fréquentation en fonction des modes de transport, et d'identifier les dysfonctionnements**

ou les points de difficultés pour aboutir sur un plan d'actions précis (l'étude en cours sera finalisée en décembre 2021). Etude financée à 100 % par l'Etat et l'Europe

- **Identification des enjeux en matière d'agriculture avec l'association Avenir Agricole de La Hague**, alors que celle-ci façonne une majorité des paysages remarquables de La Hague (site classé), pour en **garantir viabilité, viabilité et équité.**

- **Bilan de la saison estivale 2021** avec les maires délégués qui ont fait remonter les points positifs et négatifs de la saison dernière

- Etat des lieux de l'affichage publicitaire

QUELLES ACTIONS ONT ÉTÉ ENGAGÉES ?

Des permanences usagers ont été mises en place tous les 1ers mardi du mois avec l'architecte des bâtiments de France, l'inspectrice des sites, le service urbanisme de la commune pour **accompagner les habitants dans leurs projets** (permis de construire, etc.)

CONTACT UTILES

Du côté de la Hague :

Marie VILLOT, Directrice de projet Géoparc, Grand Site et développement durable :

geoparc-grandsite@lahague.com
02 33 01 93 21

Du côté Grand Site de France :

contact@grandsitedefrance.com
33 (0)1 48 74 39 29

Ou **Marion COURDOISY**, Chargée de mission Paysage et Transition énergétique :

marioncourdoisy@grandsitedefrance.com

QUELS LIENS ENTRE LA PISCINE ET LE LABEL GRAND SITE ?

Par le biais du label Grand Site, les sites sont gérés et protégés, faisant partie d'un plan de gestion cohérent à l'échelle du territoire ciblé. Des aménagements sont effectués pour améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et pour maîtriser leur flux. Ils sont aussi pensés pour faire cohabiter de la meilleure façon qu'il soit, ce flux de passage avec les résident.e.s et acteurs de la presqu'île (l'agriculture notamment). L'action menée concerne donc la protection des milieux, mais aussi, l'amélioration du cadre de vie des différents acteurs du territoire.

Ainsi, « **des aménagements et des services aux visiteurs fondés sur le respect de l'identité et de la singularité des lieux** » sont imaginés. Or, l'activité nucléaire et ses retombées matérielles participent de cette singularité des lieux, et de l'identité de la presqu'île. Ce point révèle l'importance dans la communication autour de la présence des infrastructures industrielle nucléaire ainsi que le rôle partenaire qu'elles devraient jouer dans cette labellisation comme acteur incontournable de la presqu'île.

L'arrivée de cette nouvelle piscine nucléaire pourrait offrir l'opportunité d'un dialogue, pour que ces installations soient soumises à la rigueur de plan d'actions et d'aménagement, allant dans un sens commun de développement durable des paysages et de cohabitation des acteurs au sein du territoire. Le projet de la piscine arrivant en même temps que ces démarches pourraient permettre d'imaginer un paysage du nucléaire différent participant de l'avenir du territoire en matière d'engagements plus durables.

NOUVEAUX ATOMES AU SEUIL D'UN PAYSAGE À BASCULE

La presqu'île de la Hague dans le Cotentin, est une terre contrastée, aux paysages a priori antinomiques : un paysage rural, discret, maillé de haies rases, taillé à la force des vents, habité de petits villages de granite, de vaches, de moutons, de murets, de littoraux escarpés, celui de la Hague ancestrale tournée vers ses lointains rivages et un paysage industriel, massif, concentré, bruyant, monumental, vertical, encombré, sommital, celui d'Orano, royaume de l'atome, centre de retraitement des déchets nucléaires.

Comment cohabitent ces deux paysages donnant à la Hague une identité territoriale hybride si singulière ?

Le projet de l'arrivée de la nouvelle piscine d'entreposage de combustibles usés d'EDF sur la zone Ouest du site Orano en 2034, remet le sujet sur table, obligeant à comprendre les mécanismes en place de ces paysages afin de proposer une insertion de la piscine adéquate sur le territoire. Par la saisie du projet pour concertation publique par la CNDP, le sujet devient public, il devient concertations, débats, oppositions, réactions et anime ainsi des remous au sein du territoire durant 4 mois, rappelant plus que jamais la portée politique et démocratique du projet de paysage, d'autant plus lorsqu'il concerne des projets énergétiques d'une telle envergure. La mission ci-présente est une aide à la compréhension du site, une exploration du lien entretenu entre nucléaire et le territoire haguais dans le but de proposer, d'imaginer des possibles d'intégrations servant de support à la concertation publique menée par EDF. Par la constitution de deux scénarios, des marges de manœuvre paysagères sont dégagées. Articulées autour une figure paysagère, elles œuvrent à la mise en valeur de l'identité paysagère récemment acquise, celle d'un paysage hybride industriel-rural aux bords de mer escarpés. Cette figure est un squelette de projet de paysage à déployer de la petite à la grande échelle, tenant pour axe celui d'une bascule, entre Jobourg et le rond-point des chèvres, l'emplacement jouxtant le nouvel ouvrage d'EDF.

